



Nations -Unies

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2008-31 juillet 2009

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-quatrième session

Supplément n° 2

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 2

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2008-31 juillet 2009



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	1
Première partie	
Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009 . . .	57
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	60
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	63
IV. Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	66
V. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents tenues entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	92
VI. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	93
VII. Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	96
A. Rapports annuels des comités	96
B. Rapports annuels des groupes de travail	96
VIII. Rapports des groupes d'experts et des instances de surveillance	97
IX. Rapports sur les missions du Conseil de sécurité	98
X. Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin pendant la période du 1 ^{er} août 2008 au 31 juillet 2009	99
XI. Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1 ^{er} août 2008 au 31 juillet 2009	100
XII. Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	101
XIII. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	107
XIV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	108
XV. Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	109

Deuxième partie

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Questions concernant la situation au Moyen-Orient.	111
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.	111
B. La situation au Moyen-Orient	117
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.	117
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité	118
3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	123
4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité	124
2. La situation à Chypre	125
3. La situation concernant le Sahara occidental	127
4. La situation au Timor-Leste	128
5. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.	129
6. La situation au Libéria	130
7. La situation en Somalie.	132
8. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie	135
A. La situation en Bosnie-Herzégovine	135
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.	135
C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	136
9. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	138
10. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	140
Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	140
11. La situation en Géorgie.	142
12. La question concernant Haïti	146
13. La situation au Burundi.	147
14. La situation en Afghanistan	148

15.	La situation en Sierra Leone	150
16.	La situation dans la région des Grands Lacs	151
17.	La situation concernant la République démocratique du Congo	153
18.	La situation en République centrafricaine	156
19.	Les enfants et les conflits armés	158
20.	La situation en Guinée-Bissau	169
21.	Protection des civils en période de conflit armé	161
22.	Les femmes et la paix et la sécurité	161
23.	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice	162
24.	Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	162
25.	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	162
26.	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	163
	A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	163
	B. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment	163
	C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban	163
	D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	163
	E. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie/La situation en Géorgie	164
	F. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	164
	G. Mission des Nations Unies au Libéria	164
	H. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	164
	I. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	164
	J. Mission des Nations Unies au Soudan	165
	K. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	165
	L. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	165
	M. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	165
27.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	166
28.	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	169
29.	La situation en Côte d'Ivoire	170
30.	Mission du Conseil de sécurité	172
31.	Non-prolifération des armes de destruction massive	173
32.	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan	175
33.	Consolidation de la paix après les conflits	179

34.	La situation concernant l'Iraq	180
35.	Non-prolifération	182
36.	La situation au Tchad et au Soudan	184
37.	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest	184
38.	La situation au Myanmar	185
39.	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée	186
40.	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	188
41.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales	189
	A. Médiation et règlement des différends	189
	B. Renforcer la sécurité collective grâce à la réglementation et la réduction générales des armements	189
	C. Respect du droit international humanitaire	189
42.	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région	190
43.	Paix et sécurité en Afrique	192
	A. Questions générales	192
	B. Djibouti et Érythrée	192
	C. Zimbabwe	194
	D. Mauritanie	194

Troisième partie

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

1.	Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité	195
	A. Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)	195
	B. Questions générales	195
2.	Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale	197
3.	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice	197

Quatrième partie

Comité d'état-major

	Travaux du Comité d'état-major	199
--	--	-----

Cinquième partie

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

1.	Communications concernant la question indo-pakistanaise	201
2.	Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa	201

3.	Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	202
4.	Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan	203
5.	Communications concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine	204
6.	Communications concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie	205
7.	Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria	205
8.	Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive	206
9.	Communications par lesquelles le Pakistan demandait l'établissement d'une commission d'enquête sur l'assassinat de Mohtarma Benazir Bhutto, ancienne Premier Ministre du Pakistan.	207
10.	Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.	207
11.	Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	207
12.	Communication concernant la Communauté des Caraïbes	207
13.	Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective.	208
14.	Communications concernant la Ligue des États arabes	208
15.	Communications concernant le Mouvement des pays non alignés	208
16.	Communications concernant l'Organisation de Shanghai pour la coopération	208
17.	Communication concernant la Journée internationale de Nelson Mandela.	209
18.	Communications reçues du Kazakhstan	209
19.	Communications concernant les relations entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan.	209
20.	Communications concernant les relations entre le Cambodge et la Thaïlande.	209
21.	Communications concernant les relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique	210
22.	Communication concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique	210
23.	Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël	210
24.	Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique	211
25.	Communications concernant les relations entre la République arabe syrienne et les États-Unis d'Amérique	211
26.	Communications concernant la Guinée	211
27.	Communications concernant le Honduras	211
28.	Communication concernant Madagascar	212

Sixième partie

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1. Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	213
2. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	214
3. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	215
4. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	216
5. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	217
6. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	218
7. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.	220
8. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	221
9. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	222
10. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	223
11. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	225
12. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.	226
13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.	227
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	228
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	229
16. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)	230
17. Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix.	231
18. Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	232
19. Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés	233
20. Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.	233
21. Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux	234

Appendices

I. Liste des membres du Conseil de sécurité en 2008 et 2009	236
II. Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité.	237
III. Présidents du Conseil de sécurité.	249
IV. Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1 ^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009	250

Introduction

Au cours de l'année visée par le rapport, qui a été marquée par des activités intenses et un nombre de plus en plus important de débats publics et de réunions publiques d'information, le Conseil de sécurité s'est acquitté de sa responsabilité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. Au cours de la période examinée, le Conseil s'est penché sur des questions régionales, des questions thématiques et des questions générales très diverses. Il a tenu 228 séances officielles, dont 205 publiques, en plus de 18 séances avec des pays qui fournissent des contingents. Il a également tenu 141 consultations plénières. Il a adopté 53 résolutions et 43 déclarations du Président, et publié 35 communiqués de presse. Il a en outre effectué trois missions sur le terrain : en Afghanistan du 21 au 28 novembre 2008, en Haïti du 11 au 14 mars 2009, et en Afrique du 14 au 21 mai 2009.

Le Conseil a été régulièrement informé de l'évolution des conflits en Afrique, notamment au Tchad, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, à Madagascar, dans la région des Grands Lacs, à Djibouti/en Érythrée, en Somalie et au Soudan, et a pris les mesures qui s'imposaient. Il a examiné périodiquement les efforts de consolidation de la paix déployés au Burundi, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone. En mars 2009, le Conseil a également tenu un débat de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, au cours duquel il a salué les travaux du groupe d'experts dirigé par Romano Prodi, qui a établi un rapport et formulé des recommandations sur le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. En mai 2009, il a effectué une mission en Afrique, au cours de laquelle il s'est rendu en Éthiopie, et notamment à Addis-Abeba pour rencontrer la Commission de l'Union africaine, au Rwanda, en République démocratique du Congo et au Libéria. Le Conseil a également adapté le mandat de certaines opérations de maintien de la paix et modifié certains régimes de sanctions pour qu'ils correspondent mieux aux situations concernées.

Le Conseil a également adopté une résolution sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Il a relevé que la piraterie était symptomatique de l'anarchie que connaissait la Somalie depuis plus de 17 ans et souligné que la lutte contre la piraterie nécessitait une approche globale.

Le Conseil a suivi de près la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a continué de se saisir de la situation, tenant des réunions d'urgence, surtout en ce qui concerne la situation à Gaza vers la fin de 2008 et le début de 2009, des débats et des débats publics. En mai 2009, un débat public a eu lieu au niveau des Ministres des affaires étrangères sur la question du Moyen-Orient, à la suite duquel le Conseil a réitéré, dans une déclaration de la présidence, son appel en faveur d'une solution globale, juste et durable, et exprimé son soutien à l'initiative du Quatuor et d'autres parties prenantes de convoquer une réunion des parties à Moscou dans l'année.

Le Conseil a mobilisé ses efforts sur les situations qui règnent en Asie, notamment en Iraq, au Népal, à Sri Lanka, au Myanmar et au Timor-Leste. En novembre 2008, les membres du Conseil ont effectué une mission en Afghanistan pour évaluer directement la situation dans ce pays. Au cours de cette visite, ils ont pu s'entretenir avec de hauts responsables et diverses personnalités en Afghanistan.

En mars 2009, les membres du Conseil ont effectué une mission en Haïti pour faire le point sur la mise en œuvre de ses résolutions, en particulier la résolution 1840 (2008).

Le terrorisme est resté un sujet de préoccupation majeur pour le Conseil. Celui-ci a réagi rapidement aux actes de terrorisme, quel que soit le lieu où ils ont été perpétrés, notamment à Mumbai (Inde), en Afghanistan, au Liban et au Pakistan. Les travaux du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont été examinés dans le détail par le Conseil.

Le Conseil a consacré le temps et l'attention voulus à l'examen de questions thématiques, de questions générales et d'autres questions, dont le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la médiation et le règlement des conflits, la protection des civils dans les conflits armés, les enfants et les conflits armés, ainsi que les femmes et la paix et la sécurité. Il s'est également penché sur la question de la non-prolifération, surtout à la suite d'actions menées par la République populaire démocratique de Corée en

violation de ses résolutions. Il a débattu à plusieurs reprises des travaux des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, notamment en ce qui concerne leur stratégie de fin de mandat.

Afrique

Burundi

Le 26 août 2008, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Burundi, présenté par Ulla Ström, qui intervenait au nom du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et représentant de la Suède. Elle a fait savoir au Conseil que l'examen semestriel du Cadre stratégique de consolidation de la paix, effectué le 23 juin, avait donné lieu à des recommandations concrètes relatives à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu global conclu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL, la sécurité, la justice et la promotion de l'état de droit, la réforme foncière, le redressement socioéconomique et la problématique hommes-femmes dans le cadre de la consolidation de la paix. Elle a annoncé que le Burundi avait créé une commission électorale nationale indépendante permanente chargée de préparer les élections de 2010. Le représentant du Burundi a fait savoir au Conseil que d'importants progrès avaient été réalisés en matière de bonne gouvernance. Il a souligné que le Burundi avait encore besoin de l'appui de la communauté internationale, surtout en ce qui concerne le renforcement des capacités du système de justice, la création d'une commission des droits de l'homme indépendante et le lancement de la Commission Vérité et réconciliation. Des consultations plénières ont eu lieu après la réunion du Conseil. Les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration du Président à la presse (SC/9434)*.

Le 11 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Facilitateur du processus de paix au Burundi et Ministre sud-africain de la défense, Charles Nqakula. Celui-ci a fait état de progrès sensibles dans le règlement des différends entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL quant à la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu. Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et représentant de la Suède, Anders Lidén, est également intervenu devant le

Conseil. Il a souligné l'importance du soutien constant de la communauté internationale et de la participation de celle-ci, en particulier dans le cadre de l'Union africaine et de l'Initiative régionale, ainsi que de l'étroite collaboration entre le Conseil et la Commission, pour la consolidation de la paix au Burundi. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont échangé des vues sur la situation au Burundi et sur le dernier rapport en date du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) (S/2008/745).

Le 22 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1858 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUB jusqu'au 31 décembre 2009.

Le 9 juin 2009, le Conseil a entendu des exposés sur la situation au Burundi, présentés par le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUB, Yousef Mahmoud; l'Ambassadeur Per Örnéus de Suède qui intervenait au nom du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix; et le Directeur-général au Ministère burundais des affaires étrangères, Adolphe Nahayo. Ces exposés ont été suivis par des consultations privées entre les membres du Conseil, à l'issue desquelles le Président a lu une déclaration à la presse (SC/9676). Le Conseil a salué les avancées réalisées au cours du processus de paix burundais et exhorté toutes les parties burundaises à poursuivre leur action avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux en vue de résoudre les problèmes qui subsistent et notamment de mener à bien le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Il a également encouragé toutes les parties prenantes à préparer le terrain pour la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010.

Le Tchad, la République centrafricaine et la sous-région

Le 19 septembre 2008, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT, Victor Da Silva Angelo, a rendu compte au Conseil de la situation dans les deux pays, en particulier des activités de la MINURCAT, du déploiement du Détachement intégré de sécurité et de

* Les communiqués sont disponibles sur le site www.un.org, en français et en anglais uniquement.

la coopération avec la Force de l'Union européenne (EUFOR).

Le 24 septembre, le Conseil a adopté la résolution 1834 (2008), par laquelle il a prorogé de six mois le mandat de la MINURCAT. Le Conseil a également entendu un exposé du Haut-Représentant de l'Union européenne, Javier Solana sur les activités de l'EUFOR au Tchad et en République centrafricaine, et sur le mandat de celle-ci, qui devait prendre fin le 15 mars 2009.

Le 3 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, sur la situation humanitaire au Tchad et au Soudan. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de trouver un règlement négocié au conflit et déploré la menace que font peser les activités criminelles sur les travailleurs humanitaires.

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT, qui a rendu compte des progrès réalisés en vue de la passation de pouvoirs de l'EUFOR à la MINURCAT. La séance a été suivie de consultations plénières. Les membres du Conseil ont salué la coopération nouée entre l'EUFOR, l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes humanitaires en vue de l'échéance du 15 mars 2009, qui est la date fixée pour la passation de pouvoirs.

Le 14 janvier 2009, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1861 (2009), par laquelle il a autorisé le déploiement d'une composante militaire de la MINURCAT devant succéder à l'opération de l'Union européenne dans ces pays à la fin du mandat de celle-ci, le 15 mars 2009. Il a aussi décidé de proroger pour une période de 12 mois, jusqu'au 15 mars 2010, la présence multidimensionnelle dans l'est du Tchad et la présence militaire dans le nord-est de la République centrafricaine. Il a en outre exhorté les parties à accélérer et à mener à terme la sélection, la formation et le déploiement de la police tchadienne et des gendarmes du Détachement intégré de sécurité, approuvé des critères pour la stratégie de sortie de la MINURCAT, et prié le Secrétaire général d'arrêter un calendrier indicatif en vue d'atteindre ces critères avant le 15 mars 2011. Le Conseil a également encouragé les autorités tchadiennes et centrafricaines et les acteurs politiques des deux pays à continuer de promouvoir le dialogue national.

Le 13 février, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, sur l'état actuel des préparatifs en vue de la passation de pouvoirs de l'EUFOR à une composante militaire de la MINURCAT. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la conclusion d'un mémorandum d'accord entre la MINURCAT et le Gouvernement tchadien sur les arrangements concernant le transfert à la MINURCAT des infrastructures que l'EUFOR utilise actuellement.

Le 10 mars, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), François Lonseny Fall; du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et représentant de la Belgique, Jan Grauls; et du représentant de la République centrafricaine, qui a souligné l'urgence de mettre sur pied un bureau centralisé des Nations Unies dans son pays.

Le 17 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région. Il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, qui lui a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1861 (2009) et de la passation de pouvoirs, le 15 mars, de l'EUFOR à la MINURCAT. Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse (SC/9614), dans laquelle il a salué la passation de pouvoirs, pris note de l'achèvement du déploiement du Détachement intégré de sécurité et encouragé la poursuite du dialogue national dans le cadre de l'Accord de N'Djamena de 2007 et des conclusions de la concertation politique sans exclusive qui s'est tenue à Bangui en 2008.

Le 7 avril, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/5), dans laquelle il s'est félicité de ce que le Secrétaire général ait recommandé, dans sa lettre datée du 3 mars 2009 (S/2009/128), de créer un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui succéderait à l'actuel Bureau d'appui pour la consolidation de la paix (BONUCA). Dans cette même déclaration, le Conseil a décrit dans les grandes lignes le mandat du nouveau

Bureau et l'a encouragé à œuvrer en coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix.

Le 24 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la MINURCAT (S/2009/199). Le Sous-Secrétaire général a mis l'accent sur l'absence de progrès accomplis vis-à-vis de l'acquisition du matériel nécessaire à la MINURCAT, sur l'évolution de la situation politique au Tchad et sur l'état des relations entre le Tchad et le Soudan. Le Conseil a tenu des consultations, au cours desquelles il y a eu un échange de vues sur la situation, et salué la passation de pouvoirs entre l'EUFOR et la MINURCAT. Il a insisté sur le fait qu'une amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan était indispensable pour la stabilisation de la région et le déploiement intégral de la MINURCAT.

Le 8 mai, le Conseil a tenu une séance à la demande de la Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/232) pour débattre de la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région. Le Chef par intérim du Département des opérations de maintien de la paix, Dmitry Titov, a fait un exposé sur la détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'est du Tchad, qui avait poussé l'ONU à suspendre toutes ses activités dans les régions de Salamat et de Guéra. Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration du Président (S/PRST/2009/13), dans laquelle le Conseil a condamné les incursions militaires de groupes armés tchadiens dans l'est du Tchad et appelé le Soudan et le Tchad à respecter et à honorer pleinement leurs engagements mutuels et à normaliser leurs relations.

Le 22 juin, le Conseil a entendu des exposés sur la situation en République centrafricaine, présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe; le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix; et le représentant de la République centrafricaine. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la meilleure façon de régler les problèmes pluridimensionnels auxquels la République centrafricaine était en proie était de mettre en œuvre le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, qui venait d'être adopté. Il a souligné en outre que, bien que d'importants efforts soient déployés en vue

d'appliquer les recommandations issues de la concertation politique sans exclusive de 2008, la violence des activités des rebelles menaçait le cadre de consolidation de la paix et favorisait l'insécurité. Il a également présenté au Conseil la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du BONUCA, Sahle-Work Zewde.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil se sont prononcés en faveur de la transformation du BONUCA en un bureau intégré pour la consolidation de la paix.

Le 28 juillet, le Conseil a tenu une séance publique pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la MINURCAT (S/2009/359). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT a informé le Conseil de l'évolution de la situation dans les deux pays, des opérations de la MINURCAT et du déploiement de la Mission.

Au cours des débats qui ont suivi, les membres du Conseil ont félicité la MINURCAT de son action dans les zones touchées par le conflit au Tchad et en République centrafricaine et demandé son déploiement accéléré afin qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de son mandat, qui consiste notamment à assurer la protection des civils et du personnel humanitaire. Compte tenu de l'interdépendance des conflits au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait que les relations entre le Soudan et le Tchad se normalisent pour parvenir à une paix globale et durable dans les deux pays et dans l'ensemble de la région. Ils ont demandé aux deux pays de recourir aux mécanismes bilatéraux existants sur lesquels ils s'étaient mis d'accord, notamment le Groupe de contact de Dakar, afin de normaliser leurs relations bilatérales.

Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 et dans les préparatifs en vue des élections. Les membres du Conseil se sont également félicités de l'accord qui venait d'être signé entre le Gouvernement tchadien et plusieurs groupes rebelles et ont encouragé le Gouvernement à poursuivre les efforts entrepris pour favoriser un processus politique global ouvert à tous. À la suite des interventions faites par des membres du Conseil, les représentants du Tchad et de la République centrafricaine ont fait chacun une déclaration.

Côte d'Ivoire

Le 27 octobre 2008, le Conseil a entendu, lors d'une séance publique, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Choi Young-Jin, sur l'évolution récente du processus de paix en Côte d'Ivoire. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur les travaux du Comité présenté par l'Ambassadeur de Belgique, Olivier Belle, au nom du Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004). Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties concernées d'appliquer pleinement l'Accord de Ouagadougou et invité instamment la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien à la Côte d'Ivoire.

Le 29 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1842 (2008), par laquelle il a prorogé les sanctions et le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 31 octobre 2009.

Le 7 novembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la Côte d'Ivoire (S/PRST/2008/42) dans laquelle il se déclarait vivement préoccupé par un éventuel report des élections en Côte d'Ivoire, qui serait le troisième depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou. Il a demandé instamment aux parties en présence dans le pays de trouver un accord sur un nouveau calendrier électoral crédible, permettant de tenir des élections présidentielles avant la fin du printemps 2009, et de prendre immédiatement les mesures concrètes nécessaires pour que les opérations d'identification et d'enregistrement des électeurs puissent être menées à leur terme.

Le 21 janvier 2009, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à l'ONUCI et entendu, à cette occasion, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'ONUCI. L'exposé a été suivi d'un échange de vues. Le même jour, le Conseil a entendu, lors d'une séance publique, un exposé sur la situation en Côte d'Ivoire fait par le Représentant spécial, qui a aussi présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/21). L'exposé a été suivi de consultations plénières.

Le 27 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1865 (2009), par laquelle il a prorogé de six mois le mandat de l'ONUCI et celui des forces

françaises qui la soutiennent, a réduit l'effectif militaire autorisé de l'Opération comme le Secrétaire général l'avait recommandé, s'est félicité des progrès des opérations d'identification de la population et d'enregistrement des électeurs, et a demandé instamment aux acteurs politiques ivoiriens de trouver sans délai un accord sur un calendrier nouveau et réaliste. Le Conseil a aussi exprimé son intention d'examiner dès que possible ce calendrier, qui lierait les acteurs politiques ivoiriens et refléterait le degré de leur engagement politique envers la tenue d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes.

Le 28 avril, le Conseil a entendu, au cours d'une séance publique, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'ONUCI, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/196). Celui-ci a souligné que l'ONUCI s'employait principalement à appuyer le processus électoral et indiqué que si la date des élections présidentielles n'avait pas encore été fixée, l'enregistrement des électeurs avançait bien. Il a précisé que les dirigeants politiques devaient s'engager à tenir des élections avant la fin de 2009. Le Conseil a ensuite tenu des consultations, au cours desquelles le représentant du Mexique, Claude Heller, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004), a fait un bref récapitulatif des travaux du Comité, qui a été suivi par un échange de vues entre les membres du Conseil.

Lors d'une séance publique tenue le 29 mai, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/16), dans laquelle il s'est félicité de la décision prise par les principaux acteurs politiques ivoiriens d'adopter un calendrier électoral fixant au 29 novembre 2009 la date des élections présidentielles en Côte d'Ivoire, ce qui imprimerait un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou.

Le 25 juin, le Conseil a tenu des consultations et entendu un exposé sur la situation en Côte d'Ivoire présenté par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, qui venait de se rendre dans ce pays. Celui-ci a fait savoir au Conseil que le Président Laurent Gbagbo lui avait donné l'assurance que les élections présidentielles se tiendraient comme prévu le 29 novembre 2009. Les membres du Conseil ont dit espérer que les élections se dérouleraient comme prévu mais ont aussi exprimé leur préoccupation quant à un nouveau report éventuel des élections.

Le 23 juillet, le Conseil a tenu une séance publique consacrée au rapport du Secrétaire général sur l'ONUSI (S/2009/344) et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'ONUSI. Ce dernier a informé le Conseil des progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. Il a décrit dans les grandes lignes les principales réalisations, dont la cessation des hostilités entre les Forces nouvelles et les forces de défense et de sécurité nationales; l'abolition de la zone de confiance qui avait divisé physiquement le pays; le rétablissement de la libre circulation des personnes et des marchandises dans tout le pays; la conduite d'un processus crédible de recensement de la population et d'enregistrement des électeurs; l'amélioration générale de la situation des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire; l'instauration d'un dialogue soutenu entre les principaux dirigeants politiques; et la relance de l'économie. Le Représentant spécial a en outre informé le Conseil que le Gouvernement ivoirien avait annoncé, le 14 mai, que le premier tour des élections présidentielles aurait lieu le 29 novembre.

Le Conseil a également entendu une déclaration du représentant de la Côte d'Ivoire, qui a réaffirmé la volonté résolue de son gouvernement de tenir les élections le 29 novembre 2009 comme prévu. La séance a été précédée d'une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à l'ONUSI, lors de laquelle les participants ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général.

Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ayant pris note des assurances données par le Gouvernement ainsi que par d'autres acteurs politiques, qui ont affirmé qu'ils demeuraient déterminés à tenir les élections présidentielles le 29 novembre 2009, ont souligné la nécessité de respecter ce calendrier. Ils ont demandé instamment à la Commission électorale indépendante de publier sans délai un calendrier indiquant les dates des opérations qui restaient à accomplir en prévision des élections présidentielles.

Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1880 (2009), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 janvier 2010 le mandat de l'ONUSI, notamment pour qu'elle aide à l'organisation d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes en Côte d'Ivoire, conformément au calendrier fixé. Il a également prié l'ONUSI d'apporter son soutien actif aux parties dans la

réalisation des opérations qui restaient à accomplir dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou et des accords complémentaires.

République démocratique du Congo

Le 12 septembre 2008, à la suite de la reprise des combats dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, le Conseil a tenu une séance au cours de laquelle le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a fait le point de la situation sur le terrain. Le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la question à l'issue des consultations (SC/9445).

Le 3 octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), Alan Doss, a présenté au Conseil, lors de consultations plénières, un exposé sur les faits les plus récents concernant les processus de paix de Goma et de Nairobi dans ce pays. Le Représentant spécial a demandé la proclamation d'un cessez-le-feu entre le Congrès national pour la défense du peuple (CNPD) et les forces gouvernementales ainsi que l'application du plan de désengagement par les parties intéressées.

Le 21 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/38), dans laquelle ses membres ont exhorté toutes les parties aux processus de Goma et de Nairobi à s'acquitter de leurs engagements, et appuyé sans réserve les travaux de la MONUC.

Le 28 octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a informé le Conseil, lors de consultations plénières, de la situation en matière de sécurité dans le Nord-Kivu. Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par les combats récents dans la région et leurs conséquences sur le plan humanitaire.

Le 29 octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil, lors de consultations plénières, de l'escalade des hostilités dans le Nord-Kivu. Le Conseil a ensuite adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/40), dans laquelle ses membres ont exhorté tous les signataires des processus de Goma et de Nairobi à s'acquitter de leurs engagements de manière effective et de bonne foi et exprimé leur plein appui à la MONUC.

Le 11 novembre, compte tenu de la précarité de la situation dans le pays, le Conseil a été informé, lors de

consultations plénières, de la situation en République démocratique du Congo par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui l'a prié d'autoriser l'envoi de forces supplémentaires pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat.

Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation concernant la République démocratique du Congo, ayant été saisi d'une lettre datée du 31 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/703). Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1843 (2008), par laquelle il a approuvé une augmentation temporaire des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées de la MONUC, respectivement de 2 785 et de 300 éléments au maximum. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et conformément à la recommandation formulée par le Secrétaire général dans sa lettre du 31 octobre, le Conseil a autorisé le déploiement immédiat de ces moyens supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2008. Il a exprimé son intention de reconduire cette autorisation à l'occasion du renouvellement du mandat de la MONUC, soulignant que la durée du déploiement des forces supplémentaires serait fonction de la situation en matière de sécurité dans les Kivus.

Le 25 novembre, les Missions permanentes de la Belgique et de la France ont présidé une réunion tenue selon la formule Arria sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo; le Ministre belge des affaires étrangères, Karel de Gucht, en a assuré la présidence.

Le 26 novembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la MONUC. Lors de cette séance, le Conseil et ces pays ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUC.

Toujours le 26 novembre, lors d'une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUC a présenté au Conseil un exposé dans lequel il l'a informé que les combats récents en République démocratique du Congo avaient déplacé 250 000 autres personnes, dont certaines pour la deuxième ou la troisième fois, dans l'est du pays. Le Représentant spécial s'est félicité des efforts intenses récemment déployés aux échelons régional et bilatéral pour surmonter la crise. Il a rappelé qu'un cessez-le-feu avait été instauré et que plusieurs groupes armés s'étaient retirés pour créer une zone de séparation entre

les diverses forces dans le sud du Nord-Kivu. Il a informé le Conseil que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Olusegun Obasanjo, retournerait dans la région pour aborder le problème du maintien de la présence des groupes armés et assurer le suivi du communiqué de Nairobi. Lors de cette réunion d'information, le représentant de la République démocratique du Congo a fait une déclaration. Le Conseil a tenu des consultations plénières après la séance publique.

Le 15 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et examiné la situation en République démocratique du Congo ainsi que la question du renouvellement prochain du mandat de la MONUC.

Le 17 décembre, le Conseil a entendu, au cours de consultations plénières, un exposé du représentant de l'Indonésie, R. M. Marty M. Natalegawa, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Cet exposé portait sur le rapport définitif du Groupe d'experts et sur les délibérations des membres du Comité sur ce rapport lors des consultations officielles tenues le 10 décembre par le Comité.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1856 (2008), dans laquelle il a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 31 décembre 2009, tout en renforçant les effectifs de la Mission et en recentrant plus clairement son mandat sur la protection des civils. Le Conseil a également adopté à l'unanimité la résolution 1857 (2008), dans laquelle il a renouvelé le régime des sanctions appliqué à la République démocratique du Congo et reconduit le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 novembre 2009. Les sanctions ont été étendues aux personnes faisant obstacle à la distribution de l'aide humanitaire ou appuyant des groupes armés qui opéraient dans l'est de la République démocratique du Congo grâce au commerce illicite de ressources naturelles.

Le 15 janvier 2009, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a informé le Conseil des progrès des négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le CNDP dans le cadre du dialogue de Nairobi. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils appuyaient sans réserve la médiation menée sous la conduite des anciens présidents du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie, Olusegun Obasanjo et

Benjamin Mkapa, et ont échangé des vues au sujet des conséquences pour la sécurité et sur le plan humanitaire de l'opération militaire montée contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans la Province orientale, le clivage au sein du CNDP et l'opération menée conjointement par les autorités rwandaises et congolaises contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Le 27 janvier, le Conseil a tenu une réunion officielle avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Francis Deng, qui a rendu compte au Conseil de sa visite en novembre 2008 en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait trouver des moyens de mieux assurer la protection des civils dans l'est du pays.

Le 28 janvier, le Conseil a entendu, au cours de consultations plénières, un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur l'évolution récente de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits du renforcement de la coopération entre les autorités congolaises et rwandaises et ont souligné qu'il importait que les activités de la MONUC continuent d'être étroitement coordonnées avec celles des pays dans le contexte des opérations contre les groupes armés. Ils ont réaffirmé qu'il fallait considérer la protection des civils comme une priorité absolue.

Le 17 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a fait le point, lors d'une séance publique, de la situation en République démocratique du Congo, illustrant à la fois l'espoir que l'on pouvait entrevoir pour le pays et la persistance d'une situation humanitaire dramatique, en particulier dans l'est. À la suite de cette réunion d'information, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles les membres ont exprimé leur grave préoccupation au sujet de la situation humanitaire et condamné les attaques brutales menées contre des civils par la LRA et les FDLR. Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties d'assurer, à titre hautement prioritaire, la protection des civils et de respecter strictement le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Les membres du Conseil ont également encouragé les gouvernements de la région à coopérer avec la MONUC dans la préparation et la conduite des opérations conjointes, et

souligné qu'il importait d'accélérer le déploiement des troupes supplémentaires approuvées par le Conseil dans sa résolution 1843 (2008).

Le 9 avril, le Conseil a entendu, lors d'une séance publique, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUC sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/160). Le Représentant spécial a fait observer que la situation s'était sensiblement améliorée, en particulier après la signature le 23 mars d'un accord entre le Gouvernement et le CNPD. Il a déclaré que la MONUC avait besoin de troupes et de matériel supplémentaires pour s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1856 (2008), et fait état des progrès enregistrés dans les opérations contre les FDLR qui, tout comme la LRA, avaient lancé des attaques contre la population civile.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations officielles, au cours desquelles ses membres ont échangé des vues et approuvé une déclaration à la presse (SC/9633) dans laquelle ils ont accueilli avec satisfaction l'accord intervenu entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le CNDP et apporté leur soutien aux opérations préparées et menées conjointement par les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUC contre les FDLR, la LRA et d'autres groupes armés, tout en indiquant que ces opérations devaient être conformes au droit international humanitaire, au droit des droits de l'homme et au droit des réfugiés, et inclure les mesures voulues pour protéger les civils. Les membres du Conseil se sont également déclarés préoccupés par la persistance des violations des droits de l'homme dans le pays, et ont souligné qu'il importait de réformer le secteur de la sécurité.

Le 28 mai, le Conseil a entendu, au cours de consultations officielles, un exposé du représentant de la Turquie, Baki İlkin, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004), sur le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts créé par la résolution 1857 (2008), et ses recommandations.

Le 10 juillet, le Conseil a entendu, au cours d'une séance officielle, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUC sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/335). Le Représentant spécial a fait observer que les opérations contre des groupes armés

étrangers opérant dans l'est du pays avaient été à l'origine de déplacements de populations et de graves violations des droits de l'homme commises par les FDLR et la LRA ainsi que des soldats indisciplinés des Forces armées de la République démocratique du Congo. Au cours des consultations officieuses qui ont suivi, les membres du Conseil ont échangé des vues et adopté une déclaration à la presse (SC/9703), dans laquelle ils ont exprimé leur soutien à la MONUC et l'ont encouragée, en collaboration avec les autorités nationales, à continuer de suivre l'action et la conduite des unités des Forces armées participant aux opérations conjointes contre des groupes armés. Les membres du Conseil ont également demandé l'application immédiate et intégrale de l'accord du 23 mars. Ils ont accueilli avec satisfaction et encouragé la poursuite de la coopération régionale, en particulier entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, et ont salué le rôle joué par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et son cofacilitateur. Les membres du Conseil se sont en outre déclarés gravement préoccupés par la recrudescence de l'activité des groupes armés illégaux, et ont condamné les attaques dirigées contre la population civile par les FDLR et la LRA. Ils ont aussi exprimé leur préoccupation au sujet des informations qui continuaient de faire état de violations massives des droits de l'homme, d'actes de violence sexuelle généralisés et de la persistance du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans le conflit armé. Les membres du Conseil ont encouragé les autorités congolaises à continuer de prendre de nouvelles mesures pour combattre l'impunité au sein des forces de sécurité nationales.

La situation dans la région des Grands Lacs (zones où sévit l'Armée de libération du Seigneur)

Le 17 novembre 2008, le Conseil a entendu, au cours de consultations plénières, un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones où sévit l'Armée de libération du Seigneur, l'ancien Président du Mozambique, Joaquim Chissano. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien total aux efforts déployés par l'Envoyé spécial et demandé qu'il poursuive ses fonctions.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/48), dans laquelle il a condamné vigoureusement les attaques récemment menées par l'Armée de libération du

Seigneur et le fait que ses dirigeants persistent à ne pas signer l'Accord de paix final. Il a félicité les États de la région d'avoir renforcé leur coopération pour faire face à la menace pour la sécurité que représentait la LRA, tout en demandant également à ces États de veiller à ce que toutes les mesures prises soient conformes au droit international humanitaire, au droit des droits de l'homme et au droit des réfugiés, et de prendre les mesures voulues pour protéger les civils. Le Conseil a également rappelé les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale pour certains dirigeants de la LRA.

Le 16 janvier 2009, le Conseil a entendu, au cours de consultations plénières, un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, sur les conséquences humanitaires de l'opération menée conjointement par l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan contre l'Armée de libération du Seigneur. Les membres du Conseil ont félicité les États de la région d'avoir renforcé leur coopération pour faire face à la menace que représentait la LRA. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre toutes les mesures voulues pour protéger les civils. À l'issue des consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/9576), dans laquelle il a condamné vigoureusement les attaques récemment lancées par la LRA et exigé que la LRA cesse ces attaques immédiatement.

Le 15 juillet, le Conseil a entendu, au cours de consultations plénières, un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général qui a fait le point des pourparlers de paix de Juba et de l'action qu'il a menée en sa qualité d'Envoyé spécial. Cet exposé a été présenté à la suite d'une lettre datée du 26 mai 2009, dans laquelle le Secrétaire général faisait part au Conseil de son intention de suspendre la mission du Président Chissano en tant qu'Envoyé spécial à compter du 30 juin (S/2009/281). Dans les observations que le Président du Conseil a faites devant la presse, les membres du Conseil ont félicité l'Envoyé spécial de son importante contribution au processus de paix, demandé à la LRA de signer l'Accord de paix final et également exprimé leur gratitude au Président Chissano d'avoir offert de se tenir à la disposition de l'Organisation lorsque la LRA serait finalement prête à signer l'Accord de paix final.

Guinée-Bissau

Le 7 octobre 2008, le Conseil a tenu un débat et entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, et de la représentante du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix sur la situation en Guinée-Bissau, en particulier sur la préparation des élections législatives qui devaient avoir lieu en novembre 2008 et sur l'expansion continue du trafic de drogues et de la criminalité organisée. Le représentant de la Guinée-Bissau a également fait une déclaration. Les membres du Conseil ont encouragé toutes les parties intéressées à maintenir le dialogue et la coopération et à assurer un climat stable permettant la tenue d'élections législatives libres et régulières.

Le 15 octobre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/37), dans laquelle il a demandé aux donateurs de continuer à fournir des ressources pour les élections législatives qui devaient avoir lieu le 16 novembre, et invité la communauté internationale à appuyer la Guinée-Bissau dans les efforts qu'elle déployait pour combattre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

Le 20 novembre, le Président du Conseil de sécurité a donné la lecture d'une déclaration à la presse (SC/9506) au nom des membres du Conseil, dans laquelle il s'est félicité de la tenue, dans l'ordre et le calme, des élections législatives en Guinée-Bissau le 16 novembre 2008, comme prévu.

Le 25 novembre, le Président du Conseil a, au nom des membres du Conseil, donné lecture d'une déclaration à la presse (SC/9510), dans laquelle il a condamné avec la dernière fermeté l'attaque violente menée par des éléments militaires contre la résidence du Président de la Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, le 23 novembre. Les membres du Conseil ont regretté qu'un incident aussi grave se soit produit après les élections qui s'étaient déroulées dans l'ordre et le calme le 16 novembre.

Le 11 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Le Représentant du Secrétaire général et Chef du BANUGBIS, Shola Omoregie, a présenté le rapport du Secrétaire général. Il a appelé l'attention sur les élections et la tentative de coup d'état en novembre

2008, ainsi que sur la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre les stupéfiants illégaux. Les membres du Conseil ont adopté d'un commun accord une déclaration à la presse (SC/9530), dans laquelle ils se sont félicités du succès des élections législatives tenues le 16 novembre 2008, réaffirmé la profonde préoccupation que leur inspirait la situation en matière de sécurité, accueilli avec satisfaction la Conférence ministérielle sur le trafic de drogues qui représentait une menace pour la sécurité en Afrique de l'Ouest tenue par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et prié le Secrétaire général d'élaborer des recommandations sur la conversion du BANUGBIS en bureau intégré.

Le 3 mars 2009, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la situation en Guinée-Bissau. Le Directeur adjoint de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques, Sam Ibok, a fait rapport au Conseil sur le meurtre du Président de la Guinée-Bissau le 2 mars et du chef d'état-major, le 1^{er} mars 2009. Le Président du Conseil a fait une déclaration au nom des membres du Conseil (S/PRST/2009/2), dans laquelle il a condamné ces assassinats et demandé que les responsables de ces actes soient traduits en justice. Le Conseil a également exhorté toutes les parties en Guinée-Bissau à faire montre de retenue, à préserver la stabilité du pays et à respecter l'état de droit et la démocratie. Il a invité la communauté internationale à aider à préserver l'ordre constitutionnel de la Guinée-Bissau et à appuyer les mesures de consolidation de la paix.

Le 8 avril, le Conseil a entendu, lors d'une séance publique, un exposé du Représentant du Secrétaire général et Chef du BANUGBIS, Joseph Mutaboba, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/169). M. Mutaboba a informé le Conseil que les autorités gouvernementales avaient créé une commission chargée d'enquêter sur l'assassinat du Président de la République et du chef d'état-major. Il a indiqué que le respect de l'ordre constitutionnel revêtait une importance critique pour la promotion du processus démocratique. Les membres du Conseil ont échangé des vues au cours des consultations tenues après cette séance.

Le 9 avril, le Président a donné lecture d'une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/6). Le Conseil s'est réjoui que l'élection présidentielle soit prévue pour le 28 juin 2009 et a demandé la tenue d'élections libres, régulières et crédibles. Il a

également pris note de la recommandation de la CEDEAO concernant la nécessité de déployer des contingents militaires et des unités de police pour assurer la protection des institutions nationales, des autorités et du processus électoral, et invité la CEDEAO à œuvrer en coordination avec le Gouvernement bissau-guinéen.

Le 9 juin, à la suite de l'assassinat de Baciro Dabo, l'un des candidats aux prochaines élections présidentielles en Guinée-Bissau et de Hélder Proença, ancien ministre de la défense, le Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/9677), dans laquelle il a condamné ces assassinats, exprimé sa profonde préoccupation face à la recrudescence de la violence politique et demandé au Gouvernement bissau-guinéen de traduire en justice les responsables de ces actes de violence.

Le 23 juin, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BANUGBIS et de la représentante du Brésil, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix sur l'évolution de la situation dans le pays. Le Représentant spécial a souligné que la Guinée-Bissau connaissait des problèmes énormes et déclaré que s'il incombait au premier chef au Gouvernement et au peuple de ce pays de résoudre ces problèmes, la communauté internationale devait elle aussi demeurer active et apporter un soutien dont le pays avait grand besoin pour entreprendre des réformes critiques dans les secteurs de la justice, de l'administration publique, de la défense et de la sécurité et, en tout premier lieu, pour assurer la tenue dans le calme d'élections présidentielles. À la suite de ces exposés, les membres du Conseil ont échangé des vues sur la question dans le cadre de consultations privées.

Le 26 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1876 (2009), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2009 le mandat du BANUGBIS et prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010, un bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

Libéria

Le 9 septembre 2008, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), suivie de consultations. La Représentante spéciale du

Secrétaire général au Libéria, Ellen Margrethe Løj, a informé le Conseil de la situation sur le terrain et de la proposition présentée par le Secrétaire général dans son rapport le plus récent, qui tendait à réduire la composante militaire de la MINUL et à en accroître la composante de police.

Le 29 septembre, le Conseil a adopté la résolution 1836 (2008), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MINUL.

Le 17 décembre, le Conseil a entendu, au cours de consultations plénières, un exposé du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, Giadalla A. Ettalhi, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003) sur l'application des sanctions concernant le Libéria et sur le rapport du Groupe d'experts.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté la résolution 1854 (2008), par laquelle il a décidé de reconduire pour une nouvelle période de 12 mois l'embargo sur les armements et l'interdiction de voyager imposés au Libéria.

Le 19 mars 2009, le Conseil a tenu des consultations officieuses et été informé des activités de la MINUL par la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a mis en relief les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs en matière de sécurité malgré d'importantes difficultés, et notamment la précarité de la situation en matière de sécurité et la faiblesse des institutions nationales.

Le 25 juin, le Conseil a tenu des consultations plénières et le représentant de l'Ouganda, Ruhakana Rugunda, agissant en sa qualité de Président en exercice du Comité créé par la résolution 1521 (2003) a fait une déclaration sur les travaux du Comité concernant le rapport du Groupe d'experts (S/2009/290). Le représentant de l'Ouganda a signalé qu'au cours de consultations officieuses tenues le 16 juin, le Comité avait examiné les recommandations du Groupe d'experts relatives à l'embargo sur les armements, au gel des avoirs et aux ressources naturelles, et décidé d'adresser au représentant du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix des lettres pour appeler leur attention sur les recommandations pertinentes énoncées dans le rapport du Groupe d'experts.

Le Conseil a également entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, sur le rapport spécial du

Secrétaire général sur la MINUL (S/2009/299). Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de veiller à ce que les capacités des institutions nationales libériennes, en particulier l'armée, le secteur de la justice et la police soient renforcés d'urgence afin qu'elles puissent prendre la relève après le départ de la MINUL.

Sierra Leone

Le 4 août 2008, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1829 (2008), par laquelle il a créé, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2008, un bureau pour la consolidation de la paix en Sierra Leone à l'achèvement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone le 30 septembre 2008. Le nouveau bureau, qui serait officiellement connu sous le nom de Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) aurait pour principale mission d'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il déployait pour consolider la paix; d'observer et de promouvoir les droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'état de droit; de consolider les réformes destinées à assurer une bonne gouvernance; de soutenir la décentralisation et de réviser la Constitution de 1991.

Le 9 février 2009, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a entendu un exposé du Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone et Chef du BINUCSIL, Michael von der Schulenburg, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/59), et du représentant des Pays-Bas, Frank Majoor, en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. Le Représentant exécutif a informé le Conseil des progrès soutenus réalisés dans les principaux domaines de la consolidation de la paix et de l'adoption d'une nouvelle approche intégrée plus dynamique par l'Organisation des Nations Unies. L'Ambassadeur Majoor a fait le point de l'examen de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, effectué le 15 décembre 2008. Le représentant de la Sierra Leone a pris part au débat, et engagé les partenaires internationaux à mobiliser un appui en faveur du Programme pour le changement et de la Vision commune des Nations Unies. Les membres du Conseil se sont déclarés favorables à ces initiatives ainsi qu'aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Le 8 juin, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUCSIL a rendu compte au Conseil de l'évolution de la situation en Sierra Leone et du rapport du Secrétaire général (S/2009/267). Tout en faisant observer que les acquis démocratiques en Sierra Leone demeuraient fragiles, il a félicité les dirigeants politiques de ce pays d'avoir signé le 2 avril 2009 un communiqué commun qui, selon lui, avait empêché que la violence politique récente ne dégénère. Il a également demandé à la communauté internationale d'appuyer la stratégie intégrée des Nations Unies au lendemain du conflit dans le pays. Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères et de la coopération internationale, Zainab Hawa Bangura, a également pris la parole devant le Conseil. À la suite de ces exposés, les membres du Conseil ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont pris acte des progrès réalisés et formulé des propositions sur la marche à suivre.

Le 16 juillet, le Conseil a entendu, lors d'une séance publique, un exposé du Président du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la juge Renate Winter et le procureur Stephen Rapp, sur les travaux du Tribunal. Le Conseil a également entendu une déclaration du représentant de la Sierra Leone. Les membres du Conseil ont félicité le Tribunal spécial de l'action qu'il a menée pour faire en sorte que les responsables de crimes odieux soient traduits en justice dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Ils ont également accueilli avec satisfaction la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal spécial et ses travaux sur les questions résiduelles.

Somalie

Pendant la période considérée, le Conseil est resté saisi de la question des efforts faits pour stabiliser la situation en Somalie.

Le 19 août 2008, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1831 (2008) dans laquelle il a prorogé d'une période de six mois le mandat confié à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il a en outre autorisé l'AMISOM à prendre toutes mesures nécessaires pour s'acquitter du mandat défini dans la résolution 1772 (2007).

Le 26 août, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, qui portait sur le processus

de paix en Somalie, notamment sur la signature de l'Accord de Djibouti qui demande, entre autres choses, la cessation des affrontements armés et le plein accès de l'aide humanitaire à ses destinataires. À la suite de l'exposé, le Chef d'état-major au Bureau du Conseiller militaire, Ian Sinclair, a présenté des informations sur la situation de la sécurité en Somalie, notamment une évaluation des moyens que nécessiterait une force internationale de stabilisation et des risques que pourrait courir une force qui ne disposerait pas des moyens nécessaires. À la suite de cet exposé consacré à la sécurité, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a soumis au Conseil des recommandations relatives au déploiement éventuel d'une force internationale de stabilisation pour donner suite à la demande formulée par les parties somaliennes dans l'Accord de Djibouti.

Le 4 septembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/33) dans laquelle il s'est félicité de la signature, le 19 août 2008, à Djibouti, d'un accord de paix et de réconciliation (Accord de Djibouti) entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et a noté que, dans ledit accord, les parties ont demandé à l'ONU d'autoriser et de déployer une force internationale de stabilisation dans un délai de 120 jours. Le Conseil a prié le Secrétaire général de préciser encore ces plans conditionnels et de lui présenter, en consultation avec les parties et les autres acteurs concernés, une description détaillée et consolidée d'une force multinationale réalisable, de son mandat et des missions qui en découlent, indiquant notamment la taille et le champ d'évolution géographique d'une telle force, qui serait déployée progressivement, et de lui présenter également un plan d'opérations détaillé pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies réalisable.

Le 7 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1838 (2008), dans laquelle il a demandé à tous les États intéressés par la sécurité des activités maritimes de participer activement à la lutte contre la piraterie visant des navires se trouvant en haute mer, au large des côtes somaliennes, en particulier en y déployant des navires de guerre ou des aéronefs militaires, conformément au droit international, tel qu'édicte dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en date du 10 décembre 1982. Il a en outre demandé instamment à tous les États et à toutes les organisations régionales de continuer à agir, conformément aux dispositions de sa résolution

1814 (2008), pour protéger les convois maritimes du Programme alimentaire mondial.

Le 9 octobre, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé présenté par le représentant de l'Afrique du Sud, Dumisani Shadrack Kumalo, en sa qualité de président du Comité créé en application de la résolution 751 (1992), sur les activités du Groupe de contrôle sur la Somalie, conformément au paragraphe 3 h) de sa résolution 1811 (2008).

Le 30 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/41) dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté les attentats-suicides terroristes commis le 29 octobre 2008 à Hargeissa et Bosasso, en Somalie.

Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation en Somalie, au cours de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution 1844 (2008), qui a pour but de renforcer l'efficacité de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie en prévoyant des sanctions pour ceux qui le violent et en élargissant le mandat du Comité qui en surveille l'application. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a décidé que des mesures devaient être prises en vue de restreindre les voyages et de geler les avoirs des individus et des entités qui se livrent à des activités menaçant la paix ou le processus politique et entravant l'acheminement de l'assistance humanitaire, ainsi que ceux qui violent l'embargo sur les armes adopté dans la résolution 733 (1992) et modifié par des résolutions ultérieures.

Après cette réunion, le Président du Conseil a lu une déclaration à la presse (SC/9508), dans laquelle les membres du Conseil encourageaient toutes les parties en Somalie à appliquer intégralement l'Accord de Djibouti et soulignaient la nécessité que ceux qui n'étaient pas encore parties à cet accord y adhèrent d'urgence. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'aggravation de la situation sécuritaire et humanitaire ainsi que par la fragilité du processus politique et ont réaffirmé leur volonté d'envisager de nouvelles mesures propres à faire avancer le processus. Les membres du Conseil se sont enfin déclarés préoccupés par le nombre des incidents de piraterie au large de la Somalie.

Le 20 novembre également, le Conseil a consacré un débat à l'examen du rapport du Secrétaire général portant sur la situation en Somalie (S/2008/709), notamment sur la lutte contre la piraterie au large des

côtes somaliennes. Le Conseil a entendu un rapport représenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, le Directeur de la Division Afrique du Département des opérations de maintien de la paix, Raisedon Zenenga, et le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, Efthimios Mitropoulos. Le Conseil a ensuite tenu des consultations plénières.

Le 2 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1846 (2008) dans laquelle il a décidé que, pour une période de 12 mois à compter de l'adoption de ladite résolution, les États et les organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition seraient autorisés à entrer dans les eaux territoriales de la Somalie conformément au droit international applicable.

Le 11 décembre, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un rapport présenté par le représentant de l'Afrique du Sud en qualité de président du Comité établi en application de la résolution 751 (1992), sur le rapport final du Groupe de contrôle.

Le 16 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1851 (2008) dans laquelle il a autorisé, pour une période de 12 mois à compter de l'adoption de ladite résolution, les États et les organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition en Somalie, à prendre toutes mesures nécessaires en Somalie aux fins de réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes, à condition que ces mesures soient conformes aux normes applicables du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. En outre, le Conseil a invité les États et les organisations régionales à conclure des accords ou arrangements spéciaux avec les pays disposés à prendre livraison des pirates pour embarquer des agents des services de lutte contre la criminalité (« shipriders ») de ces pays, en vue de faciliter la conduite d'enquêtes et de poursuites à l'encontre des personnes détenues dans le cadre d'opérations menées en vertu de la résolution.

Après avoir adopté la résolution 1851 (2008), le Conseil, présidé par le Premier Ministre de la Croatie, Ivo Sanader, a entendu un rapport présenté par le Secrétaire général, portant sur la situation politique et sécuritaire en Somalie, notamment sur les efforts faits pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes selon une démarche globale visant

également les causes de la piraterie en Somalie. Parmi les autres participants de haut niveau figuraient la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Condoleezza Rice; le Secrétaire d'État des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, David Miliband; le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey V. Lavrov; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine, He Yafei; et le Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon, Yasutoshi Nishimura. Ont également participé à la réunion le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Ali Ahmed Jama Jengeli; le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, Jonas Gahr Støre; et l'observateur de la Ligue des États arabes, Yahya Mahmassani.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1853 (2008) dans laquelle il a autorisé pour une période de 12 mois la reconstitution du Groupe de contrôle et le lui adjoindre un cinquième expert pour lui permettre de s'acquitter de son mandat élargi.

Le 16 janvier 2009, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1863 (2009) dans laquelle il a exprimé l'intention d'établir une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie pour prendre la suite de l'AMISOM, sous réserve d'une nouvelle décision qu'il pourrait prendre jusqu'au 1^{er} juin 2009. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au 15 avril 2009 au plus tard un rapport sur l'évolution de la situation en Somalie, notamment sur les progrès réalisés vers un déploiement intégral de l'AMISOM dans la perspective de son remplacement par une opération de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, le Conseil a prié le Secrétaire général d'offrir à l'AMISOM un dispositif d'appui logistique et de créer un fonds d'affectation spéciale pour fournir un appui financier à l'AMISOM et d'aider au rétablissement, à la formation et à la rétention des forces de sécurité somaliennes sans exclusive.

Le 3 février, à la suite de consultations plénières, le Président du Conseil a lu une déclaration à la presse (SC/9588) dans laquelle les membres du Conseil accueillaient avec satisfaction la nouvelle de l'élection de Sheikh Sharif Sheikh Ahmed à la présidence de la Somalie, et ont exprimé leur ferme appui au processus de paix et à l'important progrès qui venait d'être fait vers un règlement politique en Somalie. En outre, ils

ont félicité l'AMISOM de son action importante et se sont dits néanmoins préoccupés par la situation humanitaire en Somalie.

Le 12 février, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un rapport présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, qui lui a donné des informations récentes sur le processus politique en cours en Somalie, et par la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, sur l'ensemble d'appui logistique fourni par les Nations Unies à l'AMISOM pour donner suite à une lettre du Secrétaire général (S/2009/60). Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'évolution récente de la situation politique et ont demandé instamment aux groupes d'opposition qui n'avaient pas participé au processus de paix de Djibouti de coopérer avec le nouveau Président. Ils ont pris note, en l'appréciant, de la préparation du dispositif d'appui logistique tout en insistant sur la nécessité de veiller à ce que sa mise en œuvre respecte les principes de transparence et de responsabilité.

Le 25 février, le Président du Conseil a lu une déclaration à la presse (SC/9600), dans laquelle les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté les attentats perpétrés le 22 février 2009 contre la base de l'AMISOM à Mogadiscio, ainsi que les autres attaques qui avaient eu lieu le 24 février. En outre, les membres du Conseil ont réaffirmé leur détermination à appuyer l'AMISOM renforcée et ont remercié les Gouvernements ougandais et burundais de leur contribution.

Le 20 mars, le Conseil a examiné la situation en Somalie lors d'une séance publique. Il a entendu un rapport présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général qui lui a donné des informations récentes sur la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti et a souligné la nécessité d'adopter un nouveau système fondé sur les liens entre la gouvernance, la sécurité et le développement. Le Représentant spécial a approuvé la présence navale internationale qu'il a considérée comme un témoignage de solidarité et a défini la piraterie comme « une occupation lucrative » liée à l'échec de l'État à l'intérieur et à des activités criminelles. Le Conseil a en outre entendu une déclaration du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, Mohamed Abullahi Omaar. Le Ministre a informé le Conseil des progrès récents obtenus dans le cadre du processus politique en dépit du fait que certains acteurs

continuaient de refuser d'engager le dialogue, affirmé qu'il fallait rétablir la légalité pour vaincre la piraterie, et s'est félicité de ce que la conférence d'annonce de contributions qui devait se tenir le 22 avril, contribuerait fortement à obtenir des ressources. Le Conseil a en outre entendu des informations fournies par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, qui a réaffirmé les liens de coopération étroite existant entre l'AMISOM et le Gouvernement et s'est félicité de ce que le Conseil avait l'intention d'examiner la possibilité de créer une opération des Nations Unies qui prendrait la suite de l'AMISOM.

Dans une déclaration faite à la presse (SC/9621), faite ultérieurement par le Président, les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans le cadre du processus de Djibouti, ont félicité l'AMISOM de sa contribution, ont condamné les attaques lancées contre cette dernière et ont encouragé la communauté internationale à fournir des ressources supplémentaires à l'AMISOM.

Le 9 avril, dans le cadre de consultations, le Conseil a entendu des informations présentées par le représentant du Mexique, Claude Heller, en sa qualité de Président du Comité créé en vertu de la résolution 751 (1992) sur l'état d'avancement des travaux du Comité, conformément à la résolution 1844 (2008) dans laquelle le Conseil a demandé au Comité de lui adresser, au moins tous les 120 jours, un rapport sur ses travaux.

Le 13 mai, lors d'une séance publique, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2009/210), qui a été présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie a fait une déclaration. Au cours des consultations qui ont suivi, des membres du Conseil ont exprimé leur appui au processus politique engagé en Somalie ainsi qu'à l'AMISOM. Ces membres se sont dits gravement préoccupés par les tentatives que continuaient de faire les forces extrémistes, notamment les combattants du groupe Al-Shabaab, en vue de perturber la situation à Mogadiscio et dans d'autres parties du pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux recommandations du Secrétaire général concernant les conditions préalables requises pour le

déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie.

Le 15 mai, le Conseil a consacré des consultations informelles à l'examen de la dégradation rapide de la situation en Somalie à la suite d'une escalade des actions de combat menées par des groupes rebelles à Mogadiscio et dans d'autres parties du pays. Immédiatement après les consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/15) dans laquelle il a jugé préoccupante la reprise des combats et a prié le Groupe de contrôle de mener une enquête sur l'appui qui aurait été fourni aux rebelles.

Le 26 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1872 (2009) dans laquelle il a autorisé l'Union africaine à maintenir l'AMISOM jusqu'au 31 janvier 2010 et a prié le Secrétaire général de continuer de fournir un ensemble d'appui logistique à l'AMISOM conformément à sa lettre (S/2009/60), et de procéder progressivement au déploiement envisageable d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie en tenant compte des conditions énoncées dans son rapport (S/2009/210) traitant de cette question.

Le 19 juin, le Conseil a fait une déclaration à la presse (SC/9685) dans laquelle il a condamné énergiquement l'attentat-suicide à la bombe commis à Beledweyne le 18 juin, dans lequel ont trouvé la mort le Ministre somalien de la sécurité, Omar Hashi Aden, des responsables locaux et d'autres Somaliens innocents. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils continuaient de soutenir sans réserve le Gouvernement fédéral de transition, le processus de Djibouti et l'AMISOM.

Le 9 juillet, le Conseil a consacré un débat à l'examen de la situation en Somalie et a entendu des informations présentées par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation politique et sécuritaire en Somalie et par la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions sur le dispositif de soutien fourni à l'AMISOM. En outre, le Conseil a entendu des déclarations faites par le représentant de la Somalie, l'observateur de l'Union africaine et le représentant de la Suède au nom de la présidence de l'Union européenne.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à l'Accord de Djibouti, considéré comme le fondement du processus

politique et de la légitimité de l'autorité du Gouvernement fédéral de transition en Somalie. Les membres du Conseil ont condamné l'escalade récente des attaques lancées par des groupes armés et des éléments étrangers contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et l'AMISOM et ont exigé qu'elles cessent. Les membres du Conseil ont félicité l'AMISOM du concours qu'elle apporte à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durable en Somalie, pris acte de la décision de renforcer l'AMISOM adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), du 1^{er} au 3 juillet. Les membres du Conseil ont pris acte également de ce que l'Union africaine, à la même session, avait demandé au Conseil d'imposer des sanctions à ceux, dont l'Érythrée, qui fournissaient un appui aux groupes armés cherchant à remettre en cause la paix et la réconciliation en Somalie ainsi que la stabilité de la région. Ils ont également décidé d'étudier sans tarder les mesures à prendre contre quiconque compromettrait le processus de paix de Djibouti. À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/19).

Le 29 juillet, le Conseil a consacré une séance publique à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/373). Le Conseil a entendu un rapport présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général sur l'évolution de la situation sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire, et des informations récentes sur l'AMISOM, la piraterie et le rôle de la communauté internationale en Somalie. Le Conseil a entendu en outre des déclarations formulées par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie qui lui ont donné les informations sur l'instabilité de la situation en Somalie, notamment depuis l'escalade récente des combats qui a suivi les attaques lancées contre le Gouvernement fédéral de transition par des rebelles armés et des combattants étrangers. Ils ont néanmoins signalé quelques changements positifs, à savoir que le Gouvernement fédéral de transition améliorerait son organisation, se réaffirmerait et gagnait progressivement le soutien et la confiance des Somaliens. Ils ont en conséquence demandé à la communauté internationale d'accorder sans attendre un soutien plus important au Gouvernement fédéral de transition, notamment en l'aidant à reconstituer les forces de sécurité et les institutions publiques de la Somalie.

Au cours des discussions qui ont suivi, les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au processus de paix de Djibouti et au Gouvernement fédéral de transition en tant qu'autorité légitime et internationalement reconnue. Ils ont invité ceux qui restaient à l'écart du processus de paix de Djibouti à répondre aux appels à la réconciliation lancés par le Gouvernement et à opter pour des moyens pacifiques de résoudre le conflit somalien. Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction de la mise en place, le 25 juillet, du Comité mixte de sécurité et de l'étape initiale du déploiement de l'élément policier de l'AMISOM. Ils ont condamné les attaques lancées contre le Gouvernement fédéral de transition, le personnel humanitaire, la population civile et l'AMISOM par des groupes rebelles et des éléments étrangers.

Le Conseil a tenu des consultations privées au cours desquelles il a reçu le rapport qui devait lui être présenté tous les 120 jours par le représentant du Mexique en sa qualité de Président du Comité créé en application de la résolution 751 (1992); le Président du Comité a donné au Conseil des informations récentes sur les travaux du Comité et le projet de liste d'entités soumis par le Groupe de contrôle aux membres du Conseil pour examen. En outre, il a donné aux membres du Conseil des informations sur les travaux du Groupe dans la région et la décision répétée des autorités érythréennes de reporter la venue du Groupe dans le pays.

Les membres du Conseil ont félicité le Comité et le Groupe de contrôle pour leur travail et leur contribution à la recherche de la paix en Somalie et dans l'ensemble de la région. Tout en engageant tous ceux qui soutiennent les groupes armés et sabotent le processus de paix de Djibouti à cesser ces agissements, ils ont réaffirmé leur détermination à déclencher des actions contre ceux qui sont visés par les critères fixés dans la résolution 1844 (2008), à savoir ceux qui compromettent la stabilité, font obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire ou violent l'embargo sur les armes.

Soudan

Le 18 août 2008, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), Ashraf Jehangir Qazi, a présenté au Conseil, lors d'une séance officielle, le dernier rapport du Secrétaire

général sur le Soudan (S/2008/485). Il a fait savoir au Conseil que la mise en œuvre de l'Accord de paix global même si elle accusait un certain retard était en bonne voie et que certains signes révélaient une amélioration de la coopération entre les deux partenaires de cet accord. Le Représentant spécial a toutefois indiqué également au Conseil que les fondements d'une paix durable restaient fragiles. L'exposé a été suivi de consultations plénières.

Le 26 août, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, au sujet de l'attaque menée par des forces de sécurité soudanaises contre un camp de personnes déplacées à Kalma, au Darfour-Sud. Il a signalé au Conseil que l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) avait essayé d'avoir librement accès au camp de Kalma pour participer à l'évacuation des blessés. Au moment où l'exposé a été présenté, la MINUAD n'avait pas encore obtenu cet accès car les forces soudanaises continuaient d'encercler le camp. Le Sous-Secrétaire général a qualifié ces événements de profondément troublants et rappelé au Conseil que les attaques contre des camps comme celui-ci étaient inacceptables, tout comme le serait la présence d'armes dans ces camps.

Le 11 septembre, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé du représentant de l'Italie, Giulio Terzi di Sant'Agata, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Il a informé les membres du Conseil que la version finale d'un rapport écrit devant être soumis au Conseil était en cours d'élaboration et inclurait probablement les résultats de l'enquête sur l'attaque contre un convoi de la MINUAD survenue dans le pays.

Le 3 octobre, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur l'accident d'un hélicoptère de type Mi-8 affrété par la MINUAD au Darfour-Sud le 29 septembre, à propos duquel l'enquête qui avait été ouverte, se poursuivait.

Le 15 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1841 (2008) par laquelle il a reconduit jusqu'au 15 octobre 2009 le mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1591 (2005).

Le 28 octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy et la

Secrétaire générale adjointe, Susana Malcoma, ont, au cours d'une séance publique, informé le Conseil de la situation sécuritaire, politique, humanitaire au Darfour, ainsi que du déploiement de la MINUAD. Durant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont déclaré qu'ils appuyaient fortement l'accélération du déploiement de la MINUAD et la promotion du processus politique au Darfour.

Le 5 novembre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a, lors d'une séance publique, porté à la connaissance du Conseil le rapport le plus récent du Secrétaire général consacré au Soudan (S/2008/662), sur les activités menées par la MINUS jusqu'au 4 octobre, l'état de la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Sud-Soudan et décrit la contribution de cet accord à la normalisation de la situation dans la région et au retour des personnes déplacées. Il a cependant ajouté que les parties, avec l'aide de la communauté internationale, avaient encore beaucoup à faire pour assurer une stabilité durable dans la région. Des consultations plénières ont été tenues à l'issue de la séance publique.

Le 3 décembre, le Conseil a tenu un débat et entendu un exposé du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, qui a présenté son huitième rapport établi en application de la résolution 1593 (2005), décrivant l'étendue de la coopération ainsi que les activités d'enquête et de contrôle entreprises dans trois cas intéressant le Darfour, à savoir les poursuites engagées contre Ahmad Harun et Alu Kushyab, contre le Président du Soudan, Omar al-Bashir et contre les commandants rebelles auxquels a été attribué l'attentat d'Haskanita. Les membres du Conseil ont fait part de l'inquiétude que leur inspirait la violence qui prévalait au Darfour et qui visait aussi bien des civils innocents que les Casques bleus et les humanitaires. La question de la coopération avec le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit au Darfour, ainsi que la nécessité d'un règlement global du conflit ont également été soulevées.

Le 10 décembre, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé du représentant de l'Italie, Giulio Terzi di Sant'Agata, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005), qui a présenté le rapport trimestriel sur l'exécution du mandat du Comité prévu dans la résolution 1591 (2005).

Le 19 décembre, lors d'une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé des Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions au sujet de la situation au Darfour. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a regretté que les avancées au Darfour soient beaucoup trop lentes pour que les citoyens ordinaires puissent réellement en bénéficier et ne suffisent pas à résoudre la crise au Darfour, tandis que la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a assuré les membres du Conseil que, malgré des conditions de sécurité instables, le déploiement complet de la MINUAD restait un objectif prioritaire pour son équipe. La séance a été suivie de consultations plénières sur la question.

Le 28 janvier 2009, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la récente escalade des combats et la nouvelle flambée de violence au Darfour. Les membres du Conseil ont invité toutes les parties à cesser les hostilités, à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et à coopérer avec le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, Djibril Bassolé, en vue de trouver une solution politique au conflit. Ils ont indiqué qu'ils appuyaient pleinement le Médiateur conjoint et l'action menée par la MINUAD pour protéger les civils en danger. Ils ont noté que la situation au Darfour était particulièrement tendue et que le Conseil devait continuer de la suivre de près.

Le 3 février, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil, lors de consultations plénières, un exposé sur la recrudescence de la violence dans la zone de Muhajryia dans le Darfour-Sud. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans cette région, ont affirmé leur soutien total à la MINUAD et estimé qu'il importait de protéger les civils et que toutes les parties devaient s'abstenir de prendre toute mesure risquant d'aggraver la situation.

Le 5 février, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUS a fait au Conseil, lors d'une séance publique, un exposé sur le dernier rapport du Secrétaire général concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global et la situation générale dans le pays (S/2009/61). Il a indiqué que la situation en matière de sécurité, tout en étant relativement stable

dans l'ensemble, demeurait fragile. Il a souligné qu'alors que la période de transition devait s'achever dans un peu plus de deux ans, l'Accord de paix global était parvenu à un point critique et il a ajouté que les parties devaient faire preuve d'une forte volonté politique et de détermination et prendre des mesures décisives pour consolider les résultats obtenus depuis 2005. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont affirmé que l'Accord occupait une place centrale pour la paix dans tout le Soudan et que toutes les parties devaient s'engager à l'appliquer au cours de la période restante. Ils ont également fait part de leur inquiétude devant la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité dans certaines régions du Sud-Soudan et insisté sur le rôle que la MINUS devait jouer pour y remédier.

Les 10 et 12 février, le Conseil a examiné, lors de consultations plénières, un projet de déclaration du Président sur la situation dans le Darfour-Sud, présenté par la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les membres du Conseil ont exprimé des vues divergentes sur la situation et le Conseil ne s'est pas prononcé sur la question.

Le 12 février, le Conseil a également procédé à un échange de vues informel avec une délégation constituée de représentants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes sur une éventuelle décision de la Cour pénale internationale à l'encontre du Président soudanais, Omar al-Bashir. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au processus de paix en cours à Doha et aux efforts déployés à cette fin par le Qatar et le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, ainsi que l'espoir que ce processus aboutirait à une cessation complète des hostilités. Conscients du caractère délicat de la question, ils ont affirmé que la paix et la justice étaient indissociables au Darfour.

Le 17 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté, lors de consultations plénières, le dernier rapport en date du Secrétaire général sur le déploiement de la MINUAD (S/2009/83). Tout en se félicitant de l'Accord de bonne volonté et de rétablissement de la confiance pour le règlement du problème au Darfour, signé par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité à Doha le même jour, les membres du Conseil ont souligné que le processus politique devait être plus concret et inclusif. Ils ont en outre fait savoir qu'ils soutenaient les efforts visant à déployer

rapidement la MINUAD, en particulier grâce au mécanisme tripartite, et que les États Membres devaient renforcer leur appui. Préoccupés par la gravité de la situation humanitaire, les membres du Conseil ont également insisté sur la nécessité d'améliorer l'accès aux personnes déplacées.

Le 6 mars, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Soudan. Le Président a présenté aux membres du Conseil la lettre que lui avait adressée le jour même le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne et représentant du Président de l'Union africaine (S/2009/144). Dans cette lettre était transmis, pour diffusion, un communiqué adopté le 5 mars 2009 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans lequel celui-ci demandait au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de faire surseoir aux poursuites engagées par la Cour pénale internationale à l'encontre du Président soudanais, Omar al-Bashir. Le Conseil a également été informé par la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Catherine Bragg, de l'évolution de la situation humanitaire au Darfour à la suite de l'expulsion d'organismes humanitaires et exhorté le Gouvernement soudanais à revenir sur sa décision.

Le 10 mars, le représentant de l'Autriche, Thomas Mayr-Harting, a, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005), présenté au Conseil, lors de consultations plénières, le rapport trimestriel du Comité sur ses travaux.

Le 20 mars, le Conseil a, lors d'une séance publique, entendu un exposé du Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Rashid Khalikoy, qui a exprimé son inquiétude quant à la situation des civils au Darfour et exhorté de nouveau le Gouvernement soudanais à revenir sur la décision qu'il avait prise d'expulser plusieurs organismes humanitaires et à s'acquitter de ses engagements. Le Conseil a en outre entendu une déclaration du représentant du Soudan, qui a fait savoir que la « décision souveraine et légitime » de son pays serait maintenue.

Le 26 mars, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, Djibril Bassolé, a rendu compte au Conseil, lors de consultations plénières, de l'état d'avancement du processus politique au Darfour. Le Conseil a également entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes,

qui a rendu compte de la visite qu'il avait effectuée peu de temps auparavant au Darfour et des travaux de la mission d'évaluation menée conjointement par l'ONU et le Gouvernement soudanais.

S'adressant ensuite à la presse, le Président du Conseil a souligné l'importance que les membres du Conseil accordaient à l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en avaient besoin au Darfour, enjoint le Gouvernement soudanais de continuer à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes humanitaires et l'a exhorté à revenir sur la décision qu'il avait prise de suspendre les activités de certaines organisations non gouvernementales au Soudan.

Le 23 avril, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), au cours de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUS a fait un exposé. Celui-ci a également présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan (S/2009/211) au cours des consultations qui ont suivi.

Le 27 avril, le Conseil a entendu, lors d'une séance publique, un exposé du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD, Rodolphe Adada, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur le déploiement de la MINUAD et les conditions de sécurité au Darfour. Cet exposé a été suivi de consultations, au cours desquelles les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues.

Le 30 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1870 (2009), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MINUS.

Le 5 juin, le Conseil a écouté le compte rendu semestriel présenté par le Procureur de la Cour pénale internationale en application de la résolution 1593 (2005). Ce dernier a informé le Conseil des activités de son bureau, s'agissant du Darfour, et résumé les activités prévues pour les six mois suivants. Il a souligné que les États parties au Statut de Rome étaient tenus d'arrêter et de remettre tout inculpé qui circulait sur leur territoire et également rappelé que, si cette obligation ne s'appliquait pas aux États qui n'étaient pas parties au Statut, le Conseil de sécurité leur avait cependant, dans sa résolution 1593 (2005), demandé instamment de coopérer pleinement avec la Cour. Le Procureur a également fait savoir au Conseil qu'au cours des six prochains mois, son bureau

continuerait d'assurer le suivi des affaires criminelles en cours, d'intensifier les efforts visant à arrêter les fugitifs et de renforcer la coopération avec les organisations régionales. Cet exposé a été suivi de consultations privées, au cours desquelles les membres du Conseil ont fait part de leur position sur la question.

Le 11 juin, au cours d'une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur son récent voyage au Soudan. Celui-ci a jugé injustifiée l'expulsion d'agents humanitaires hors du Soudan, le 4 mars, et expliqué que, grâce à leur action, menée en coopération avec le Gouvernement soudanais, les organismes humanitaires avaient grandement contribué à remédier aux situations les plus critiques, à éviter que la crise humanitaire ne s'aggrave et à sauver des vies. Il a ajouté que le Gouvernement soudanais avait par la suite pris d'importantes mesures en vue de rétablir la coopération avec les organismes humanitaires et réaffirmé la validité des accords existants. Le Secrétaire général adjoint a également souligné que, pour faire face à la nouvelle situation dans l'ensemble du Soudan, il fallait réévaluer les besoins de financement de l'aide humanitaire. Il a prié le Gouvernement et les donateurs d'accélérer l'acheminement de l'aide et a également jugé très préoccupante la situation dans le sud du Soudan. Son exposé a été suivi de consultations sur la question.

Le 19 juin, le représentant de l'Autriche a, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005), présenté aux membres du Conseil, au cours de consultations plénières, le rapport trimestriel sur les travaux du Comité.

Le 17 juillet, le Conseil a examiné, au cours de consultations, le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (S/2009/357). Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a rendu compte de la situation politique et des conditions de sécurité actuelles au Soudan à la suite du voyage qu'il avait effectué dans ce pays. Il a mis l'accent sur certaines difficultés que rencontrait le Soudan dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, ainsi que sur la décision que la Cour permanente d'arbitrage devait prendre sur Abyei le 22 juillet 2009 et le soutien apporté par la MINUS en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Les membres du Conseil ont salué l'appui que la MINUS avait fourni à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, ainsi que les plans d'intervention en cas d'urgence qu'elle élaborait en vue de protéger la population civile, en particulier dans la région d'Abeyi. Ils ont également félicité les parties d'avoir déjà appliqué certains aspects de l'Accord mais se sont déclarés préoccupés par le fait que d'autres aspects n'avaient pas encore été intégralement mis en œuvre, et en particulier par les retards pris dans la préparation des élections générales, reportées à avril 2010.

Le 24 juillet, à la suite d'une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la MINUAD, le Conseil a tenu une séance publique consacrée à l'examen des rapports du Secrétaire général sur les activités de l'Opération (S/2009/297 et S/2009/352). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de l'évolution de la situation sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire, ainsi que des opérations et du déploiement de la MINUAD. Il a fait observer que, malgré la légère amélioration de la situation sur le terrain, le sort de millions de personnes qui avaient été déplacées au Darfour et ne pouvaient rentrer chez elles demeurait très préoccupant.

Le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de paix global. Il s'est félicité de la volonté des parties à l'Accord de respecter et de faire appliquer par des moyens pacifiques la décision de la Cour permanente d'arbitrage concernant le différend d'Abeyi.

Le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie, Mikhail Margelov, et le représentant du Soudan ont également participé à cette séance.

Les membres du Conseil ont félicité la MINUAD de ses activités et accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans le déploiement de ses opérations. Ils ont salué les efforts déployés par l'Équipe de médiation conjointe et le Gouvernement qatarien pour obtenir la signature d'un accord entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés de l'opposition, dont le Mouvement pour la justice et l'égalité. Ils ont en outre réaffirmé qu'il fallait parvenir d'urgence à un règlement politique du conflit au Darfour et demandé aux parties de reprendre les négociations.

Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1881 (2009), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 juillet 2010.

Sahara occidental

Le 22 avril 2009, le Conseil a tenu une séance privée avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber.

Pendant les consultations qui ont suivi, le Conseil a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, et de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, établis à partir du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2009/200).

Le 30 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1871 (2009), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MINURSO. Cette résolution comprenait de nouveaux éléments qui avaient trait à la dimension humaine du conflit et le Conseil s'est félicité des efforts consentis pour préparer une cinquième série de négociations.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Le 21 janvier 2009, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/39). Son exposé a été suivi de consultations au cours desquelles il a été procédé à un échange de vues sur les problèmes qui se posaient dans la sous-région, notamment les conséquences du trafic de drogues et les obstacles à la gouvernance, et sur le rôle que jouait le Bureau pour aider à régler ces questions de concert avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres opérations, bureaux et organismes concernés des Nations Unies, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Le 7 juillet, lors d'une séance publique, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur

le Bureau (S/2009/332), présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau. Il a également entendu un exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa, sur les travaux de l'Office. Pendant les consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont félicité le Bureau d'avoir défendu et rendu crédible l'option d'une solution régionale et intégrée aux problèmes transfrontières. Ils ont aussi salué ses initiatives dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité en Afrique de l'Ouest.

Le 10 juillet, lors d'une séance publique consacrée à la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2009/20) dans laquelle il a constaté avec satisfaction que l'état général de paix et de sécurité ne cessait de s'améliorer en Afrique de l'Ouest et s'est félicité de l'évolution positive dans les domaines du redressement et de la consolidation de la paix au lendemain de conflits, ainsi que des progrès de la gouvernance et de l'état de droit. Il s'est déclaré préoccupé par l'apparition d'activités qui menaçaient la sécurité en Afrique de l'Ouest, en particulier le terrorisme dans la bande du Sahel et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, ainsi que le trafic de drogues. Le Conseil a félicité le Bureau et prié le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant spécial, de continuer à renforcer la coopération active instaurée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Mission du Conseil de sécurité en Afrique

Le 28 mai 2009, le Conseil a entendu un exposé des chefs de sa mission en Afrique, qui s'était déroulée du 14 au 20 mai, qui avait comporté une escale à Addis-Abeba – où les membres du Conseil avaient rencontré de hauts représentants de l'Union africaine – ainsi qu'au Rwanda, en République démocratique du Congo et au Libéria.

Le représentant de l'Ouganda, Ruhakana Rugunda, chef conjoint de la partie éthiopienne de la mission, a fait savoir qu'il avait rencontré des représentants de l'Union africaine avec lesquels il avait examiné la situation au Soudan et en Somalie, la question du financement des opérations de maintien de la paix en Afrique et le problème du caractère anticonstitutionnel des changements de gouvernement sur le continent. Il a déclaré que ces discussions

avaient contribué à renforcer la coopération en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, entre autres domaines d'intérêt commun.

Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, John Sawers, chef conjoint de la partie éthiopienne de la mission, a déclaré que l'Union africaine et l'ONU travaillaient de concert pour régler les difficultés notoires que connaissait la MINUAD, et examinaient les moyens de renforcer l'appui qu'elles apportaient sur le terrain à la Mission de l'Union africaine en Somalie. S'agissant du Rwanda, il a souligné que l'aggravation du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo avait conduit les Gouvernements rwandais et congolais à coopérer pour régler le problème que leur posait la présence de groupes armés dans la région, et que la décision des deux pays avait contribué à redessiner le paysage politique de la région.

Le représentant de la France, Jean-Maurice Ripert, qui dirigeait la partie congolaise de la mission, a informé le Conseil des activités de sa mission en République démocratique du Congo. Il a déclaré que les membres de la mission avaient retenu de toutes leurs rencontres dans la région que la situation dans la région des Grands Lacs s'était améliorée, en particulier depuis le rapprochement des Gouvernements congolais et rwandais, et que la MONUC restait indispensable. Soulignant qu'il y avait urgence à trouver une solution globale au problème des violences sexuelles qui se généralisait, il a noté que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait pris des mesures en ce sens en promulguant, notamment, une loi contre le viol et d'autres délits sexuels. Il a également indiqué qu'au cours de la mission, il avait remis aux plus hautes autorités de la République démocratique du Congo, au nom du Conseil, une première liste contenant les noms de cinq chefs des Forces armées de la République démocratique du Congo inculpés pour violences sexuelles, et demandé au Président et au Premier Ministre, avec l'appui de la MONUC, d'arrêter ces cinq officiers et de les traduire en justice publiquement afin de commencer à regagner la confiance de la population civile.

La représentante des États-Unis d'Amérique, Susan Rice, qui dirigeait la partie libérienne de la mission, a rapporté que l'objet de sa visite au Libéria avait été de réaffirmer l'appui du Conseil au peuple et au Gouvernement libériens, ainsi qu'à la Mission des

Nations Unies au Libéria. Cette mission avait aussi eu pour tâche d'examiner des questions sensibles telles que la violence à l'égard des femmes.

Paix et sécurité en Afrique

Djibouti et Érythrée

Le 17 septembre 2008, le Conseil a entendu, au cours de consultations, un exposé sur la mission d'enquête des Nations Unies menée à Djibouti et en Érythrée comme suite à sa demande. Le Conseil a constaté que la mission s'était rendue à Djibouti mais n'avait pas obtenu de visa d'entrée en Érythrée.

Le 23 octobre, à la demande du Gouvernement djiboutien, le Conseil a convoqué une séance publique pour entendre un exposé du Président djiboutien, Ismail Omar Guelleh, sur la situation entre Djibouti et l'Érythrée. Le représentant de l'Érythrée, qui participait également à cette séance, a fait une déclaration. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation entre Djibouti et l'Érythrée et se sont engagés à aider les parties intéressées à trouver une solution viable par des moyens pacifiques. Ils se sont également déclarés favorables à l'idée que le Secrétaire général, l'Union africaine et la Ligue des États arabes continuent d'user de leurs bons offices pour promouvoir un règlement pacifique, et ont encouragé les deux parties à coopérer.

Le 14 janvier 2009, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1862 (2009), dans laquelle il s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite du différend frontalier qui était une source de tensions entre Djibouti et l'Érythrée, a exhorté ces deux pays à régler ces différends pacifiquement et exigé de l'Érythrée, notamment, qu'elle retire ses forces et leur matériel sur les positions correspondant au statu quo ante, au plus tard cinq semaines après l'adoption de la résolution. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur l'évolution de la situation, qu'il a décidé d'examiner six semaines après l'adoption de la résolution sur la base dudit rapport.

Le 7 avril, le Conseil a entendu, au cours de consultations plénières, un exposé sur l'application de la résolution 1862 (2009) concernant le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, qui a indiqué que l'Érythrée avait catégoriquement rejeté la résolution et refusé de

reconnaître l'existence du différend frontalier. Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par l'attitude regrettable de l'Érythrée à l'égard de la résolution 1862 (2009) et son refus d'instaurer un dialogue ou d'accepter les bons offices du Secrétaire général. Ils ont prié ce dernier de poursuivre ses efforts de médiation et de tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation. Ils ont également prié le Président de rencontrer le représentant de l'Érythrée pour lui faire part de l'inquiétude que leur inspirait le comportement de cet État, auquel ils demandaient d'être plus coopératif avec la communauté internationale dans la recherche d'une solution au problème frontalier qui l'opposait à Djibouti.

Le 16 avril, le Président du Conseil de sécurité a rendu compte aux membres du Conseil, lors de consultations, de la réunion qu'il avait tenue avec les représentants de l'Érythrée et de Djibouti. Les membres du Conseil sont convenus de rester saisis de la question et de convoquer dans l'avenir proche une réunion d'information pour examiner la situation plus avant.

Le 21 juillet, le Conseil a tenu des consultations consacrées à la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique » pour examiner le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée. Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a fait le point sur l'état de l'application de la résolution 1862 (2009). Le Secrétaire général adjoint a informé les membres du Conseil que la situation n'avait pas changé depuis son dernier exposé : l'Érythrée soutenait toujours qu'elle n'avait occupé aucune partie du territoire djiboutien et continuait de faire fi de la résolution du Conseil de sécurité demandant aux deux pays de revenir au statu quo ante. Il a en outre fait savoir au Conseil que l'Érythrée avait refusé jusqu'ici de prendre part à toute initiative diplomatique pour régler le différend par des moyens pacifiques et ce, malgré diverses tentatives du Secrétaire général.

Au cours des débats qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur regret et leur profonde inquiétude face à l'intransigeance dont continuait de faire preuve l'Érythrée et son refus de reconnaître et de régler son différend frontalier avec Djibouti, ainsi que son refus de permettre à une équipe des Nations Unies de se rendre dans le pays pour vérifier la situation sur le terrain. Les membres du Conseil se sont également déclarés très préoccupés par les politiques menées par

l'Érythrée dans l'ensemble de la corne de l'Afrique, faisant valoir que sa conduite entraînait une escalade des conflits et compromettait la stabilité de la région, et qu'elle constituait par conséquent une menace pour la paix et la sécurité internationales qui ne pouvait continuer indéfiniment.

Compte tenu de l'impasse et de l'extrême instabilité que connaissait la corne de l'Afrique, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait n'écarter aucune solution possible pour régler le différend, y compris l'adoption éventuelle de mesures punitives pour faire pression sur l'Érythrée tout en poursuivant les initiatives diplomatiques. À cet égard, ils ont invité le Secrétaire général à poursuivre son action pour amener l'Érythrée à régler son différend frontalier avec Djibouti par des moyens pacifiques.

Madagascar

Le 7 avril 2009, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté, lors de consultations officieuses, un exposé au Conseil sur la situation à Madagascar. Le Conseil a ainsi appris que la situation politique et les conditions de sécurité dans le pays étaient tendues à la suite du départ du Président Marc Ravalomanana, évincé du pouvoir, et des violentes protestations. Il a apporté son soutien au Secrétaire général et à l'Union africaine dans les efforts qu'ils déploient pour résoudre la crise et appelé au rétablissement de l'ordre constitutionnel dès que possible.

Mauritanie

Le 19 août 2008, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/30), dans laquelle il a condamné le renversement par l'armée mauritanienne, le 6 août, des institutions démocratiquement élues de la Mauritanie. Il s'est félicité des déclarations de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale venant condamner ce coup d'État. Le Conseil a exigé la libération immédiate du Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi et le rétablissement immédiat des institutions constitutionnelles et démocratiques légitimes. Il a décidé de suivre l'évolution de la situation.

Zimbabwe

Le 19 septembre 2008, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, a présenté un

exposé au Conseil sur la situation au Zimbabwe, après la signature d'un accord-cadre sur le partage du pouvoir entre les principaux partis politiques. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction cet accord et félicité le Président sud-africain, Thabo Mbeki, pour sa contribution à cet égard.

Le 15 décembre, le Conseil a tenu une séance privée consacrée à l'examen de la situation au Zimbabwe, qui était présidée par le Premier Ministre croate, Ivo Sanader. Le Secrétaire général a fait un exposé liminaire, suivi d'un échange de vues sur la situation politique et socioéconomique actuelle du pays, et ses conséquences dans la sous-région. Ont assisté à cette réunion de haut niveau le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, David Miliband, et la Secrétaire d'État américain, Condoleezza Rice.

Rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine

Le 18 mars 2009, le Conseil a examiné un rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2008/813). Le Président du Conseil, le Secrétaire général et le Ministre sud-africain des affaires étrangères, Nkosazana Dlamini Zuma, ont fait des déclarations. Le Président du Groupe d'experts, Romano Prodi, a présenté le rapport. Il a insisté sur la responsabilité qui incombait aux intervenants régionaux de régler les questions liées à la paix et à la sécurité dans leurs propres régions; il a souligné aussi que la paix en Afrique ne pourrait s'obtenir par la seule force militaire, et que tous les États Membres devaient prendre part au processus. Il a mis l'accent sur la nécessité d'avoir une « vision commune », fondée sur des partenariats à long terme qui reposent sur des capacités institutionnelles crédibles, ce qui exige des ressources et des contributions, l'Afrique devant avoir la maîtrise du processus.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, a également fait un exposé au Conseil. Il a souligné que le maintien de la paix en Afrique est une responsabilité commune exigeant de l'audace, un engagement concret accru, et une harmonisation des efforts et une action commune. Le Conseil a également entendu des déclarations du Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, Édouard Aho-Glele. Dans une déclaration

dont le Président a donné lecture (S/PRST/2009/3), le Conseil a pris note avec intérêt du rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU et prié le Secrétaire général de lui soumettre, au plus tard le 18 septembre 2009, un rapport, notamment, sur les moyens de soutenir l'Union africaine lorsqu'elle mène des opérations autorisées par l'ONU, ainsi qu'une évaluation des recommandations du Groupe d'experts, en particulier celles qui se rapportent au financement et celles concernant la création d'une équipe mixte Union africaine-ONU chargée d'étudier la manière de mettre en œuvre ces recommandations. Le Conseil a en outre souligné qu'il fallait renforcer la capacité de l'Union africaine d'instaurer des partenariats stratégiques avec l'ONU, et de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales.

Résurgence des changements de gouvernement anticonstitutionnels en Afrique

Le 5 mai 2009, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2009/11), dans laquelle il a exprimé sa profonde inquiétude face à la résurgence des changements inconstitutionnels de gouvernement dans quelques pays d'Afrique, et souligné combien il importait de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel, notamment au moyen d'élections ouvertes et transparentes. Le Conseil a également salué la décision prise par la Conférence de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire, tenue du 1^{er} au 3 février 2009, par laquelle l'Union africaine a exprimé sa préoccupation et sa réprobation face au retour des coups d'État qui, d'après elle, non seulement marquaient un recul politique dangereux et un revers grave pour la démocratie, mais pourraient en outre menacer la paix, la sécurité et la stabilité du continent.

Amériques

Haïti

Le 12 septembre 2008, dans le cadre de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur la situation en Haïti, à la suite des cyclones et ouragans qui ont gravement touché le pays. Les membres du Conseil ont exprimé leurs sincères condoléances et leur profonde sympathie au peuple et au Gouvernement haïtiens et invité la communauté internationale à fournir une assistance au pays. Ils se sont également félicités de la nomination

de Michèle Duvivier Pierre-Louis au poste de Premier Ministre de Haïti.

Le 8 octobre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il a ensuite entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, Hédi Annabi, sur la situation en Haïti et les activités menées par la Mission. À l'issue de l'exposé, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières et examiné les questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/586). Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant les dégâts importants causés par les cyclones en Haïti et les conséquences en résultant pour le processus de stabilisation. Ils ont souligné le rôle crucial joué par la MINUSTAH et exprimé leur soutien à la Mission.

Le 14 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1840 (2008) par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2009.

Du 11 au 14 mars 2009, les membres du Conseil ont effectué une mission en Haïti. Le 19 mars, le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant du Costa Rica, Jorge Urbina, sur les activités de la mission, laquelle était chargée d'évaluer l'application de ses résolutions, en particulier la résolution 1840 (2008). Ce dernier a souligné que la mission avait évalué la situation du pays par elle-même, à un moment où il semblait être possible d'assurer la stabilité et le développement durable. Le chef de la mission a fait observer qu'Haïti continuait d'être confronté à l'insécurité alimentaire et à une situation humanitaire précaire et souligné que les autorités devaient promouvoir un consensus national afin d'assurer une base solide au développement socioéconomique. Dans sa déclaration, le représentant d'Haïti a exprimé la gratitude de son gouvernement au Conseil pour la mission. Il a souligné que, depuis 2005, la situation sur le plan de la sécurité s'était améliorée mais que la situation économique et sociale demeurait précaire, notamment à la suite des quatre cyclones de 2008. Il a réaffirmé que le pays était résolu à poursuivre son développement économique et souligné l'importance de la prochaine conférence d'annonce de contributions à Washington.

Le 6 avril, le Conseil a tenu un débat public sur Haïti et le rapport du Secrétaire général concernant la MINUSTAH (S/2009/129). Il a entendu un exposé du

Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH. À l'issue de cet exposé et du débat du Conseil, les membres ont entendu des déclarations du Président du Conseil économique et social et des représentants de l'Organisation des États américains, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, du Fonds monétaire international, du Programme alimentaire mondial et du Programme des Nations Unies pour le développement. Ils ont également entendu des déclarations faites par le représentant de l'Uruguay, au nom du Groupe des Amis d'Haïti, et 13 autres délégations, suivies par le représentant d'Haïti qui a remercié le Mexique d'avoir organisé un débat public sur la question concernant Haïti.

À la fin de la séance, le Président a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2009/4), dans laquelle le Conseil se félicitait des progrès accomplis dans les cinq domaines essentiels pour la consolidation de la stabilité en Haïti. Il notait également avec préoccupation les défis à relever en matière de développement économique et social, réaffirmait que la sécurité devait aller de pair avec le développement économique et social pour permettre à Haïti d'instaurer durablement la stabilité et réaffirmait aussi son ferme soutien à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'action qu'ils menaient pour renforcer la stabilité et améliorer la gouvernance en Haïti.

Asie

Afghanistan

Le 26 août 2008, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur un incident qui s'était produit à Azizabad, dans la province d'Herat (Afghanistan), le 22 août 2008, et aurait fait des victimes civiles. Les informations fournies, fondées sur les rapports de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), étaient encore incomplètes. Le Sous-Secrétaire général a souligné qu'il était essentiel de prendre en compte la sécurité et le bien-être des civils lors de la planification et du déroulement des opérations militaires.

Le 22 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1833 (2008) par laquelle il a prorogé le mandat de la Force internationale

d'assistance à la sécurité (FIAS) pour une période de 12 mois au-delà du 13 octobre 2008.

Le 14 octobre, le Conseil a tenu une séance publique afin d'entendre un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, Kai Eide, sur les événements les plus récents survenus en Afghanistan et les activités de la Mission. Il a également entendu une déclaration du représentant de l'Afghanistan. Tout en exprimant leur préoccupation devant la situation humanitaire et en matière de sécurité dans le pays, les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale. Ils ont souligné qu'il était indispensable de définir plus précisément les priorités et appuyé une approche globale des problèmes qui devront être surmontés en Afghanistan.

Les membres du Conseil ont effectué une mission en Afghanistan du 21 au 28 novembre.

Le 4 décembre, lors d'une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, représentant de l'Italie, Giulio Terzi di Sant'Agata, dans lequel ce dernier indiquait que le principal objectif de la mission était d'évaluer par elle-même la situation sur le terrain. Lors de la visite, les membres ont eu l'occasion de s'entretenir avec divers acteurs en Afghanistan, notamment le Président, Hamid Karzaï, les Présidents des Chambres haute et basse du Parlement, les présidents des commissions parlementaires et d'autres membres du Parlement, la Commission afghane indépendante de défense des droits de l'homme, la Commission électorale indépendante, le Secrétaire général de l'OTAN, des représentants de la FIAS, des membres de la communauté diplomatique, des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales internationales et nationales, des responsables de la MANUA et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La mission s'est rendue dans la province d'Herat où elle a rencontré le représentant régional de la MANUA, le Gouverneur de la province et d'autres responsables, ainsi que des représentants d'une équipe de reconstruction de province, lesquels ont tous souligné l'utilité des projets d'assistance à effet rapide mis en œuvre par l'équipe de reconstruction d'Herat.

Le 11 février 2009, le Président a donné lecture d'une déclaration devant la presse (SC/9593) condamnant dans les termes les plus vifs les attaques

terroristes qui s'étaient produites à Kaboul le même jour.

Le 19 mars, lors d'une séance officielle, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/135). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUA a présenté un exposé au Conseil et indiqué que la situation sur le plan de la sécurité avait continué de se détériorer et que les résultats des efforts du Gouvernement et de l'aide internationale n'avaient pas répondu aux attentes de la population, tandis que les Afghans souffraient des effets de la sécheresse et d'une augmentation générale des prix des denrées alimentaires. Il a instamment demandé à la communauté internationale de soutenir les efforts visant à renforcer la police nationale, à promouvoir l'agriculture et à aider le secteur privé à combattre la corruption, le financement des rebelles et l'insécurité alimentaire, parmi d'autres problèmes persistants. Le représentant de l'Afghanistan a fait une déclaration.

Le 23 mars, le Conseil a de nouveau été saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan (S/2009/135). Il a adopté à l'unanimité la résolution 1868 (2009) par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUA d'un an et condamné les attaques contre les civils et les forces internationales, ainsi que l'utilisation par les Talibans et d'autres groupes extrémistes de civils comme boucliers humains et d'enfants comme soldats.

Le 30 juin, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan. Soulignant l'importance cruciale de l'élection présidentielle et des élections aux conseils de province prévues en août, il a dit que, s'ils étaient bien organisés, les scrutins prévus pouvaient marquer une étape importante dans les efforts visant à mettre un terme au conflit en Afghanistan. Tout en soulignant l'émergence de certains éléments positifs, comme l'importance accrue accordée aux efforts civils, l'intérêt porté à la gouvernance sous-nationale et une meilleure coordination des efforts menés par la communauté internationale, le Représentant spécial a fait observer que des défis redoutables restaient à surmonter et que la violence persistante compromettrait gravement les perspectives de progrès. Les membres du Conseil ont souligné l'importance des élections en préparation pour instaurer la sécurité et la stabilité dans

le pays, et se sont déclarés résolus à coopérer étroitement avec l'ONU et le Gouvernement afghan. Le représentant de l'Afghanistan et divers États Membres ont également participé au débat.

Le 15 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité une déclaration de son président sur la situation en Afghanistan (S/PRST/2009/21), dans laquelle il se félicitait des préparatifs organisés par les autorités afghanes en vue des prochaines élections présidentielles et aux conseils de province prévues pour le 20 août 2009, et soulignait que des élections devraient être libres, régulières, transparentes et crédibles, et se tenir sans exclusive et dans un climat de sécurité. Il se félicitait également des progrès que le Gouvernement avait accomplis dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement, encourageait le Gouvernement à redoubler d'efforts afin de remédier aux problèmes qui se posaient dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, et du développement économique et social, ainsi que dans le domaine transversal de la lutte contre les stupéfiants et demandait à la communauté internationale de continuer à soutenir les efforts du Gouvernement.

Fidji

Le 20 avril 2009, le Conseil a entendu, lors de consultations au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la situation dans les Fidji. Le Secrétaire général adjoint a évoqué la crise constitutionnelle qui avait éclaté lorsque le gouvernement intérimaire avait déclaré l'état d'urgence le 10 avril, la suspension de l'application de la Constitution, le report à 2014 des élections législatives et la dissolution des tribunaux.

À l'issue de cette rencontre, le Président s'est adressé à la presse pour indiquer que les membres du Conseil étaient profondément préoccupés par l'abrogation de la Constitution, demandaient que la démocratie soit restaurée et rappelaient qu'ils appuyaient les efforts faits par le Secrétaire général pour régler la situation.

Iraq

Le 6 août 2008, le Conseil a entendu, au cours d'une séance publique, les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe,

et du Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique, Alejandro Wolff, sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la force multinationale, respectivement. Il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités de la MANUI (S/2008/495). Le Secrétaire général adjoint a donné un aperçu des développements récents et mis en garde tous les acteurs contre un relâchement de leurs efforts; il a également souligné la nécessité de s'efforcer principalement de renforcer la confiance entre toutes les communautés pour améliorer la qualité de vie de tous les Iraquiens. Il a informé le Conseil que la MANUI continuait de chercher principalement à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale, à régler les différends relatifs aux frontières internes, à préparer les élections provinciales, à appuyer la reconstruction et le développement de l'Iraq et à alléger les souffrances des réfugiés iraqiens, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables.

Le 7 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1830 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUI pour une période supplémentaire de 12 mois, conformément à la demande présentée par le Gouvernement iraqien et tel que stipulé dans la résolution 1770 (2007). Il a demandé au Gouvernement iraqien et aux autres États Membres de continuer d'apporter à la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq un appui sur le plan de la sécurité et de la logistique. Il a aussi demandé au Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches.

Le 19 août, le Président du Conseil a ouvert la première séance par une déclaration marquant le cinquième anniversaire de l'attaque commise à Bagdad contre la MANUI, que dirigeait le regretté Sergio Vieira de Mello.

Le 14 novembre, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI, Staffan de Mistura, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/688). M. de Mistura a dit aux membres du Conseil que les Iraquiens devaient continuer à tirer parti d'une baisse sensible de la violence en Iraq depuis le début de 2008 pour consolider la stabilité à long terme du pays, qu'il convenait de féliciter le Gouvernement iraqien pour les progrès accomplis et que l'Iraq serait appelé à

fournir des services, donner des garanties de sécurité, créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières, mettre en place des institutions indépendantes et fiables et résoudre les tensions régnant entre les différentes communautés du pays. Il a indiqué qu'au cours des derniers mois, la MANUI avait axé ses efforts sur les activités visant à appuyer les préparatifs des élections, jeter les bases d'un règlement du différend sur les frontières intérieures, renforcer les stratégies de développement national et faciliter l'établissement d'un partenariat entre l'Iraq, les pays voisins de l'Iraq et la communauté internationale. Le Conseil a également entendu la déclaration du représentant des États-Unis d'Amérique au nom de la Force multinationale et la déclaration du représentant de l'Iraq.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1859 (2008), prorogeant les dispositions relatives au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle, et décidé que ces dispositions seraient réexaminées à la demande du Gouvernement iraqien ou au plus tard le 15 juin 2009. Il a décidé également d'examiner les résolutions concernant spécifiquement l'Iraq, à commencer par la résolution 661 (1990). Il a souhaité la bienvenue au Ministre iraqien des affaires étrangères, Hoshiyar Zebari, qui a fait le point de la situation politique et économique et sur les conditions de sécurité en Iraq. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités de l'adoption de la résolution en tant que témoignage évident des progrès accomplis en Iraq et ont réaffirmé que la communauté internationale devait continuer d'aider l'Iraq à répondre aux défis qui lui restaient à relever.

Le 3 février 2009, à l'issue de consultations plénières, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse (SC/9587) dans laquelle il s'est félicité de la tenue des élections provinciales en Iraq, le 31 janvier.

Le 26 février, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission (S/2009/102). Le Représentant spécial a informé le Conseil que l'Iraq avait fait un grand pas en avant avec la tenue, le 31 janvier, des élections provinciales. Il a en outre indiqué que les capacités des Forces de sécurité iraqiennes avaient été renforcées au cours des derniers mois et que la situation s'était en

général améliorée sur le plan de la sécurité. Le représentant de l'Iraq a ensuite exposé les vues du Gouvernement de son pays concernant le rapport. Les membres du Conseil se sont félicités de l'évolution positive notée au cours des derniers mois et ont exprimé leur appui à la MANUI dans leurs déclarations.

Le 16 avril, le Conseil a tenu des consultations officielles sur le Fonds de développement pour l'Iraq et les activités du Conseil international consultatif et de contrôle. Le Contrôleur de l'ONU, Jun Yamazaki, a fait un exposé sur la question.

Le 25 avril, le Président a donné lecture d'une déclaration à la presse (SC/9643) dans laquelle les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes perpétrés à Bagdad et à Diyala les 23 et 24 avril. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui au Gouvernement iraquien et leur détermination à lutter contre toutes les formes de terrorisme.

Le 18 juin, lors d'une séance publique présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, Ahmet Davutoğlu, le Conseil a examiné la situation en Iraq et les activités de la MANUI évoquées dans le rapport trimestriel du Secrétaire général. Le Ministre s'est félicité des progrès accomplis par les Iraquiens dans plusieurs domaines clés, a reconnu les obstacles qui subsistent et la nécessité de les surmonter avec détermination et réaffirmé que le Conseil s'était engagé à appuyer l'Iraq dans sa recherche de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Staffan de Mistura, prenant pour la dernière fois la parole au Conseil en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, a décrit en détail les événements qui s'étaient produits récemment dans le pays. Il a souligné que l'état de la sécurité s'était amélioré et qu'il fallait continuer d'œuvrer en vue de la réconciliation nationale. Il a également fait le point des activités de la MANUI dans plusieurs domaines, en mettant particulièrement l'accent sur l'étude réalisée sur les différends concernant les frontières administratives internes et l'aide que la Mission continuait d'apporter au peuple et au Gouvernement iraquien en prévision des prochaines élections.

Les membres du Conseil ont tous exprimé leur appui aux activités que la MANUI menait en Iraq, conformément à son mandat. Tout en se félicitant des améliorations apportées sur le plan de la sécurité, ils ont exhorté l'Iraq à prendre rapidement les mesures

nécessaires pour rendre irréversible cette tendance positive, notamment en instaurant un dialogue ouvert à tous et une coopération propices à la réconciliation nationale. Ils ont mis l'accent en particulier sur la nécessité de trouver une solution consensuelle à la question des différends concernant les frontières administratives internes, notamment le statut de Kirkouk, en vue de créer des conditions favorables au retour durable des réfugiés et des personnes déplacées, l'importance de parvenir à un accord sur des textes législatifs clés, tels que la loi sur les ressources en hydrocarbures et la loi sur le partage des revenus pétroliers, et la nécessité de poursuivre la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

À la fin de la séance, à laquelle le représentant de l'Iraq a participé également, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/17) dans laquelle il a réaffirmé son attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq; souligné l'importance de la stabilité et de la sécurité de ce pays pour le peuple iraquien, la région et la communauté internationale; salué les importants efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour affermir la démocratie; et réaffirmé son plein appui à la MANUI qui donne des conseils, soutient et aide le peuple et le Gouvernement iraquien à renforcer les institutions démocratiques, à favoriser le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale et, notamment, à faciliter le dialogue régional.

Iraq et Koweït

Le 10 décembre 2008, l'Ambassadeur Gennady P. Tarasov, Coordonnateur de haut niveau chargé de s'occuper des Koweïtiens et citoyens d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, a présenté au Conseil lors de consultations plénières le rapport du Secrétaire général sur la question (S/2008/761). À l'issue des consultations, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse (SC/9529), dans laquelle il a déploré qu'aucun progrès n'ait été fait concernant les exhumations et le sort réservé aux archives nationales du Koweït, remercié la MANUI d'avoir offert son appui et noté que le Gouvernement iraquien et le Gouvernement koweïtien se proposaient de coopérer à ce sujet. Les membres du Conseil sont convenus de continuer à suivre l'évolution de la situation et ont dit attendre avec intérêt le rapport de synthèse que le Secrétaire général devait présenter en avril 2009.

Le 16 avril 2009, le Conseil a tenu des consultations officieuses pour examiner la question des Koweïtiens et citoyens d'État tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus depuis l'invasion du Koweït en 1990, conformément à ses résolutions 1284 (1999) et 1859 (2008). Le Coordonnateur de haut niveau a présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la question. Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse (SC/9637) dans laquelle il a souligné que toutes les parties devaient accélérer le règlement des questions restées en suspens, ce qui renforcerait les relations entre l'Iraq et le Koweït.

Myanmar

Le 11 septembre 2008, le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Myanmar, Ibrahim Gambari, a présenté, en consultations plénières, un exposé au Conseil au sujet de sa plus récente visite dans ce pays, notamment dans les zones touchées par le cyclone Nargis, où il a rencontré des responsables gouvernementaux.

Le 20 février 2009, le Conseiller spécial du Secrétaire général a présenté, en consultations plénières, un exposé au Conseil sur les résultats de sa dernière visite au Myanmar. Les membres du Conseil ont ensuite échangé des vues sur la voie à suivre concernant la situation au Myanmar.

Le 22 mai, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Myanmar au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses ». Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse (SC/9662) dans laquelle les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait libérer tous les prisonniers politiques.

Le 13 juillet, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle le Secrétaire général a fait un exposé sur la situation au Myanmar à la suite de la visite qu'il avait effectuée dans le pays les 3 et 4 juillet. Il a dit au Conseil qu'il avait fait des propositions axées sur trois questions restées en suspens : la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi, la reprise du dialogue de fond, et la création de conditions propices à l'organisation d'élections crédibles en 2010. Il a proposé que les hauts responsables du Myanmar coopèrent davantage avec l'ONU afin de répondre aux besoins urgents du pays en matière de développement dans le cadre d'un processus participatif faisant intervenir tous les secteurs de la société. Il a informé le Conseil qu'il avait bien précisé que la communauté

internationale comptait que le Gouvernement tienne sa promesse et réalise en 2010 des élections sans exclusive, libres et régulières et prenne rapidement les mesures nécessaires à cette fin.

Le représentant du Myanmar a, lui aussi, fait une déclaration dans laquelle il a exposé les priorités de son gouvernement qui consistent notamment à transférer le pouvoir à un gouvernement civil après les élections de 2010 et à établir des bases solides pour le futur développement social et économique du pays.

Les membres du Conseil ont appuyé le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies grâce aux bons offices du Secrétaire général.

Népal

Le 7 novembre 2008, le Conseil a tenu un débat suivi de consultations, afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal avait faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/670). Le rapport indiquait que s'il convenait de se féliciter de la volonté des parties népalaises de consolider la démocratie, les retards dans la formation du Gouvernement, bien que compréhensibles, ne permettaient pas d'annoncer que l'on s'acheminait comme on l'espérait vers l'achèvement des activités de la Mission politique spéciale des Nations Unies au Népal (MINUNEP) à l'expiration du mandat en cours, à la fin de janvier 2009, ainsi que l'avait demandé le Conseil. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Népal et Chef de la Mission, Ian Martin, a fait un exposé au Conseil sur les progrès selon lui remarquables réalisés par le peuple népalais sur la voie de la paix et de la démocratie, sur l'assistance soutenue apportée par la MINUNEP et sur l'appui durable que l'on attendait de la communauté internationale. Il a ajouté que le mandat de la Mission devrait peut-être être prorogé au-delà du 23 janvier 2009.

Le 16 janvier 2009, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général qui a été suivi de consultations plénières sur la question.

Le 23 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1864 (2009), par laquelle il a prorogé de six mois le mandat de la MINUNEP.

Le 5 mai, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation au Népal au cours de laquelle il a entendu un exposé de la Représentante du Secrétaire général au Népal et Chef de la MINUNEP, Karin

Landgren. La Représentante spéciale a informé le Conseil de l'évolution de la situation dans le pays, notamment de l'impasse politique qui avait abouti à la démission du Premier Ministre Kumal Prachanda, le 4 mai 2009. Les membres du Conseil ont appelé toutes les parties à faire preuve de calme en les exhortant à relancer le processus de paix afin de former un nouveau gouvernement. Le représentant du Népal a, lui aussi, pris la parole. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/12) dans laquelle il se déclarait préoccupé par la crise politique que le Népal connaissait actuellement et soulignait qu'il fallait d'urgence que le Gouvernement népalais et tous les partis politiques du pays continuent à collaborer entre eux, dans un esprit de compromis.

Le 20 juillet, le Conseil a tenu des consultations officielles sur la situation au Népal, y compris sur les activités de la MINUNEP. La Représentante du Secrétaire général a informé le Conseil au sujet de l'état d'avancement du processus de paix depuis la démission du Premier Ministre. Les membres du Conseil ont échangé des vues sur le processus de paix et réaffirmé que toutes les parties devraient collaborer dans un esprit de compromis pour faire avancer ce processus.

Le 23 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1879 (2009) par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUNEP de six mois, jusqu'au 23 janvier 2010.

Sri Lanka

Le 27 février 2009, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a présenté, lors de consultations plénières, au Conseil un exposé sur sa récente visite à Sri Lanka et fait le point de la situation humanitaire dans ce pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant à la situation humanitaire, notamment quant au sort d'un grand nombre de personnes déplacées, et demandé instamment au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint et à ses représentants sur le terrain de poursuivre leurs activités.

Le 26 mars, le Conseil a tenu un dialogue informel avec le représentant de Sri Lanka afin d'échanger des vues préliminaires au sujet de la situation humanitaire et des conditions de sécurité dans le pays. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur la situation

humanitaire résultant de l'aggravation du conflit entre les forces gouvernementales et les rebelles tamouls dans le nord de Sri Lanka. Le représentant de Sri Lanka a rendu compte des mesures prises par son gouvernement pour faire face à la précarité de la situation.

Le 22 avril, le Conseil a tenu un dialogue interactif officiel, en présence du représentant de Sri Lanka, pour examiner la situation humanitaire dans le pays. Le Chef de cabinet du Secrétaire général, Vijay Nambiar, a rendu compte au Conseil des résultats qu'il avait obtenus lorsqu'il s'était rendu dans ce pays, indiquant qu'il avait pour mission à cette occasion de proposer au Gouvernement sri-lankais que du personnel des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge soit envoyé à Sri Lanka pour aider à fournir une aide humanitaire aux victimes du conflit et aux personnes déplacées. À l'issue de cette rencontre, le Président s'est adressé à la presse pour exprimer la préoccupation des membres du Conseil face à la situation qui régnait à Sri Lanka.

Le 24 avril, lors de consultations officielles tenues au titre des « Autres questions », le Conseil a examiné la situation humanitaire à Sri Lanka, à la suite de quoi le Président du Conseil a fait une déclaration spontanée à la presse sur la question.

Le 30 avril, le Conseil a tenu un autre dialogue interactif officiel, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait un exposé au Conseil au sujet de la visite qu'il avait effectuée à Sri Lanka du 25 au 27 avril. Le représentant de Sri Lanka a lui aussi participé à ce dialogue. À l'issue de la rencontre, le Président du Conseil s'est adressé à la presse pour exposer la position des membres du Conseil. Le Président a indiqué à cette occasion que les membres du Conseil étaient préoccupés par la situation humanitaire dans le nord-est de Sri Lanka, qu'ils condamnaient l'utilisation de civils comme boucliers humains par les Tigres de libération de l'Eelam tamoul et engageaient ces derniers à déposer les armes, à renoncer au terrorisme et à permettre l'évacuation des civils pris au piège dans la zone du conflit, qu'ils appuyaient la proposition faite par le Secrétaire général d'envoyer une mission humanitaire dans la zone de conflit, demandaient instamment au Gouvernement sri-lankais d'apporter son soutien à cette mission et engageaient vivement les parties à respecter le droit international humanitaire.

Le 13 mai, le Conseil a tenu des consultations officieuses sur la situation à Sri Lanka, au titre des « Autres questions ». Le Président a fait une déclaration à la presse (SC/9659) dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire et ont condamné les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) pour leurs activités terroristes.

Le 5 juin, le Conseil a tenu un débat interactif officiel sur Sri Lanka pour entendre un exposé du Secrétaire général sur sa récente visite dans ce pays. Le représentant de Sri Lanka a également participé au débat. Dans son exposé, le Secrétaire général s'est félicité qu'ait pris fin la lutte que mène depuis 25 ans le Gouvernement sri-lankais contre les LTTE, reconnu comme organisation terroriste par bon nombre de membres du Conseil. Il a fait part de ses observations sur la façon de régler la situation humanitaire et politique dans le pays et notamment insisté sur les besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et aux recommandations du Secrétaire général.

Timor-Leste

Le 19 août 2008, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de mission de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), Atul Khare, a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2008/501). Il a félicité les autorités timoraises pour la réussite des efforts qu'elles avaient entrepris pour maintenir la sécurité et la stabilité, examiné les progrès réalisés jusqu'à présent et souligné que les autorités timoraises considéraient comme une priorité essentielle la nécessité de combler les lacunes existantes en ce qui concernait la gestion de la fonction publique, de la police et de l'armée. Dans une déclaration présentée au Conseil, le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, Zacarias Albano da Costa, a indiqué que le Gouvernement appréciait les efforts consentis par la police de la MINUT et, qu'à son avis, la police nationale pourrait à nouveau assumer complètement ses responsabilités dans le courant du premier semestre de 2009. Le Conseil s'est ensuite réuni en consultations officieuses. Il a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/29), dans laquelle il a notamment réaffirmé qu'il importait de revoir et de réformer le secteur de la sécurité au Timor-Leste, reconnu les efforts faits par les autorités nationales et la MINUT

pour reconstituer la police nationale et souligné que bâtir une police nationale indépendante, professionnelle et impartiale était une entreprise de longue haleine.

Le 19 février 2009, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Timor-Leste en présence du Secrétaire général qui a présenté son rapport sur la MINUT (S/2009/72). Le Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, a remercié l'Organisation des Nations Unies pour son appui et rendu compte de l'évolution de la situation dans son pays. Les membres du Conseil et les autres délégations ont affirmé qu'ils soutenaient le Timor-Leste et les activités de la MINUT. Le Représentant spécial du Secrétaire général a lui aussi pris la parole.

Le 26 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1867 (2009), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUT jusqu'au 26 février 2010.

Le 27 mai, le Conseil a tenu une séance privée avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la MINUT. Le Conseil et les représentants ont entendu un exposé du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Takahisa Kawakami, sur les questions relatives au concept d'opérations et aux règles d'engagement qui s'appliquent au groupe de liaison militaire et à la composante police de la MINUT. Les membres du Conseil, le Représentant spécial adjoint et les représentants des pays fournissant des contingents ont eu un échange de vues.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 19 juin 2009, les membres du Conseil ont entendu, au cours de consultations privées, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Directeur du Centre régional, Miroslav Jenca, sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Après un échange de vues entre les membres, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse (SC/9686), dans laquelle il s'est félicité des efforts déployés par le Centre régional en vue du règlement des questions régionales d'intérêt commun et a réaffirmé l'appui du Conseil au Centre en vue de faciliter le dialogue et d'aider les gouvernements d'Asie centrale à relever les multiples défis auxquels la région fait face

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Conseil de sécurité a régulièrement examiné et passé en revue la situation au Moyen-Orient. Il a souligné qu'il était urgent de parvenir à une paix globale au Moyen-Orient et qu'une action diplomatique vigoureuse était indispensable si l'on voulait atteindre l'objectif d'une paix durable dans la région fixé par la communauté internationale.

Le 20 août 2008, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, puis il s'est réuni en consultation plénière. Le Secrétaire général adjoint a fait savoir au Conseil que les négociations israélo-palestiniennes menées dans le cadre du processus d'Annapolis se poursuivaient, que le fragile cessez-le-feu entre Israël et le Hamas était respecté dans une large mesure, mais que la situation sur le terrain continuait de susciter des préoccupations, en particulier en ce qui concerne la poursuite des activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et l'accroissement de la violence entre Palestiniens. L'organisation en septembre d'une réunion du Quatuor, suivie d'un *iftar* avec les partenaires arabes, ainsi qu'une réunion du Comité spécial de liaison permettront de faire le bilan des progrès réalisés et d'aider à la concrétisation des engagements pris par les donateurs pour parer au risque d'une crise budgétaire palestinienne.

Le 18 septembre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a rendu compte au Conseil des progrès réalisés dans les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne, en particulier les pourparlers des 26 et 31 août et du 16 septembre 2008. Il a également déclaré que les relations entre la République arabe syrienne et le Liban s'amélioraient, mais que le blocus imposé par Israël dans la bande de Gaza demeurait préoccupant. L'exposé a été suivi de consultations plénières sur la question.

En réponse à une demande du représentant de l'Arabie saoudite, présentée au nom de la Ligue des États arabes, le Conseil de sécurité a tenu un débat ministériel le 26 septembre. Bien que de nombreuses délégations aient centré leurs déclarations sur la

poursuite des implantations dans le territoire palestinien, d'autres ont évoqué la situation générale au Moyen-Orient.

Le 22 octobre, le Conseil a entendu un exposé sur le Moyen-Orient du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui a dit notamment qu'en dépit des efforts faits par les parties concernées, la situation sur le terrain ne s'améliorait pas comme elle le devrait pour assurer un règlement durable. Il espérait que malgré la transition en cours, les négociations israélo-palestiniennes non seulement se poursuivraient mais aussi s'intensifieraient jusqu'à la fin de l'année, dans le cadre d'Annapolis. Durant les consultations plénières qui ont suivi, des membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à la poursuite des négociations israélo-palestiniennes et ont exprimé l'espoir de voir l'Organisation des Nations Unies, comme il convient, jouer un rôle accru à l'appui du processus de paix. Les membres du Conseil ont souligné aussi que la communauté internationale ne pouvait pas perdre de vue la situation humanitaire sur le terrain.

Le 25 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a déploré que l'engagement pris à Annapolis par Israël et les Palestiniens de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année ne pourrait vraisemblablement pas être respecté. Il s'est en revanche félicité que les parties aient affirmé avoir entamé des négociations directes, durables et soutenues. À l'issue de la séance et en raison du caractère délicat de la question, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles les membres ont pu dialoguer avec le Secrétaire général adjoint.

Le 3 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat pour examiner la question du navire libyen transportant des fournitures humanitaires à destination du port de Gaza. Des membres du Conseil ont fait des déclarations. Le Conseil a également entendu des déclarations de l'Observateur de la Palestine et du Représentant permanent d'Israël. Le Conseil n'est parvenu à aucune conclusion précise.

Le 5 décembre, en consultations plénières, le Conseil a examiné les événements survenus à Hébron. À l'issue de ces consultations, le Président du Conseil a rapporté à la presse que les membres du Conseil se félicitaient de l'évacuation des colons par Israël, condamnaient les actes de violence des colons qui en

avaient résulté, exhortaient au respect de l'état de droit sans discrimination et sans exception et encourageaient Israël et l'Autorité palestinienne à continuer de coopérer pour assurer la sécurité dans le gouvernorat d'Hébron.

Le 16 décembre, le Conseil a adopté la résolution 1850 (2008) par 14 voix pour avec une abstention. Le vote a été précédé d'un débat au Conseil présidé par le Premier Ministre de la Croatie, Ivo Sanader, avec la participation de plusieurs membres au niveau ministériel. Le Secrétaire général a également pris la parole. Dans sa résolution 1850 (2008), le Conseil, réitérant son ambition d'un règlement du conflit prévoyant deux États et prenant acte de l'importance de l'Initiative de paix arabe de 2002 et de l'action menée par le Quatuor, a déclaré son soutien aux négociations lancées à Annapolis et son attachement à l'irréversibilité des négociations. Il a appuyé les principes convenus par les parties pour le processus de négociations bilatérales et a demandé aux deux parties de respecter les obligations qu'elles ont souscrites dans la Feuille de route et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance ou de remettre en cause l'issue des négociations, tout en invitant tous les États et toutes les organisations internationales à contribuer à instaurer une atmosphère propice aux négociations et à aider l'Autorité palestinienne. Le Conseil a en outre demandé instamment d'intensifier les efforts diplomatiques en vue de promouvoir la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique de tous les États de la région, afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et s'est félicité du projet d'organiser une réunion internationale à Moscou en 2009.

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient sur la situation à Gaza et en Cisjordanie. Le Coordonnateur spécial a également parlé de la situation au Liban et de la dynamique qui existait entre la République arabe syrienne et Israël. Il a déclaré que le principal objectif de l'année à venir était de soutenir le processus politique durant une période de transition, en soulignant l'importance de l'adoption de la résolution 1850 (2008). Il a appelé au respect des principes humanitaires fondamentaux à Gaza et mis en garde contre une escalade de la violence. Le Conseil de

sécurité a ensuite entendu des déclarations de l'Observateur de la Palestine, du Représentant permanent d'Israël, de représentants de 13 autres États Membres et du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le 28 décembre, à l'issue de consultations plénières entamées la veille au soir après l'explosion de violence dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture d'une déclaration à la presse (SC/9559) dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation de la situation à Gaza et ont demandé qu'il soit immédiatement mis fin à tous les actes de violence, invité toutes les parties à répondre aux besoins pressants de la population à Gaza dans les domaines humanitaire et économique et souligné qu'il fallait rétablir complètement le calme, ce qui ouvrirait la voie à la recherche d'une solution politique.

Le 31 décembre, le Conseil a tenu une séance d'urgence consacrée à la situation dans la bande de Gaza et le sud d'Israël. Le Secrétaire général s'est dit très préoccupé de l'absence d'écho à l'appel lancé par le Conseil pour mettre fin à la violence, et a mis l'accent sur la souffrance de la population civile à Gaza, en déclarant que toutes les parties devaient respecter pleinement le droit international humanitaire. Il a insisté sur la nécessité d'une action déterminée et s'est félicité des efforts déployés par les dirigeants européens et arabes. L'observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël se sont également exprimés. Des membres du Conseil ont fait des déclarations, suivis en cela par le représentant de l'Égypte et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

Le 3 janvier 2009, le Conseil a tenu des consultations plénières sur la situation à Gaza.

Les 6 et 7 janvier, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Durant le débat, le Secrétaire général, le Président de l'Autorité palestinienne, le représentant d'Israël, des représentants d'États Membres et des observateurs (notamment des ministres des affaires étrangères, de la Ligue des États arabes, en particulier) ont fait des déclarations.

Le 8 janvier, à l'issue de consultations plénières, le Conseil a tenu une séance présidée par le Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, lors

de laquelle il a adopté la résolution 1860 (2009) par 14 voix pour avec une abstention. Dans cette résolution, le Conseil a demandé l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza ainsi que la fourniture et la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire.

Le 13 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général avant sa visite au Moyen-Orient. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par le Secrétaire général.

Le 15 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, sur la situation à Gaza, au lendemain des attaques visant le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). À l'issue des consultations, le Président s'est adressé à la presse.

Le 21 janvier, le Conseil a tenu une séance publique et a entendu un exposé présenté par le Secrétaire général, à la suite de sa visite au Moyen-Orient. Durant les consultations plénières qui ont suivi, des membres du Conseil sont convenus de publier une déclaration à la presse (SC/9580) dans laquelle ils se sont félicités du cessez-le-feu, ont exprimé leur profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il déployait et se sont à nouveau déclarés très préoccupés par la situation humanitaire à Gaza.

Le 27 janvier, le Conseil a tenu une séance à l'occasion de laquelle il a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonateur des secours d'urgence, John Holmes, et du Commissaire général de l'UNRWA, Karen AbuZayd, sur la situation à Gaza. C'était la première fois que le Commissaire général de l'UNRWA était invité à prendre la parole devant le Conseil. Le Secrétaire général adjoint et le Commissaire général ont exprimé leur vive inquiétude face à la situation humanitaire à Gaza et souligné qu'il importait d'autoriser le libre accès de l'aide humanitaire. La séance a été suivie de consultations plénières.

Le 18 février, le Conseil a entendu un exposé sur le Moyen-Orient du Coordonateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Ce dernier a indiqué au Conseil qu'un certain nombre de questions, notamment la situation humanitaire à Gaza,

la réconciliation entre Palestiniens et la nouvelle situation politique en Israël, devaient être traitées pour faire avancer le processus de paix et a souligné qu'il fallait conclure un cessez-le-feu durable conformément à la résolution 1860 (2009). En ce qui concerne le Liban, il a fait observer que la situation demeurait relativement stable en dépit de l'accroissement de la tension après la crise à Gaza. Lors des consultations plénières qui ont suivi, plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il fallait établir un cessez-le-feu effectif, assurer l'accès sans entraves à l'aide humanitaire, ouvrir les points de passage à Gaza et assurer la réconciliation et l'unité palestiniennes.

Le 25 mars, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui a souligné que, deux mois après les cessez-le-feu unilatéraux déclarés à Gaza, on se retrouvait dans une situation inquiétante de blocage et d'incertitude. Malgré l'engagement et l'appui de la communauté internationale, très peu de progrès concrets avaient été réalisés sur les grandes questions énoncées dans la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Le Sous-Secrétaire général a insisté sur l'importance de la contribution apportée par le Quatuor et la communauté internationale pour stabiliser la situation à Gaza et relancer le processus de paix. Il a en outre souligné qu'il était nécessaire que les Gouvernements israélien et palestinien soient entièrement acquis à la solution des deux États, que les engagements soient mis en œuvre sur le terrain et qu'une stratégie soit mise en place pour apaiser les tensions et répondre aux besoins humanitaires urgents à Gaza. Pour ce qui est du Liban, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la mort du représentant adjoint de l'Organisation de libération de la Palestine au Liban, tué le 23 mars par une bombe posée en bord de route, avait interrompu le calme relatif qui régnait dans le pays. Après cet exposé, le Conseil a entendu des déclarations de l'Observateur permanent de la Palestine, du Représentant permanent d'Israël, de membres du Conseil, de 25 autres représentants d'État Membres et du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le 20 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient. Le Conseil a ensuite tenu des consultations officieuses durant lesquelles les membres ont souligné qu'il fallait parvenir à un cessez-le-feu stable, appliquer les dispositions des résolutions

1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil et ouvrir les points de passage de Gaza pour permettre l'acheminement d'une plus grande quantité d'aide humanitaire.

Le 11 mai, le Conseil a tenu une réunion au niveau ministériel sur le processus de paix au Moyen-Orient, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï V. Lavrov. Le Secrétaire général de l'ONU a souligné la nécessité de susciter une dynamique dans les pourparlers israélo-palestiniens et a mis en garde contre le fait que la situation sur le terrain pourrait facilement empirer si les deux parties et la communauté internationale ne déployaient pas de nouveaux efforts. Il a fait observer qu'après les résultats peu probants des négociations de l'année précédente et les effusions de sang à Gaza, le progrès dans l'application des deux résolutions essentielles – 1850 (2008) et 1860 (2009) – avait été quasiment nul au cours des trois derniers mois. Il a souligné que le défi à relever consistait à commencer à mettre en œuvre des changements en profondeur sur le terrain et à relancer un processus irréversible en vue d'un accord israélo-palestinien.

Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que les engagements pris par les parties seraient honorés et ont affirmé que les parties devaient mener une action irréversible en vue du règlement prévoyant deux États, y compris en honorant pleinement les engagements sur le terrain. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/14) dont le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï V. Lavrov, a donné lecture, et dans laquelle le Conseil soulignait qu'il était urgent de parvenir à une paix générale globale au Moyen-Orient. Une action diplomatique énergique était indispensable pour atteindre l'objectif fixé par la communauté internationale, à savoir une paix durable dans la région fondée sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation à la violence et de la terreur et sur la solution de deux États, sur la base des accords et obligations précédents. Le Conseil a également appuyé la proposition de la Fédération de Russie tendant à organiser, en concertation avec le Quatuor et les parties, une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui se tiendrait à Moscou vers la fin de 2009.

Le 23 juin, lors d'une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé du Coordonateur spécial des

Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient sur la situation au Moyen-Orient. Ce dernier a rapporté que des efforts diplomatiques internationaux étaient en cours pour revitaliser le processus de paix en vue de la solution des deux États et a souligné l'importance de réactiver les volets régionaux, parallèlement à la revitalisation du volet israélo-palestinien. Il a également souligné que le non-règlement de la crise à Gaza avait des répercussions négatives sur les efforts visant à faire avancer le processus de paix. S'agissant du Liban, il a noté que les élections parlementaires du 7 juin s'étaient déroulées dans le calme et qu'un climat de dialogue et de coopération avait prévalu au Liban depuis lors.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, plusieurs membres du Conseil ont souligné l'importance de la vision des deux États et ont invité les parties à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Feuille de route et à éviter de prendre des mesures qui seraient susceptibles de préjuger du résultat final des négociations. Ils ont également souligné la nécessité d'assurer l'unité palestinienne et exprimé l'espoir qu'un gouvernement serait prochainement constitué au Liban.

Le 27 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco. Le Sous-Secrétaire général a fait part des efforts entrepris récemment à l'échelle internationale pour créer les conditions d'une reprise des négociations entre les parties. Il a rappelé que le Secrétaire général et les membres du Quatuor s'étaient réunis le 26 juin à Trieste (Italie) et a informé le Conseil que les membres du Quatuor avaient insisté sur la nécessité pour les deux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route. Il a aussi souligné que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité demeurait le principal cadre pour la recherche d'une solution à Gaza. Il a demandé qu'une réponse positive soit rapidement donnée à la proposition du Secrétaire général concernant l'entrée des matériaux nécessaires pour achever la construction de logements et de structures de santé et d'éducation, suspendue depuis 2007, comme moyen d'entamer le relèvement à Gaza.

L'Observateur de la Palestine, le représentant d'Israël, des membres du Conseil et 23 autres États Membres ont fait des déclarations après l'exposé.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien aux efforts entrepris pour relancer le processus de paix sur tous les fronts et à la tenue, dans cette optique, d'une conférence internationale à Moscou.

Liban

En 2008 et 2009, des faits nouveaux encourageants se sont produits, notamment l'établissement de relations diplomatiques entre le Liban et la République arabe syrienne.

Le 25 août 2008, une séance privée a eu lieu avec les pays fournisseurs de contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Conseil de sécurité et ces pays ont entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber. Les membres du Conseil, le Directeur et les représentants des pays participants ont procédé à un échange de vues.

Le 27 août, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1832 (2008), prorogeant le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2009, comme l'avait recommandé le Secrétaire général (S/2008/568) et demandé par le Gouvernement du Liban. Le Conseil a demandé à toutes les parties concernées de respecter la cessation des hostilités et la Ligne bleue dans sa totalité ainsi que la sécurité du personnel de la FINUL et des autres personnels des Nations Unies. Il a demandé la pleine coopération de toutes les parties afin de parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme, tel qu'envisagé par la résolution 1701 (2006). Les représentants d'Israël et du Liban ont participé à l'examen de ce point.

Le 30 octobre, le Conseil a entendu un exposé sur le Moyen-Orient de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004), Terje Roed Larsen, qui lui a présenté le huitième rapport semestriel du Secrétaire général (S/2008/654). Il a souligné l'importance d'une application intégrale de la résolution. À l'issue de l'exposé, le Conseil a tenu des consultations plénières, durant lesquelles les membres du Conseil se sont félicités des progrès faits à ce jour dans l'application de la résolution. Ils ont encouragé toutes les parties libanaises à prendre pleinement part au dialogue national et à s'engager à réaliser des progrès substantiels.

Le 26 novembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé sur le Liban présenté

par le Coordonnateur spécial du Secrétaire général, Michael Williams, et examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006).

Le 4 décembre, lors de consultations plénières, la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques, Conseillère juridique, Patricia O'Brien, a présenté le troisième rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1757 (2007) (S/2008/734) et a exposé aux membres du Conseil les mesures prises par le Secrétaire général pour que le Tribunal spécial pour le Liban puisse commencer à fonctionner. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à la création du Tribunal spécial.

Le 17 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1852 (2008) prorogeant le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante jusqu'au 28 février 2009, à la demande du Chef de la Commission d'enquête, Daniel Bellemare, et du Premier Ministre libanais, Fouad Siniora. M. Bellemare a présenté le onzième rapport de la Commission (S/2008/752) et déclaré que l'enquête avait progressé depuis le précédent rapport mais qu'elle se poursuivrait même après la mise en place du Tribunal spécial, le 1^{er} mars 2009. Le Conseil a également entendu une déclaration du représentant du Liban qui a exprimé la reconnaissance de son gouvernement pour les travaux de la Commission. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux travaux de la Commission et ont félicité M. Bellemare pour l'action qu'il menait en tant que Chef de la Commission. Ils ont également réaffirmé leur soutien aux efforts engagés par le Secrétaire général en vue de la mise en place rapide du Tribunal spécial pour le Liban et à l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils contribuent à son financement.

Le 1^{er} mars 2009, comme le Secrétaire général en avait informé le Conseil dans sa lettre datée du 18 décembre 2008 (S/2008/824) et conformément à la résolution 1757 (2007), le Tribunal spécial pour le Liban a démarré ses travaux à La Haye.

Le 3 mars, à l'issue de consultations plénières, le Président a donné lecture d'une déclaration à la presse aux termes de laquelle les membres du Conseil se félicitaient de ce que le Tribunal spécial pour le Liban soit entré en fonctionnement, afin que les responsables de l'assassinat du Premier Ministre Hariri soient traduits en justice et qu'il soit mis fin à l'impunité, conformément au Statut du Tribunal. Les membres du

Conseil ont félicité la Commission d'enquête internationale indépendante de son travail et le Secrétaire général de ses efforts pour mettre en œuvre la résolution 1757 (2007); ils se sont également félicités que l'ONU soit déterminée à ce que le Tribunal spécial s'acquitte de son mandat de manière efficace. Ils ont en outre réitéré leur appui au Tribunal et rappelé la résolution 1852 (2008), dans laquelle le Conseil soulignait qu'il importait que les États Membres continuent à coopérer pleinement avec le Bureau du Procureur, en application de la résolution 1757 (2007).

Le 10 mars, le Conseil a tenu des consultations plénières lors desquelles ses membres ont entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le Liban sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2009/119). Ils ont également entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix sur les travaux de la FINUL.

Le 7 mai, le Conseil s'est réuni pour examiner le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) et a entendu un exposé de l'Envoyé spécial des Nations Unies qui a noté que la situation intérieure, politique et en matière de sécurité au Liban s'était nettement améliorée, engendrant un climat propice au renforcement de la souveraineté, de l'indépendance politique et du contrôle de l'État dans tout le pays. L'Envoyé spécial a également déclaré que les élections parlementaires, qui devaient se tenir le 7 juin, constitueraient une étape marquante dans la transition du Liban depuis l'adoption de la résolution 1559 (2004). Il a insisté sur le fait que les parties devaient continuer à adhérer à l'accord de Doha, et en particulier s'abstenir, comme elles en avaient pris l'engagement, de recourir aux armes pour régler des différends politiques internes. L'Envoyé spécial a dit que la République arabe syrienne et le Liban avaient presque achevé le processus conduisant à l'établissement de relations diplomatiques complètes entre les deux pays. Il a également déclaré au Conseil qu'aucun progrès tangible n'avait été enregistré en ce qui concerne le démantèlement et le désarmement des milices libanaises et non libanaises et confirmé que ce processus devrait intervenir dans le cadre d'un dialogue politique sans exclusive qui tiendrait compte des intérêts politiques de tous les Libanais. L'Envoyé spécial a dit que l'Organisation des Nations Unies ne

disposait pas de moyens de vérifier de manière indépendante les informations concernant les transferts illicites d'armes qui pénétreraient au Liban à travers la frontière syrienne. Il s'est dit préoccupé par le fait que les survols à caractère provocateur du territoire libanais se poursuivaient.

Le 8 juillet, le Conseil a tenu des consultations officielles sur la situation au Liban, et a entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le Liban, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2009/330). Celui-ci a relevé les faits nouveaux intervenus au Liban, en particulier la tenue des élections législatives le 7 juin, la désignation de Saad Hariri comme Premier Ministre et le processus de formation d'un nouveau gouvernement. Il a aussi fait état de l'établissement de relations diplomatiques en bonne et due forme entre le Liban et la République arabe syrienne, qui représentait une évolution positive dans les relations entre les deux pays, et a indiqué que la prochaine étape à franchir serait la délimitation de la frontière commune entre les deux pays. Il a informé le Conseil de la situation actuelle concernant les questions d'application en suspens. Le Conseil a également entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, qui a fait le point sur les aspects opérationnels et sécuritaires des activités de la FINUL dans sa zone d'opération. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans l'application de la résolution 1701 (2006), ainsi que de la réussite des élections législatives tenues le 7 juin, et ont demandé à toutes les parties d'appliquer pleinement la résolution 1701 (2006).

Le 23 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur les faits marquants survenus au Sud-Liban à la suite d'une explosion d'armes le 14 juillet et des attaques ultérieures qu'a subies le personnel de la FINUL pendant l'enquête qui s'en est suivie.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à ces faits récents, condamné les attaques contre le personnel de la FINUL, demandé qu'aucun obstacle ne soit mis à la libre circulation de la FINUL dans sa zone d'opérations et noté qu'une enquête à ce sujet était conjointement menée par la FINUL et les Forces armées libanaises. Ils ont aussi réaffirmé la nécessité pour toutes les parties d'appliquer intégralement la résolution 1701 (2006).

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment

Le 10 décembre, le Conseil a tenu avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (FNUOD) une séance privée au cours de laquelle il a été rendu compte des faits nouveaux en rapport avec le mandat de la Force. Le même jour, lors de consultations, le Conseil a entendu un bref exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, sur les activités de la FNUOD. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la Force et à l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Le 12 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1848 (2008), par laquelle il a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 30 juin 2009, ainsi qu'une déclaration connexe de son président (S/PRST/2008/46).

Le 19 juin 2009, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la FNUOD, au cours de laquelle les participants ont été informés des faits nouveaux en rapport avec le mandat de la Force.

Le même jour, lors de consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, sur les activités de la FNUOD, à l'issue duquel tous les États Membres ont fait part de leur appui à la Force ainsi qu'à l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Le 23 juin, le Conseil a adopté la résolution 1875 (2009), qui proroge le mandat de la FNUOD pour une période de six mois jusqu'au 30 décembre 2009, ainsi qu'une déclaration du Président (S/PRST/2009/18).

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 20 novembre 2008, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation en Bosnie-Herzégovine et adopté la résolution 1845 (2008), par laquelle il autorisait la prorogation pour un an, jusqu'au 21 novembre 2009, de la Force de stabilisation de l'Union européenne (EUFOR), afin qu'elle continue à

garantir le respect de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (Accord de Dayton), qui avait mis fin aux combats dans ce pays en 1995.

Le 5 décembre, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Il a entendu un exposé du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Miroslav Lajčak, lequel lui a présenté son troisième rapport sur la situation dans ce pays. Ce dernier a rendu compte des progrès accomplis dans le pays, mentionnant notamment la signature d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, tout en soulignant que la rhétorique nationaliste menaçait de freiner la dynamique des évolutions positives. Le Conseil a également entendu le Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, Nikola Špirić, qui a conclu que 2008 avait été une année positive pour son pays.

Le 25 mars 2009, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1869 (2009), par laquelle il accueillait avec satisfaction et agréait la nomination par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le 13 mars 2009, de Valentin Inzko comme Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Il a réaffirmé qu'il appartenait au Haut-Représentant de statuer sur l'interprétation des dispositions relatives aux aspects civils de la mise en œuvre de l'Accord de Dayton et souligné son rôle s'agissant d'assurer cette mise en œuvre et de fournir à cette fin des orientations aux parties.

Le 28 mai, le Conseil a tenu un débat public sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant, Valentin Inzko, a fait un exposé et lui a présenté le trente-cinquième rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de Dayton (S/2009/246). Des déclarations ont été faites par le Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et les représentants de la présidence de l'Union européenne et de la Serbie.

Chypre

Le 4 septembre 2008, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/34), par laquelle il se félicitait que les deux dirigeants chypriote grec et chypriote turc aient engagé des négociations véritables en vue de la réunification de Chypre, et accueillait avec satisfaction la nomination d'Alexander

Downer au poste de Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre.

Le 5 décembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à laquelle les participants ont entendu un exposé sur la situation à Chypre et les faits nouveaux concernant le mandat de la Force dans l'île. Plus tard dans la journée, le Conseil a tenu des consultations privées au cours desquelles il a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2008/744). Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force, Tayé-Brook Zerihoun, qui a rendu compte des progrès réels accomplis dans les négociations d'ensemble lancées le 3 septembre 2008 et évoqué la perspective d'un règlement global et durable pour Chypre qu'elles ont suscité.

Le 12 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1847 (2008), dans laquelle il a prorogé le mandat de la Force jusqu'au 15 juin 2009.

Le 30 avril 2009, le Conseil a tenu des consultations officieuses et entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général sur Chypre, qui a informé ses membres qu'en général les négociations entre les parties chypriote grecque et chypriote turque avaient été satisfaisantes. Le Conseiller spécial a souligné que le règlement définitif du conflit devrait être approuvé par les deux communautés dans le cadre de référendums séparés et simultanés. Par la suite, le Conseil a tenu une séance publique lors de laquelle le Président a fait une déclaration en son nom (S/PRST/2009/10), dans laquelle le Conseil y saluait les progrès accomplis par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et réaffirmait son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général.

Le 22 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé devant le Conseil, en consultations plénières, sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, compte tenu du rapport du Secrétaire général (S/2009/248). Il a mentionné la recommandation du Secrétaire général visant la prorogation du mandat de la Force jusqu'au 15 décembre 2009, car en l'absence d'un règlement global, cette dernière continuait de jouer un rôle crucial et unique à la fois en tant que facteur de stabilisation sur le terrain et source d'appui technique et

administratif. Les consultations plénières ont été précédées par une réunion privée du Conseil avec les pays fournissant des contingents à la Force.

Le 29 mai, le Conseil a adopté la résolution 1873 (2009), par laquelle il a prorogé le mandat de la Force jusqu'au 15 décembre 2009. La résolution a été adoptée par 14 voix contre une (Turquie). Après son adoption, le représentant de la Turquie a pris la parole pour expliquer son vote.

Géorgie

Le 7 août 2008, à la demande de la Fédération de Russie, le Conseil a organisé des consultations plénières sur la situation en Géorgie.

Le 8 août, le Conseil a tenu un débat en réponse à une lettre datée du 7 août 2008, émanant du représentant de la Fédération de Russie (S/2008/533). Le représentant de la Géorgie a envoyé deux lettres (S/2008/534 et S/2008/535). Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet des événements en Géorgie et lancé un appel aux parties en vue de la cessation immédiate des hostilités. Le 8 août, le Conseil a tenu un second débat en réponse à une lettre de même date émanant du représentant de la Géorgie (S/2008/536) et portant sur la situation en Géorgie. La représentante de la Finlande, Kirsti Lintonen, sa qualité de représentante de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et le représentant de la Géorgie ont participé à ce débat. Dans leurs interventions, les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration de la situation en Géorgie et ont lancé un appel à toutes les parties concernées afin qu'elles fassent preuve de retenue et cessent immédiatement les hostilités.

Le 9 août, le Conseil a tenu des consultations plénières concernant la situation en Géorgie. Il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur la situation en Géorgie, en particulier sur la situation dans la zone de conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et alentour. Les membres du Conseil ont échangé leurs vues sur les moyens de parvenir à une cessation immédiate des hostilités.

Le 10 août, le Conseil a tenu un débat, en réponse à une lettre de même date émanant du représentant des États-Unis d'Amérique sur la situation en Géorgie (S/2008/538), auquel a participé le représentant de la

Géorgie. Il a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la situation en Géorgie et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la situation dans la zone de conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et alentour. Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont réaffirmé l'urgente nécessité d'une cessation immédiate des hostilités.

Le 11 août, le Conseil s'est réuni en séance privée en réponse à une lettre de même date émanant du représentant de la Géorgie (S/2008/540). Ce dernier a participé au débat. Le Conseil a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix portant respectivement sur la situation en Géorgie et sur la situation dans la zone de conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et alentour. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur les moyens de parvenir à un cessez-le-feu.

Le 19 août, le Conseil a tenu un débat en réponse à une lettre de même date émanant du représentant de la France (S/2008/561). Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation en Géorgie et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la situation dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG et alentour. Ses membres ont examiné les moyens d'assurer l'application par toutes les parties de l'accord de cessez-le-feu daté du 12 août 2008.

Le 21 août, le Conseil a tenu des consultations plénières à la demande de la Fédération de Russie. Il a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation en Géorgie et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la situation dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG et alentour.

Le 28 août, le Conseil a tenu des consultations plénières en réponse à une lettre datée du 27 août, émanant du représentant de la Géorgie (S/2008/587). Plus tard, le même jour, il a entendu des exposés présentés par la Directrice de la Division des Amériques et de l'Europe et la responsable du Département des affaires politiques, Elizabeth Spehar, sur la situation en Géorgie, et par le responsable du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, sur la situation dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG et alentour. Le représentant de la Géorgie a participé au

débat. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation en Géorgie, plus précisément sur la question de la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud par la Fédération de Russie.

Le 9 septembre, une délégation a présenté un projet de résolution visant à imposer un embargo sur les armes à l'encontre de la Géorgie. Aucune décision n'a été prise au sujet de ce projet.

Le 9 octobre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la MONUG. Lors des consultations plénières qui ont suivi, il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les derniers événements survenus en Géorgie. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUG, Johan Verbeke, a rendu compte au Conseil de sa récente visite à Tbilissi et Soukhoumi. Les membres du Conseil ont exprimé leurs vues concernant la situation sur le terrain. À l'issue des consultations, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1839 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 février 2009.

Le 27 octobre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Directeur par intérim de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix, David Harland, sur l'évolution de la situation.

Le 10 février 2009, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents, au cours de laquelle les participants ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur les faits les plus récents concernant la situation en Géorgie. À l'issue de cette séance, sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/69), le Représentant spécial a informé le Conseil, dans le cadre de consultations plénières, sur la situation sur le terrain; les consultations ont été suivies d'un échange de vues entre les membres. Le même jour, le Conseil a de nouveau tenu des consultations plénières.

Le 13 février, à l'issue de consultations plénières, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1866 (2009), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies jusqu'au 15 juin 2009.

Le 27 mai, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil au sujet de la proposition du Secrétaire général

tendant à établir un nouveau mandat pour la présence future des Nations Unies, comme indiqué dans son rapport (S/2009/254). Les membres du Conseil ont accueilli la proposition avec satisfaction, et réaffirmé la nécessité de maintenir une présence des Nations Unies dans la région et de mettre au point un nouveau mandat cohérent pour la mission des Nations Unies. Il a également été souligné qu'un régime de sécurité révisé et global devrait constituer le fondement de toute présence future des Nations Unies, ce qui contribuerait au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Le 12 juin, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la MONUG, au cours de laquelle les participants ont entendu un exposé présenté par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur l'évolution de la situation en Géorgie et les activités de la Mission.

Le 15 juin, le Conseil a tenu deux consultations privées afin d'échanger des vues sur un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et la Turquie, visant à proroger de deux semaines le mandat de la MONUG qui devait arriver à expiration le même jour. Il a ensuite procédé à un vote à l'issue duquel le projet de résolution a reçu 10 voix pour et une voix contre (Fédération de Russie), avec 4 abstentions (Chine, Jamahiriya arabe libyenne, Ouganda et Viet Nam) et n'a pas été adopté. Compte tenu de ce résultat, le Secrétaire général a chargé son Représentant spécial de prendre les mesures requises pour mettre fin aux opérations de la MONUG.

Kosovo

Le 6 août 2008, lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur les conclusions de l'enquête portant sur les événements survenus le 17 mars à Mitrovica, Kosovo. Cette enquête, dirigée par Francis Ssekandi, a porté principalement sur une évaluation des mesures prises par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le rapport d'enquête a confirmé que la Mission avait agi conformément à son mandat.

Le 26 novembre, le Conseil a tenu un débat concernant l'application de sa résolution 1244 (1999) et examiné le rapport du Secrétaire général (S/2008/692) sur les activités de la MINUK et les faits

connexes. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, Lamberto Zannier, a fait un exposé devant le Conseil sur la situation générale au Kosovo. Il a dit que la situation demeurait calme et stable mais que la transition politique suivant la déclaration d'indépendance du Kosovo, le 17 février, se révélait plus complexe que de nombreux observateurs ne l'avaient prévu. Le Conseil a entendu des déclarations du Ministre des affaires étrangères de Serbie, Vuk Jeremić, et, Skender Hyseni, au nom du Kosovo. Il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/44), dans laquelle il a accueilli le rapport avec satisfaction et déclaré que, compte tenu des positions de Belgrade et de Pristina à ce sujet, qui étaient reflétées dans leurs déclarations respectives, il se félicitait de leur intention de coopérer avec la communauté internationale.

Le 23 mars 2009, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général. Il estimait que les quatre mois précédents s'étaient révélés dynamiques pour le Kosovo et la MINUK; de nouvelles étapes importantes avaient en effet été franchies mais le potentiel d'incertitude demeurait, même si la situation demeurait stable pour l'essentiel. Il a ajouté que la Mission État de droit de l'Union européenne au Kosovo avait assumé l'entière responsabilité opérationnelle sous l'autorité générale et dans le cadre de l'ONU. Le Conseil a également entendu une déclaration du Président de la Serbie, Boris Tadić, qui a souligné que son pays était une démocratie européenne moderne, qui ne menaçait personne et s'efforçait de régler les problèmes par des voies pacifiques. Le Conseil a également entendu une déclaration de Skender Hyseni (Kosovo), lequel a appelé l'attention sur le premier anniversaire de l'indépendance du Kosovo qui a eu lieu récemment, et s'est félicité du déploiement de la Mission de l'Union européenne. Des déclarations ont été faites par des membres du Conseil.

Le 16 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses et entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur l'évolution de la situation au Kosovo et sur la MINUK.

Le 17 juin, le Conseil a tenu une séance publique, afin d'examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUK. Lors de son exposé au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général, a souligné que l'ONU était particulièrement bien placée pour jouer un rôle utile au Kosovo, en facilitant

le règlement des problèmes en tant qu'intermédiaire entre les parties. Il a ajouté que comme la restructuration de la MINUK en trois phases touchait à sa fin, la Mission recentrait progressivement son attention sur un rôle plus diplomatique et politique visant à faciliter le dialogue et à promouvoir les droits des minorités. Le Ministre des affaires étrangères de Serbie, et Skender Hyseni, du Kosovo, ont également participé à la réunion.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 26 septembre 2008, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Ministre des affaires étrangères de Finlande et Président en exercice de l'OSCE, Alexander Stubb, sur les activités de cette organisation et sa coopération avec le Conseil de sécurité, notamment dans le contexte de la prévention et du règlement des conflits. Il a également rendu compte de la situation en Afghanistan, en Géorgie et au Kosovo.

Le 27 février 2009, la Ministre des affaires étrangères de Grèce et Présidente en exercice de l'OSCE, Dora Bakoyannis, a rendu compte au Conseil, lors d'une séance publique, des priorités et des activités de son organisation, y compris sa mission en Géorgie, dont le mandat avait été prorogé à la suite de la décision du Conseil permanent de l'OSCE, en date du 12 février; les membres du Conseil ont ensuite procédé à un échange de vues.

Questions thématiques et questions générales

Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

Le 29 septembre 2008, le Conseil a adopté la résolution 1837 (2008), par laquelle il a, notamment, prorogé le mandat des juges permanents et des juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie jusqu'au 31 décembre 2010 (pour les juges siégeant à la Chambre d'appel) et jusqu'au 31 décembre 2009 (pour les juges siégeant dans les Chambres de première instance et les juges *ad litem*), ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils avaient été saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure.

Le 12 décembre, le Conseil a tenu un débat pour entendre un exposé sur la stratégie de fin de mandat du

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, présenté par son président, le juge Patrick Robinson, et son procureur, Serge Brammertz, et celle du Tribunal pénal international pour le Rwanda, présenté par son président, le juge Dennis Byron, et son procureur, Hassan Bubacar Jallow, qui ont présenté leur évaluation de la mise en œuvre des stratégies de fin de mandat des Tribunaux (S/2008/729 et S/2008/726). Les membres du Conseil ont souligné que la fin du mandat des Tribunaux ne devait pas signifier que les personnes soupçonnées de crimes graves étaient à l'abri de la justice. Ils ont exhorté les Tribunaux à continuer de s'employer à mener à bien leur mandat aussi rapidement et diligemment que possible, sans compromettre le caractère équitable du processus. L'Ambassadeur de la Belgique, Olivier Belle, s'exprimant au nom du Président du Groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux, a présenté au Conseil les progrès réalisés par ce dernier quant à la création d'un mécanisme appelé à exercer des fonctions résiduelles pour mener à bien les fonctions essentielles des Tribunaux après leur fermeture. Les représentants du Rwanda, de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et du Kenya ont participé au débat.

Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1849 (2008) autorisant le Secrétaire général à nommer des juges *ad litem* supplémentaires pour siéger au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, pour excéder temporairement, jusqu'au 28 février 2009, le nombre maximum prévu par le Statut.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1855 (2008) autorisant le Secrétaire général à nommer jusqu'à trois juges *ad litem* supplémentaires pour siéger au Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour excéder temporairement, jusqu'au 31 décembre 2009, le nombre maximum prévu par le Statut. Il a également adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/47), dans laquelle il a pris note des exposés qui lui avaient été présentés le 12 décembre 2008 par les Présidents et les Procureurs des Tribunaux. Il a souligné que les procès devaient être conduits avec la plus grande célérité et la plus grande efficacité possibles, réaffirmé la nécessité de traduire en justice les personnes mises en accusation par les Tribunaux et demandé aux États d'intensifier encore leur coopération avec les Tribunaux. Il a réaffirmé aussi, à ce propos, que le renvoi d'affaires devant les

juridictions nationales compétentes était un élément essentiel des stratégies de fin de mandat. Il était conscient en outre de la nécessité de charger un mécanisme spécial de remplir certaines des fonctions essentielles des Tribunaux après leur fermeture, notamment la conduite des procès de grands fugitifs. Il a remercié son groupe de travail informel de ce qu'il avait accompli en vue de créer un tel mécanisme et lui a demandé de continuer à œuvrer dans ce sens. Afin de faciliter la poursuite des travaux du Groupe de travail, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du choix à effectuer parmi les lieux d'implantation possibles des archives des Tribunaux et du siège du ou des mécanismes résiduels de ces tribunaux.

Le 4 juin 2009, au cours d'une séance publique présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, Ahmet Davutoglu, le Conseil a demandé au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda de continuer à appliquer leur stratégie de fin de mandat avec la plus grande efficacité possible et aux juges de finir de connaître les affaires dont ils avaient été saisis, sans préjudice des procédures régulières et d'un procès équitable. Après avoir entendu les exposés des Présidents et des Procureurs de l'un et l'autre tribunaux, les membres du Conseil ont également souligné qu'il était important que la communauté internationale poursuive ses efforts en vue d'arrêter 15 personnes inculpées par les deux Tribunaux, qui étaient toujours en liberté. Le Conseil a également entendu un exposé du représentant de l'Autriche, Thomas Mayr-Harting, agissant en qualité de Président du Groupe de travail. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par le Groupe de travail au sujet du ou des mécanismes résiduels et lui ont demandé de régler les questions en suspens dans les plus brefs délais.

Le 7 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1877 (2009), dans laquelle il a notamment décidé d'examiner, le 31 décembre 2009 au plus tard, la prorogation du mandat des juges permanents du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie qui sont membres de la Chambre d'appel; de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat de certains juges permanents; de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient

saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat des juges permanents qui avaient été désignés pour remplacer Iain Bonomy, Mohamed Shahabuddeen et Christine Van den Wyngaert; de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat de certains juges *ad litem*; et d'autoriser les juges *ad litem* Harhoff, Lattanzi, Mindua, Prandler et Trechsel à rester au service du Tribunal au-delà de la période cumulative prévue.

Le même jour, le Conseil a également adopté à l'unanimité la résolution 1878 (2009), dans laquelle il a notamment décidé d'examiner, avant le 31 décembre 2009 au plus tard, la prorogation du mandat des juges permanents du Tribunal pénal international pour le Rwanda qui étaient membres de la Chambre d'appel; de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat de certains juges permanents siégeant dans les Chambres de première instance; de proroger le mandat du juge permanent nommé en remplacement de Sergei Alekseevich Egorov jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont il serait saisi si celui-ci intervenait à une date antérieure; et de proroger jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat de certains juges *ad litem*.

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Le 11 septembre 2008, le Conseil a écouté, au cours d'une séance publique, un exposé du représentant de la Belgique, Jan Grauls, qui s'exprimait en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), sur les activités nucléaires en République islamique d'Iran.

Le 27 septembre, le Conseil a adopté la résolution 1835 (2008) sur les activités nucléaires en République islamique d'Iran.

Le 10 décembre, le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) a présenté le compte rendu trimestriel des travaux du Comité.

Le 10 mars 2009, le Conseil a écouté un exposé du représentant du Japon, Yukio Takasu, qui s'exprimait en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), sur les travaux du Comité pendant la période allant du 11 décembre 2008

au 10 mars 2009. Il a rendu compte au Conseil de l'application des sanctions imposées à la République islamique d'Iran et a souligné que, pendant la période à l'examen, le Comité avait reçu un certain nombre de rapports et échangé des lettres et notifications avec des États concernant l'application des sanctions. Il a informé le Conseil de la publication du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur son programme de coopération technique pour 2009-2011. Les membres du Conseil qui ont pris la parole après la présentation du rapport ont souligné l'importance que revêtait l'application des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008).

Le 15 juin, le représentant du Japon a, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), présenté au Conseil le dixième rapport trimestriel du Comité, portant sur la période allant du 11 mars au 15 juin 2009. Il a mentionné la demande d'informations adressée par le Comité à deux États Membres concernant un transfert de matériel qui constituait une violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Les membres du Conseil qui ont pris la parole au terme de la présentation du rapport ont souligné l'importance que revêtait l'application des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) et ont pris note avec préoccupation des conclusions du rapport le plus récent du Directeur général de l'AIEA.

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

Le 3 octobre 2008 le représentant de l'Italie, Giulio Terzi di Sant'Agata, a, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006) et conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la même résolution, présenté, lors de consultations plénières, le rapport trimestriel qui portait sur les travaux du Comité pendant la période allant du 3 juillet au 2 octobre 2008.

Le 12 février 2009 le représentant de la Turquie, Baki İlkin, a, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006) et conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la même résolution, présenté, lors de consultations plénières, le rapport trimestriel qui portait sur les activités du Comité pendant la période allant du 10 octobre 2008 au 12 février 2009.

Le 5 avril, le Conseil a tenu des consultations officielles consacrées au tir de missile effectué par la

République populaire démocratique de Corée. À l'issue de ces consultations, le Président a informé les journalistes que le Conseil s'était réuni pour examiner cette situation critique et écouter les préoccupations de ses membres.

Le 11 avril, le Conseil a tenu des consultations officielles pour examiner un projet de déclaration de son président. Ce dernier a ensuite pris la parole devant la presse.

Le 13 avril, lors d'une séance publique tenue dans le cadre de l'examen de la question intitulée « Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée) », le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/7), dans laquelle celui-ci a condamné le tir effectué le 5 avril 2009 par la République populaire démocratique de Corée; réaffirmé que la République populaire démocratique de Corée devait observer strictement les obligations que lui imposait la résolution 1718 (2006); exigé que la République populaire démocratique de Corée s'abstienne de tout nouveau tir; décidé d'ajuster les mesures qu'il avait imposées au paragraphe 8 de sa résolution 1718 (2006) en désignant des entités et des marchandises; prié le Comité créé par ladite résolution de s'acquitter des tâches qui lui incombent à cet effet; et demandé que les négociations à six reprennent rapidement.

Le 24 avril, le représentant de la Turquie, Baki İlkin, agissant en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), a informé le Conseil que le Comité avait décidé de désigner trois entités et des marchandises supplémentaires auxquelles devaient s'appliquer les mesures imposées au paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006).

Le 13 mai, le représentant de la Turquie a, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), rendu compte au Conseil des travaux du Comité.

Le 25 mai, lors de consultations plénières convoquées d'urgence à la demande de la délégation japonaise, les membres du Conseil ont fermement condamné l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le même jour, au mépris flagrant de la résolution 1718 (2006). Les membres du Conseil ont décidé de commencer immédiatement à élaborer une résolution sur la question, compte tenu des responsabilités qui

incombent au Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies.

Le 10 juin, les États-Unis d'Amérique ont soumis, au cours de consultations privées, un projet de résolution sur l'essai nucléaire et les tirs de missiles auxquels la République populaire démocratique de Corée avait procédé le 25 mai 2009, au mépris des résolutions 1695 (2006) et 1718 (2006). La France, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Le 12 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1874 (2009), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 25 mai 2009 et exigé que cette dernière ne procède à aucun nouvel essai nucléaire ou tir faisant appel à la technologie des missiles balistiques. Le Conseil a également adopté des mesures financières ainsi que de nouvelles dispositions concernant l'inspection des chargements, imposé de nouvelles restrictions sur la livraison d'armes et de matériel connexe à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée, chargé le Comité créé par la résolution 1718 (2006) de désigner des marchandises, entités et personnes supplémentaires et créé un groupe d'experts chargé d'aider le Comité à surveiller et à améliorer l'application des mesures prises.

Le 6 juillet, le Conseil a tenu des consultations officielles sur la non-prolifération et la République populaire démocratique de Corée, au cours desquelles des membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation et condamné le tir de plusieurs missiles effectué par la République populaire démocratique de Corée le 4 juillet, qui constituait une nouvelle violation des résolutions pertinentes du Conseil. Ils ont indiqué que les activités de la République populaire démocratique de Corée avaient exacerbé les tensions déjà vives dans la péninsule coréenne. Ils ont demandé à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter des obligations qui lui incombent sur le plan international en vertu des résolutions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 1874 (2009), et demandé à toutes les parties de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation sur le plan de la sécurité dans la région.

S'adressant à la presse, le Président du Conseil a exprimé l'indignation et la vive inquiétude des membres du Conseil face aux activités de la République populaire démocratique de Corée et souligné combien il importait que le Comité créé par la résolution 1718 (2006) mène ses travaux à terme.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médiation et règlement des différends

Le 23 septembre 2008, le Conseil a tenu, sous la présidence du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, une séance de haut niveau sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médiation et règlement des différends ». Ont assisté à cette réunion le Secrétaire général, le Chef de l'État panaméen, le Premier Ministre de la Croatie, les Ministres des affaires étrangères de la Belgique, de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, de l'Italie et de la France, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le Ministre d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour l'Afrique, l'Asie et les Nations Unies, ainsi que les représentants du Viet Nam, des États-Unis d'Amérique, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Costa Rica et de la Chine.

Dans ses observations liminaires, le Président Compaoré a déclaré que, en organisant cette séance, le Burkina Faso avait souhaité souligner l'importance de la médiation comme moyen de règlement pacifique des différends. Il a fait valoir que le succès de la médiation dépendait de la participation des parties au conflit, de médiateurs impartiaux et dotés des connaissances nécessaires, de la proximité, de la priorité accordée par les organisations sous-régionales et régionales et de l'appui de la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité. L'ancien Conseiller spécial du Secrétaire général, Lakhdar Brahimi, a invité la communauté internationale à encourager les efforts de médiation. Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/36), dans laquelle a été soulignée l'importance de la médiation. Il a prié le Secrétaire général de s'assurer que toutes les activités de médiation menées dans le cadre des Nations Unies étaient conformes à la Charte. Il a également déclaré que les femmes jouaient un rôle important dans le règlement des différends et prié le Secrétaire général de prendre en compte la dimension « genre » dans le

choix des médiateurs. Enfin, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans les six mois suivant l'adoption de la déclaration du Président, un rapport sur la médiation et les activités d'appui apparentées et de faire des recommandations en vue d'en renforcer l'efficacité.

Le 21 avril 2009, le Conseil a tenu un débat public sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médiation et règlement des différends » et sur le rapport du Secrétaire général sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives (S/2009/189).

Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la création du Groupe de l'appui à la médiation et d'une équipe de réserve d'experts en la matière, l'importance de la collaboration avec les États Membres, les organisations régionales et non gouvernementales pour favoriser la médiation, et les activités d'appui offertes aux médiateurs dans le cadre de la planification et de la gestion des processus de paix. Au terme du débat, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2009/8), dans laquelle ce dernier a reconnu l'importance de la médiation, qui devrait intervenir dès le début de tout conflit. Le Conseil a également souligné le rôle important du Secrétaire général dans la promotion de la médiation et salué les efforts que ne cessait de faire le Département des affaires politiques, en particulier par l'intermédiaire du Groupe de l'appui à la médiation, pour répondre aux crises qui sévissaient ou menaçaient de se déclencher. Il a également reconnu la contribution importante que les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et les autres parties prenantes apportaient au règlement pacifique des différends.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcement de la sécurité collective et de la réglementation des armements

Le 19 novembre 2008, le Conseil, saisi de la lettre datée du 10 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/697), a tenu un débat public sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcer la sécurité collective

grâce à la réglementation et la réduction générales des armements ». La séance a été présidée par le Président du Costa Rica et prix Nobel de la paix, Óscar Arias Sánchez. Celui-ci a expliqué que l'accent serait mis au cours du débat sur l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel le Conseil de sécurité, afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, est chargé d'élaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements. M. Sánchez a souligné qu'il était temps de reconnaître le lien existant entre le gaspillage des ressources consacrées aux armements et l'insuffisance des ressources affectées au développement.

Le Conseil a entendu le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Sergio Duarte, qui a donné lecture d'une déclaration du Secrétaire général, dans laquelle celui-ci affirmait que le renforcement de la sécurité collective pouvait permettre de renforcer la confiance entre les États et de faciliter la conclusion d'accords et la coopération dans d'autres domaines. Des membres du Conseil ont souligné la relation complexe qui existait entre désarmement et développement.

Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/43), dans laquelle il a rappelé que le recours à la réglementation et à la réduction des armements et des forces armées était l'une des mesures les plus importantes pour promouvoir la paix et la sécurité internationales en détournant le moins possible les ressources économiques et humaines du monde. Le Conseil a également souligné l'importance d'un système multilatéral efficace pour mieux faire face aux défis et menaces qui existent dans le monde.

Rapports coordonnés des Présidents des comités contre le terrorisme

Le 12 novembre 2008, le Conseil de sécurité a tenu un débat au cours duquel il a entendu les exposés des Présidents de ses trois organes subsidiaires chargés de la lutte contre le terrorisme, à savoir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, présidé par le représentant de la Belgique, Jan Grauls, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, présidé par le représentant de la Croatie, Neven Jurica et le Comité

du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), présidé par le représentant du Costa Rica, Jorge Urbina. Conformément aux résolutions 1805 (2008), 1810 (2008) et 1822 (2008), les comités ont présenté leur rapport couvrant les travaux qu'ils avaient menés au cours des six derniers mois. Le représentant du Costa Rica a également fait une déclaration au nom des trois présidents, exposant au Conseil la coopération en cours entre les trois Comités et leurs organes d'experts.

Le 26 mai 2009, le Conseil a entendu des exposés des présidents des trois organes subsidiaires du Conseil chargés de la lutte contre le terrorisme, qui l'ont informé de l'évolution de leurs travaux depuis leur dernier exposé au Conseil. Le représentant de l'Autriche, Thomas Mayr-Harting, est intervenu en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Le représentant de la France, Jean-Pierre Lacroix, a présenté un exposé au Conseil en sa qualité de Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) et le représentant du Costa Rica, Jorge Urbina, est intervenu en sa capacité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Le représentant de l'Autriche a également fait une déclaration au nom des trois présidents, exposant au Conseil la coopération en cours entre les trois Comités et leurs organes d'experts. Il a présenté un tableau comparatif actualisé, faisant apparaître les mandats respectifs des trois Comités et de leurs experts.

Exposé des présidents d'organes subsidiaires

Le 15 décembre 2008, le Conseil a entendu les exposés présentés par cinq représentants sortants en leur qualité de président d'organes subsidiaires du Conseil. Le représentant de la Belgique, Jan Grauls, a fait le point des activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant la non-prolifération et la République islamique d'Iran.

Le représentant de l'Indonésie, R. M. Marty M. Natalegawa, a fait le point des activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda, du Comité du Conseil de

sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le représentant de l'Italie, Giulio Terzi di Sant'Agata, a fait le point des activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

Le représentant du Panama, Ricardo Alberto Arias, a fait le point des activités du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Le représentant de l'Afrique du Sud, Dumisani Shadrack Kumalo, a fait le point des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Les enfants et les conflits armés

Le 29 avril 2009, le Conseil a tenu un débat public, présidé par la Ministre mexicaine des affaires étrangères, Patricia Espinosa Cantellano, au cours duquel il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2009/158). Le Conseil a entendu une déclaration du Secrétaire général, puis la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a présenté le rapport du Secrétaire général. La Représentante spéciale a rappelé la recommandation formulée dans le rapport tendant à ce que l'on élargisse les critères appliqués pour déterminer quels groupes devaient figurer dans les annexes aux rapports du Secrétaire général. Le Conseil a également entendu des déclarations du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Ann Veneman, et d'une ex-enfant soldat originaire d'Ouganda, Grace Akallo.

Dans des déclarations, les membres du Conseil et les représentants de 58 autres États Membres ont fait part de leur préoccupation devant la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés au mépris du droit international humanitaire, le meurtre et les mutilations d'enfants, les

viols et autres violences sexuelles, ainsi que les enlèvements dont étaient victimes des enfants, le refus d'autoriser les organismes à acheminer des secours destinés aux enfants.

Au terme du débat, dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2009/9), le Conseil a fait savoir qu'il entendait prendre des mesures dans les trois mois s'agissant des nouveaux critères à appliquer pour faire figurer dans les annexes des rapports du Secrétaire général les parties aux conflits armés qui commettent à l'égard d'enfants des actes qui sont interdits par le droit international.

Protection des civils en période de conflit armé

Le 14 janvier 2009, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des civils en période de conflit armé et entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes. Il a adopté une déclaration de Président (S/PRST/2009/1) et l'aide-mémoire actualisé sur la protection des civils dans les conflits armés figurant dans l'annexe à la déclaration, qui constituait un moyen de faciliter l'examen des questions ayant trait à la protection des civils. Le Conseil a réaffirmé que l'aide-mémoire était un outil pratique important qui devait lui permettre de mieux cerner et analyser les grandes questions relatives à la protection des civils, en particulier lors de l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix, et que les stratégies qui y étaient définies devaient être appliquées plus régulièrement et plus systématiquement, compte tenu des circonstances particulières de chaque conflit.

Le 26 juin, le Conseil a tenu un débat public pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2009/277). Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui a donné un compte rendu détaillé des souffrances de millions de civils qui se retrouvaient pris dans des conflits armés ou qui étaient obligés de fuir. Malgré certains progrès accomplis au cours des 10 dernières années, notamment en ce qui concerne le rôle joué par le Conseil, la situation sur le terrain n'avait guère changé, les civils demeurant les principales victimes des conflits armés. Il fallait déployer davantage d'efforts pour assurer un meilleur respect des lois applicables et demander des comptes à ceux qui les enfreignaient.

Au cours du débat qui a suivi, auquel ont participé plus de 40 délégations, les intervenants ont souligné qu'il était nécessaire que toutes les parties à un conflit respectent le droit international humanitaire et fassent en sorte que l'aide humanitaire parvienne en toute sécurité et sans entrave.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 29 octobre 2008, le Conseil a tenu un débat public au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a rendu compte des progrès enregistrés quant à la contribution des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Il a également entendu la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja, qui a présenté le rapport le plus récent du Secrétaire général sur la question (S/2008/622). À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/39), dans laquelle il a reconnu qu'il était nécessaire de faciliter la participation pleine et effective des femmes aux processus de paix et de consolidation de la paix et demandé instamment aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales de prendre des mesures pour élargir la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix. Il a également invité le Secrétaire général à confier à un plus grand nombre de femmes des missions de bons offices menées en son nom.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 21 octobre 2008, au cours d'un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, le Conseil a invité le représentant du Japon, Yukio Takasu, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, à présenter le rapport sur les travaux de la deuxième session de la Commission (S/2008/417). Le Conseil a également entendu des déclarations des représentants du Bangladesh, d'El Salvador, de la Guinée-Bissau, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Sierra Leone. Les membres du Conseil ont loué les travaux accomplis par la Commission et par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pendant leur deuxième année d'activité. Ils ont encouragé la Commission à continuer d'améliorer ses méthodes de travail afin d'aider les pays à distribuer les dividendes de la paix sur le terrain. Ils

ont approuvé l'intention exprimée par la Commission de renforcer sa coordination et sa coopération avec les parties prenantes intéressées afin de mieux s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées. Les membres du Conseil ont également approuvé le renforcement des échanges entre le Conseil et la Commission.

Le 27 février 2009, la représentante du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Sally Fegan-Wyles, a présenté au Conseil, lors de consultations plénières, un exposé sur l'état d'avancement du rapport du Secrétaire général concernant la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, que le Président du Conseil avait demandé dans sa déclaration du 20 mai 2008 (S/PRST/2008/16). Elle a informé le Conseil que le rapport définitif serait publié d'ici à la fin mai.

Le 22 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, qui a été présidé par le Ministre ougandais des affaires étrangères, Sam Kutesa. Dans ses observations liminaires, le Ministre a dit que la tâche qui incombait au Conseil était de définir et d'affiner les stratégies grâce auxquelles l'ONU et la communauté internationale pouvaient aider efficacement les pays sortant d'un conflit à s'engager sur la voie d'une paix durable, de la reconstruction, du relèvement économique et du développement. Il a indiqué que la consolidation de la paix après les conflits était fondée sur le principe qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et que sans développement la paix n'est pas durable.

Le Secrétaire général a présenté son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Il a souligné que la consolidation de la paix allait bien au-delà du règlement des conflits; il s'agissait de mettre en place des institutions et d'instaurer un climat de confiance qui permettraient aux populations de s'engager sur la voie d'un avenir pacifique. Il a indiqué qu'à maintes reprises, les populations dévastées par la guerre avaient demandé de l'aide afin d'instaurer la sécurité et la sûreté, de rétablir les services de base et les fonctions gouvernementales essentielles et de faciliter la transition politique et la relance économique.

Le représentant du Chili, Heraldo Muñoz, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, a indiqué que la Commission aiderait les gouvernements à gérer le processus difficile consistant à établir des priorités claires et réalisables en matière

de consolidation de la paix en travaillant en étroite collaboration avec le personnel des Nations Unies dans les pays afin d'assurer la coordination et d'éviter les doubles emplois.

Le Conseil a aussi entendu une déclaration du Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement, Jordan Ryan, qui a indiqué que des mesures de consolidation de la paix rapides et efficaces étaient essentielles pour que les pays sortant d'un conflit voient leurs efforts dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement couronnés de succès. Il a souligné qu'il importait de lier efficacement les activités de consolidation de la paix à court terme au relèvement et au développement à plus long terme.

Le Directeur du Groupe de la Banque mondiale relatif aux pays fragiles et touchés par un conflit, Alastair McKechnie, a souligné la nécessité d'assurer une responsabilité financière afin de garantir un appui financier prévisible et à long terme. Il a fait valoir que souvent les plus hautes priorités sont la sécurité physique, la justice et la fin de l'impunité, non les services publics plus simples.

Des déclarations ont été faites par les participants, notamment le Ministre d'État pour l'Afrique, l'Asie et les Nations Unies du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Lord Malloch-Brown, le Ministre des affaires étrangères de la Somalie, Mohamed Abdullahi Omaar, le Vice-Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale de l'Afrique du Sud, Ebrahim Ismail Ebrahim, le Ministre délégué à la présidence de la République centrafricaine chargé de la défense nationale, des anciens combattants, des victimes de guerre, du désarmement et de la restructuration de l'armée, Jean-François Bozizé, les membres du Conseil et les représentants de 23 États Membres.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2009/23), dans laquelle il a souligné combien il importait que les autorités nationales s'approprient l'entreprise de consolidation de la paix et assument dès que possible la responsabilité de rétablir les institutions de l'État, de restaurer l'état de droit, de revitaliser l'économie, de réformer le secteur de la sécurité, d'assurer la fourniture des services de base et de répondre aux autres besoins essentiels en matière de consolidation de

la paix. Le Conseil a insisté sur l'importance d'une plus grande coordination avec la Banque mondiale, les autres institutions financières internationales et les États Membres afin d'assurer un financement rapide, souple et prévisible. Il a réaffirmé le rôle central des organisations régionales et sous-régionales dans la consolidation de la paix. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte et de rendre compte à l'Assemblée générale, dans les 12 mois, des progrès accomplis dans l'action que celui-ci mène pour améliorer les efforts de consolidation de la paix de l'ONU, en tenant compte des vues de la Commission de consolidation de la paix.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 13 août 2008, les membres du Conseil sont convenus du texte d'une déclaration à la presse (SC/9422), dans laquelle ils condamnaient dans les termes les plus vifs l'attentat terroriste perpétré le même jour dans la ville libanaise de Tripoli, qui avait fait de nombreux morts et blessés, y compris parmi les membres des Forces armées libanaises. Ils ont souligné que tous les États devaient traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires d'actes de terrorisme ainsi que ceux qui les finançaient, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). Le Conseil a rappelé également qu'il fallait mettre fin à l'impunité qui régnait au Liban et mis l'accent sur l'importance de l'unité de l'ensemble du peuple libanais.

Le 19 août, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/31), dans laquelle il condamnait dans les termes les plus vifs l'attentat-suicide perpétré le même jour à Les Issers (Algérie). Il a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de cet acte de terrorisme répréhensible ainsi que ceux qui l'avaient financé, et demandé instamment à tous les États, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et aux résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), de coopérer avec les autorités algériennes pour lutter, dans le respect de la Charte des Nations Unies, contre les menaces contre la paix et la sécurité internationales qu'étaient les actes de terrorisme.

Le 21 août, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/32), dans laquelle il

condamnait dans les termes les plus vifs le double attentat-suicide perpétré le même jour à Wah Cantt (Pakistan). Il a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires d'actes de terrorisme ainsi que ceux qui les finançaient, et demandé instamment à tous les États, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à ses résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), de coopérer avec les autorités pakistanaises pour lutter, dans le respect de la Charte des Nations Unies, contre les menaces contre la paix et la sécurité internationales qu'étaient les actes de terrorisme.

Après les attentats terroristes perpétrés au Liban (10 et 29 septembre), au Pakistan (20 septembre), en Espagne (20 et 21 septembre) et en République arabe syrienne (27 septembre), le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/35) et des déclarations à la presse pour condamner ces attentats et exprimer sa solidarité avec les familles des victimes et le peuple et le gouvernement des pays concernés.

Le 27 novembre, le Président a donné lecture, au nom des membres du Conseil, d'une déclaration à la presse (SC/9513) condamnant les attentats terroristes commis à Mumbai (Inde) depuis le 26 novembre, y compris les prises d'otages, qui avaient fait un grand nombre de victimes et de blessés. Les membres du Conseil ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement indiens.

Le 9 décembre, le Président de la Croatie, Stjepan Mesić, a présidé un débat public sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général. Préalablement à la séance, la Croatie avait distribué un document de réflexion (S/2008/738) axé sur la relance et le renforcement de la solidarité internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, en accentuant notamment le rôle de l'Organisation des Nations Unies à la tête de l'action mondiale contre le terrorisme. Le Secrétaire général a souligné que le terrorisme était l'une des principales menaces contre la sécurité internationale et que le combattre devait être l'une des priorités essentielles de la communauté internationale. Il a insisté sur le fait que la communauté internationale devait défendre les droits de l'homme, que le terrorisme violait si brutalement, et exhorté à défendre les valeurs consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il a relevé que l'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006 avait été une décision historique et que les mécanismes des Nations Unies, comme l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, étaient également des éléments importants du tableau. Il a déclaré que, s'il était plus évident que jamais que l'ONU était devenue une cible à Bagdad, en Algérie et en Somalie, ces tragédies n'avaient pas entamé sa volonté ou sa capacité de servir la communauté internationale.

Après cet exposé, des représentants de 46 États, aussi bien membres que non-membres du Conseil de sécurité, ont fait des déclarations, dans lesquelles ils ont réaffirmé leur détermination à continuer de lutter contre le terrorisme. De nombreux orateurs ont fait observer que leurs pays avaient fait l'expérience de ce fléau et sont convenus de la nécessité d'une action antiterroriste renouvelée et harmonisée et d'une approche pluridimensionnelle. De nombreux membres du Conseil ont en outre souligné l'importance d'initiatives sur le plan politique et en matière de développement afin d'agir sur les conditions propices au terrorisme, ainsi que de la relance de la lutte contre les réseaux de blanchiment d'argent et de trafic de drogue et les autres réseaux qui soutiennent le terrorisme mondial.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/45), dans laquelle il a réitéré sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et insisté sur le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans la lutte menée contre le terrorisme à l'échelon mondial. Il a en outre exprimé son appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il a souligné qu'il fallait approfondir le dialogue et élargir l'entente entre les civilisations, condamné l'incitation à commettre des actes de terrorisme et réaffirmé qu'il importait de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme.

Le 11 juin 2009, le Conseil a procédé, en consultations plénières, à un examen intérimaire des travaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, conformément à la résolution 1805 (2008). L'Ambassadeur de France, Jean-Pierre Lacroix, agissant en sa qualité de Président par intérim du Comité contre le terrorisme, a présenté le rapport du Comité, et le Directeur de la Direction exécutive, Mike Smith, a également fait un exposé au Conseil.

Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits de l'œuvre utile accomplie par la Direction exécutive depuis mars 2008 et ont donné leur aval au rapport susmentionné. À l'issue de la réunion, le Président du Conseil a fait une brève déclaration à la presse, dans laquelle il a rappelé la grave menace que représente le terrorisme, souligné l'importance de la coordination et de la coopération entre les trois organes subsidiaires compétents du Conseil, et salué la contribution de la Direction exécutive à la surveillance et à la promotion de l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), par le Comité contre le terrorisme.

Le 17 juillet, à la suite des attentats terroristes commis à Jakarta le même jour, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2009/22), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté ces attentats. Il a souligné qu'il importait de traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les instigateurs de ces actes de terrorisme répréhensibles ainsi que ceux qui les avaient financés, et demandé instamment à tous les États, conformément aux obligations que leur imposaient le droit international et ses résolutions pertinentes, de coopérer activement avec les autorités indonésiennes à cette fin.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le 18 août 2008, le Conseil a entendu, lors d'une séance officielle, un exposé du représentant du Costa Rica, Jorge Urbina, agissant en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Dans son rapport au Conseil (S/2008/493), le Comité a pris acte des progrès accomplis et mis en lumière le travail qu'il restait à faire.

Autres questions

Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)

Le 27 août 2008, un débat public a eu lieu au sujet des méthodes de travail du Conseil, en réponse à une lettre datée du 4 août 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Belgique pour lui transmettre un document de réflexion (S/2008/528). Ce document indiquait que l'objectif du débat était d'évaluer la mise en œuvre des mesures énoncées dans la note du Président (S/2006/507), en signalant les améliorations intervenues tout en soulignant les problèmes qu'il fallait encore surmonter.

Le débat avait été organisé à la demande du Costa Rica, de la Jordanie, du Liechtenstein, de Singapour et de la Suisse, soit le groupe des Cinq petits (voir S/2008/418). Le Secrétaire général a déclaré qu'il était essentiel que le Conseil de sécurité continue d'examiner les questions concernant ses méthodes de travail vu ses responsabilités de plus en plus complexes et la multiplication des nouveaux problèmes concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce débat, auquel 47 pays ont participé activement, a porté principalement sur les façons de rendre le Conseil plus efficient, efficace, transparent, responsable et accessible. De nombreux intervenants ont répété qu'il était nécessaire de concilier au mieux ces différents éléments et signalé le rôle que pouvait jouer le Groupe de travail officieux sur la documentation et d'autres questions de procédure pour améliorer encore les méthodes de travail du Conseil.

Cour internationale de Justice

Le 28 octobre 2008, la Présidente de la Cour internationale de Justice, la juge Rosalyn Higgins, a rendu compte au Conseil réuni en séance privée, des travaux de la Cour en rapport avec ceux du Conseil.

Le 6 novembre, le Conseil et l'Assemblée générale ont tenu des séances simultanées et distinctes au cours desquelles ils ont réélu deux juges dont le mandat était arrivé à terme et nommé trois nouveaux juges à la Cour internationale de Justice. Les cinq juges élus étaient Ronny Abraham (France), Awn Shawkat Al-Kahasawneh (Jordanie), Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil), Christopher Greenwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie).

Déclaration prononcée lors de la séance solennelle tenue à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le 24 novembre 2008, le Président du Conseil de sécurité a prononcé au nom des membres du Conseil, lors de la séance solennelle tenue à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, une déclaration dans laquelle il a affirmé que la communauté internationale était témoin des nombreuses initiatives et efforts constructifs menés dans la région et au-delà par les intervenants concernés et que les membres du Conseil espéraient que ces efforts permettraient de parvenir à une paix juste et

durable au Moyen-Orient. Même si certains progrès avaient été accomplis au cours de l'année écoulée depuis la Conférence d'Annapolis grâce à la reprise des négociations bilatérales directes, la situation sur le terrain demeurait fort préoccupante. Le Président du Conseil a notamment souligné que, pour progresser, les parties devaient éviter d'agir d'une manière qui minait la confiance et risquait de porter préjudice aux résultats des négociations.

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 30 octobre 2008, le Conseil a tenu une séance publique pour adopter son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour la période allant du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008. Le rapport a été présenté par la délégation du Viet Nam, qui assurait la présidence du Conseil en juillet 2008. Le corps du rapport a été établi par le Secrétariat. L'adoption du rapport a fait l'objet d'une note (S/2008/678) du Président du Conseil.

Le 18 novembre, avec l'accord préalable des autres membres du Conseil, le Président a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008 (A/63/2). Au nom de tous les membres du Conseil, le Président a déclaré que le rapport annuel témoignait de la diversité des questions examinées par le Conseil pendant la période considérée.

Bureau des organes subsidiaires et membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

Le 6 janvier 2009, le Conseil a élu lors de consultations plénières, les nouveaux bureaux de ses organes subsidiaires pour 2009. Une note du Président du Conseil décrivant leur composition a ensuite été distribuée (S/2009/2). Le même jour, le Conseil a élu le Burkina Faso et le Mexique membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2009, en sus des cinq membres permanents du Conseil.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le 8 janvier 2009, le Conseil a entendu en séance publique, un exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Il a

fait des observations sur les tendances récentes qui se dégageaient en matière de déplacements forcés. Il a souligné qu'ils résultaient souvent de menaces pour la paix et la sécurité internationales et présenté trois défis que la communauté internationale devrait relever, à savoir le rôle du maintien de la paix dans la protection des civils, la double nécessité d'assurer la sécurité du personnel et de fournir une protection et une aide humanitaires, et la difficulté de préserver l'espace humanitaire dans le contexte d'une présence intégrée des Nations Unies. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'exposé du Haut-Commissaire et souhaité que l'on présente plus souvent de tels exposés.

Opérations de maintien de la paix

Le 22 janvier 2009, à la Mission française, les membres du Conseil ont tenu un séminaire informel sur les opérations de maintien de la paix, présidé conjointement par la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'ancien Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, Ellen Margrethe Løj, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Hédi Annabi, ont assisté au séminaire. Le Directeur exécutif du *Rapport du Conseil de sécurité*, Colin Keating, et le Directeur du Center on International Cooperation de la New York University, Bruce Jones, étaient également présents.

La discussion, pour laquelle un document officieux dressant un tableau général de la situation avait été conjointement rédigé par la France et le Royaume-Uni, a porté sur les problèmes qui se posent actuellement dans le contexte des opérations de maintien de la paix et sur la proposition d'une formule permettant d'examiner ces problèmes au Conseil. Trois séries de questions ont été retenues : contrôle stratégique effectif, limitation des moyens financiers, enseignements tirés de la mise en œuvre des opérations. La France et le Royaume-Uni ont proposé d'examiner ces questions en priorité au cours des mois à venir, en contact étroit avec le Secrétariat et les

principales parties intéressées, et de faire le bilan des progrès accomplis, au plus tard en août 2009.

Le 23 janvier, un débat du Conseil a été organisé sur la même question. Outre les membres du Conseil, les secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, les représentants des principaux pays fournisseurs de contingents (Inde, Pakistan, Jordanie, Uruguay) et les représentants d'organisations régionales (Union européenne et Union africaine) et du Mouvement des pays non alignés ont fait une déclaration. Les participants se sont félicités de l'initiative franco-britannique visant à examiner les problèmes rencontrés dans le contexte du maintien de la paix. Outre les questions déjà soulevées le 22 janvier, ils ont souligné, en particulier, qu'il fallait renforcer le dialogue entre les principaux acteurs, notamment avec les pays fournisseurs de contingents, à tous les stades de la préparation, de la conduite et de l'évaluation des opérations.

Le 29 juin, le Conseil a tenu un débat thématique sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec la participation des principaux pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, y compris l'Union européenne, l'Union africaine et le Mouvement des pays non alignés. Les secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions ont présenté un exposé sur leur examen conjoint du système des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et leurs résultats attendus, sous forme d'un document officieux intitulé « A new partnership agenda: charting a new horizon for United Nations peacekeeping ».

Lors du débat qui a suivi et à l'occasion duquel 35 délégations ont pris la parole, un large consensus s'est dégagé entre les États Membres sur plusieurs questions se rapportant au mécanisme de maintien de la paix de l'ONU, et les participants ont souligné qu'ils appuyaient fermement les initiatives de réforme. Tous les orateurs ont mis l'accent sur la nécessité d'engager un programme de réforme de grande envergure, portant sur tous les aspects du mécanisme de maintien de la paix, notamment aux niveaux politique, stratégique, administratif, financier et opérationnel, ainsi que de renforcer la coordination et la coopération entre toutes les parties prenantes, notamment entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police et le Secrétariat.

Débat privé sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales : respect du droit international humanitaire

Le 29 janvier 2009, lors d'un débat privé, les membres du Conseil ont examiné la question du respect du droit international humanitaire. La Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques, Conseillère juridique, Patricia O'Brien, le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à New York, Dominique Buff, le Directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à New York, Pierre Bertrand, la Directrice du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York, Jessica Neuwirth, et le Chef du Service de l'élaboration des politiques et des études (Bureau de la coordination des affaires humanitaires), Hansjoerg Strohmeyer, ont présenté au Conseil un exposé sur la question.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'augmentation des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et ont

souligné que toutes les parties à un conflit devaient respecter le droit international humanitaire.

Exposé du Secrétaire général

Le 9 février 2009, le Conseil s'est réuni en consultations plénières pour entendre l'exposé du Secrétaire général sur la mission qu'il avait effectuée récemment afin d'assister au Sommet de l'Union africaine et de se rendre dans plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Asie du Sud. Le Secrétaire général a abordé la situation en Somalie, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Zimbabwe, en Guinée, en Mauritanie, à Madagascar, en Afghanistan, au Pakistan, à Sri Lanka, en Iraq et à Gaza, ainsi que dans d'autres pays et régions.

Séminaire-retraite du Conseil de sécurité

Le Conseil a tenu son séminaire-retraite annuel avec le Secrétaire général les 20 et 21 mars 2009 pour examiner la question du maintien de la paix.

Première partie
Travaux se rapportant à toutes les questions
examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien
de la paix et de la sécurité internationales

I
Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1829 (2008)	4 août 2008	La situation en Sierra Leone
1830 (2008)	7 août 2008	La situation concernant l'Iraq
1831 (2008)	19 août 2008	La situation en Somalie
1832 (2008)	27 août 2008	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
1833 (2008)	22 septembre 2008	La situation en Afghanistan
1834 (2008)	24 septembre 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
1835 (2008)	27 septembre 2008	Non-prolifération
1836 (2008)	29 septembre 2008	La situation au Libéria
1837 (2008)	29 septembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1838 (2008)	7 octobre 2008	La situation en Somalie
1839 (2008)	9 octobre 2008	La situation en Géorgie
1840 (2008)	14 octobre 2008	La question concernant Haïti
1841 (2008)	15 octobre 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1842 (2008)	29 octobre 2008	La situation en Côte d'Ivoire
1843 (2008)	20 novembre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
1844 (2008)	20 novembre 2008	La situation en Somalie
1845 (2008)	20 novembre 2008	La situation en Bosnie-Herzégovine
1846 (2008)	2 décembre 2008	La situation en Somalie
1847 (2008)	12 décembre 2008	La situation à Chypre
1848 (2008)	12 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1er août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1849 (2008)	12 décembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1850 (2008)	16 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
1851 (2008)	16 décembre 2008	La situation en Somalie
1852 (2008)	17 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient
1853 (2008)	19 décembre 2008	La situation en Somalie
1854 (2008)	19 décembre 2008	La situation au Libéria
1855 (2008)	19 décembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1856 (2008)	22 décembre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
1857 (2008)	22 décembre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
1858 (2008)	22 décembre 2008	La situation au Burundi
1859 (2008)	22 décembre 2008	La situation concernant l'Iraq
1860 (2009)	8 janvier 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
1861 (2009)	14 janvier 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
1862 (2009)	14 janvier 2009	Paix et sécurité en Afrique
1863 (2009)	16 janvier 2009	La situation en Somalie
1864 (2009)	23 janvier 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)
1865 (2009)	27 janvier 2009	La situation en Côte d'Ivoire
1866 (2009)	13 février 2009	La situation en Géorgie
1867 (2009)	26 février 2009	La situation au Timor-Leste
1868 (2009)	23 mars 2009	La situation en Afghanistan
1869 (2009)	25 mars 2009	La situation en Bosnie-Herzégovine

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1870 (2009)	30 avril 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1871 (2009)	30 avril 2009	La situation concernant le Sahara occidental
1872 (2009)	26 mai 2009	La situation en Somalie
1873 (2009)	29 mai 2009	La situation à Chypre
1874 (2009)	12 juin 2009	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
1875 (2009)	23 juin 2009	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1876 (2009)	26 juin 2009	La situation en Guinée-Bissau
1877 (2009)	7 juillet 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1878 (2009)	7 juillet 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
1879 (2009)	23 juillet 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)
1880 (2009)	30 juillet 2009	La situation en Côte d'Ivoire
1881 (2009)	30 juillet 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

II Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2008/29	19 août 2008	La situation au Timor-Leste
S/PRST/2008/30	19 août 2008	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2008/31	19 août 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2008/32	21 août 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2008/33	4 septembre 2008	La situation en Somalie
S/PRST/2008/34	4 septembre 2008	La situation à Chypre
S/PRST/2008/35	22 septembre 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2008/36	23 septembre 2008	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médiation et règlement des différends
S/PRST/2008/37	15 octobre 2008	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2008/38	21 octobre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2008/39	29 octobre 2008	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2008/40	29 octobre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2008/41	30 octobre 2008	La situation en Somalie
S/PRST/2008/42	7 novembre 2008	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2008/43	19 novembre 2008	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcer la sécurité collective grâce à la réglementation et la réduction générales des armements
S/PRST/2008/44	26 novembre 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
S/PRST/2008/45	9 décembre 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2008/46	12 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2008/47	19 décembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/PRST/2008/48	22 décembre 2008	La situation dans la région des Grands Lacs
S/PRST/2009/1	14 janvier 2009	Protection des civils en période de conflit armé
S/PRST/2009/2	3 mars 2009	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2009/3	18 mars 2009	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2009/4	6 avril 2009	La question concernant Haïti
S/PRST/2009/5	7 avril 2009	La situation en République centrafricaine
S/PRST/2009/6	9 avril 2009	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2009/7	13 avril 2009	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
S/PRST/2009/8	21 avril 2009	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médiation et règlement des différends
S/PRST/2009/9	29 avril 2009	Les enfants et les conflits armés
S/PRST/2009/10	30 avril 2009	La situation à Chypre
S/PRST/2009/11	5 mai 2009	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2009/12	5 mai 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)
S/PRST/2009/13	8 mai 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
S/PRST/2009/14	11 mai 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PRST/2009/15	15 mai 2009	La situation en Somalie
S/PRST/2009/16	29 mai 2009	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2009/17	18 juin 2009	La situation concernant l'Iraq
S/PRST/2009/18	23 juin 2009	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2009/19	9 juillet 2009	La situation en Somalie
S/PRST/2009/20	10 juillet 2009	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
S/PRST/2009/21	15 juillet 2009	La situation en Afghanistan
S/PRST/2009/22	17 juillet 2009	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2009/23	22 juillet 2009	Consolidation de la paix après les conflits

III

Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5954	11 août 2008	La situation en Géorgie
S/PV.5965	25 août 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
S/PV.5972	9 septembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria
S/PV.5975	19 septembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/PV.5989	8 octobre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.5991	9 octobre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
S/PV.6002	28 octobre 2008	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
S/PV.6023	26 novembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6032	5 décembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.6035	10 décembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
S/PV.6044	15 décembre 2008	Paix et sécurité en Afrique
S/PV.6070	21 janvier 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/PV.6078	29 janvier 2009	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Respect du droit international humanitaire
S/PV.6081	10 février 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) La situation en Géorgie
S/PV.6109	22 avril 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
S/PV.6110	23 avril 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6126	22 mai 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.6129	27 mai 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
S/PV.6136	5 juin 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PV.6140	12 juin 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) La situation en Géorgie
S/PV.6146	19 juin 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
S/PV.6166	23 juillet 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/PV.6169	24 juillet 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

IV Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5948	4 août 2008	La situation en Sierra Leone Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2008/281)
5949	6 août 2008	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/495)
5950	7 août 2008	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2008/495)
5951	8 août 2008	La situation en Géorgie Lettre datée du 7 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/533)
5952	8 août 2008	La situation en Géorgie Lettre datée du 8 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/536)
5953	10 août 2008	La situation en Géorgie Lettre datée du 9 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/537) Lettre datée du 10 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/538)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5954	11 août 2008	La situation en Géorgie Lettre datée du 11 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/540)
5955	18 août 2008	Non-prolifération des armes de destruction massive Lettre datée du 8 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (S/2008/493)
5956	18 août 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/485)
5957	19 août 2008	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/466)
5958	19 août 2008	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501)
5959	19 août 2008	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501)
5960	19 août 2008	Paix et sécurité en Afrique
5961	19 août 2008	La situation en Géorgie Lettre datée du 19 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/561)
5962	19 août 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5963	20 août 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5964	21 août 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5965	25 août 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
5966	26 août 2008	La situation au Burundi
5967	27 août 2008	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 21 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/568)
5968	27 août 2008	Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507) Lettre datée du 4 août 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/528)
5969	28 août 2008	La situation en Géorgie
5970	4 septembre 2008	La situation en Somalie
5971	4 septembre 2008	La situation à Chypre
5972	9 septembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria
5973	11 septembre 2008	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
5974	18 septembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5975	19 septembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5976	19 septembre 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/601)
5977	22 septembre 2008	La situation en Afghanistan
5978	22 septembre 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5979	23 septembre 2008	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Médiation et règlement des différends Lettre datée du 3 septembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/590)
5980	24 septembre 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
5981	24 septembre 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/601 et Add.1)
5982	26 septembre 2008	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Lettre datée du 4 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/594)
5983	26 septembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 22 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/615)
5984	27 septembre 2008	Non-prolifération

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5985	29 septembre 2008	La situation au Libéria Dix-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2008/553)
5986	29 septembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 24 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/621)
5987	7 octobre 2008	La situation en Somalie
5988	7 octobre 2008	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/628)
5989	8 octobre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
5990	8 octobre 2008	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2008/586)
5991	9 octobre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
5992	9 octobre 2008	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2008/631)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5993	14 octobre 2008	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2008/586)
5994	14 octobre 2008	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2008/617)
5995	15 octobre 2008	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/628)
5996	15 octobre 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5997	21 octobre 2008	Consolidation de la paix après les conflits Rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2008/417)
5998	21 octobre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
5999	22 octobre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6000	23 octobre 2008	Paix et sécurité en Afrique Note verbale datée du 3 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/635)
6001	27 octobre 2008	La situation en Côte d'Ivoire Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2008/645)
6002	28 octobre 2008	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
6003	28 octobre 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/659)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6004	29 octobre 2008	La situation en Côte d'Ivoire Lettre datée du 8 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2008/598)
6005	29 octobre 2008	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2008/622) Lettre datée du 15 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/655)
6006	29 octobre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo
6007	30 octobre 2008	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
6008	30 octobre 2008	La situation au Moyen-Orient Huitième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (S/2008/654)
6009	30 octobre 2008	La situation en Somalie
6010	5 novembre 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/662)
6011	6 novembre 2008	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2008/502, S/2008/503 et Add.1 et 2 et S/2008/504)
6012	6 novembre 2008	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2008/502, S/2008/503 et Add.1 et 2 et S/2008/504)
6013	7 novembre 2008	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920) Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/670)
6014	7 novembre 2008	La situation en Côte d'Ivoire

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6015	12 novembre 2008	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6016	14 novembre 2008	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2008/688)
6017	19 novembre 2008	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Renforcer la sécurité collective grâce à la réglementation et la réduction générales des armements Lettre datée du 10 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/697)
6018	20 novembre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 31 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/703)
6019	20 novembre 2008	La situation en Somalie
6020	20 novembre 2008	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/709)
6021	20 novembre 2008	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 13 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/705)
6022	25 novembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6023	26 novembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6024	26 novembre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2008/728)
6025	26 novembre 2008	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/692)
6026	2 décembre 2008	La situation en Somalie
6027	2 décembre 2008	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/733)
6028	3 décembre 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6029	3 décembre 2008	La situation au Tchad et au Soudan
6030	3 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6031	4 décembre 2008	Mission du Conseil de sécurité Exposé du Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan
6032	5 décembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6033	5 décembre 2008	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 13 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/705)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6034	9 décembre 2008	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Lettre datée du 26 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/738)
6035	10 décembre 2008	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
6036	10 décembre 2008	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6037	11 décembre 2008	La situation au Burundi Quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/745)
6038	12 décembre 2008	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2008/744)
6039	12 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (S/2008/737)
6040	12 décembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 5 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/767)
6041	12 décembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
		Lettre datée du 21 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2008/729)
		Lettre datée du 21 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2008/726)
6042	12 décembre 2008	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/760)
6043	15 décembre 2008	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6044	15 décembre 2008	Paix et sécurité en Afrique
6045	16 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6046	16 décembre 2008	La situation en Somalie
6047	17 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 2 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/752)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6048	17 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 2 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/752)
6049	18 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6050	19 décembre 2008	La situation en Somalie Lettre datée du 10 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2008/769)
6051	19 décembre 2008	La situation au Libéria Lettre datée du 12 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2008/785)
6052	19 décembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 18 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/799)
6053	19 décembre 2008	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6054	19 décembre 2008	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/781)
6055	22 décembre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2008/728 et Add.1)
6056	22 décembre 2008	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 10 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) (S/2008/773)
6057	22 décembre 2008	La situation au Burundi Quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/745)
6058	22 décembre 2008	La situation dans la région des Grands Lacs
6059	22 décembre 2008	La situation concernant l'Iraq
6060	31 décembre 2008	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 31 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/842) Lettre datée du 31 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/843)
6061	6 et 7 janvier 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6062	8 janvier 2009	Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
6063	8 janvier 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6064	14 janvier 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2008/760 et Add.1)
6065	14 janvier 2009	Paix et sécurité en Afrique Lettre datée du 11 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/602)
6066	14 janvier 2009	Protection des civils en période de conflit armé
6067	15 janvier 2009	La situation dans la région des Grands Lacs
6068	16 janvier 2009	La situation en Somalie Lettre datée du 19 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/804)
6069	16 janvier 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920) Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/1)
6070	21 janvier 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6071	21 janvier 2009	La situation en Côte d'Ivoire Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/21)
6072	21 janvier 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6073	21 janvier 2009	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/39)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6074	23 janvier 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920) Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/1)
6075	23 janvier 2009	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
6076	27 janvier 2009	La situation en Côte d'Ivoire Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/21)
6077	27 janvier 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6078	29 janvier 2009	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Respect du droit international humanitaire
6079	5 février 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/61)
6080	9 février 2009	La situation en Sierra Leone Premier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2009/59)
6081	10 février 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) La situation en Géorgie
6082	13 février 2009	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie), présenté en application de la résolution 1839 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/69)
6083	17 février 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo
6084	18 février 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6085	19 février 2009	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2009/72)
6086	26 février 2009	La situation au Timor-Leste Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2009/72)
6087	26 février 2009	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2009/102)
6088	27 février 2009	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
6089	3 mars 2009	La situation en Guinée-Bissau
6090	10 mars 2009	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6091	10 mars 2009	La situation en République centrafricaine Lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/128)
6092	18 mars 2009	Paix et sécurité en Afrique Lettres identiques datées du 24 décembre 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/813)
6093	19 mars 2009	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (du 11 au 14 mars 2009)
6094	19 mars 2009	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/135)
6095	20 mars 2009	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/132)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/146)
6096	20 mars 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6097	23 mars 2009	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/149)
6098	23 mars 2009	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan
		La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/135)
6099	25 mars 2009	La situation en Bosnie-Herzégovine
6100	25 mars 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6101	6 avril 2009	La question concernant Haïti
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/129)
6102	7 avril 2009	La situation en République centrafricaine
		Lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/128)
6103	8 avril 2009	La situation en Guinée-Bissau
		Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/169)
6104	9 avril 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo
		Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/160)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6105	9 avril 2009	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/169)
6106	13 avril 2009	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée Lettre datée du 4 avril 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/176)
6107	20 avril 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6108	21 avril 2009	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Médiation et règlement des différends Rapport du Secrétaire général sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives (S/2009/189)
6109	22 avril 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
6110	23 avril 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan
6111	24 avril 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/199)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6112	27 avril 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/201)
6113	28 avril 2009	La situation en Côte d'Ivoire Vingtième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/196)
6114	29 avril 2009	Les enfants et les conflits armés Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2009/158)
6115	30 avril 2009	La situation à Chypre
6116	30 avril 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/211)
6117	30 avril 2009	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2009/200 et Corr.1)
6118	5 mai 2009	Paix et sécurité en Afrique
6119	5 mai 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920) Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/221)
6120	7 mai 2009	La situation au Moyen-Orient Neuvième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (S/2009/218)
6121	8 mai 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Lettre datée du 6 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/232)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6122	8 mai 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Lettre datée du 6 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/232)
6123	11 mai 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6124	13 mai 2009	La situation en Somalie Rapport spécial sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/210)
6125	15 mai 2009	La situation en Somalie
6126	22 mai 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6127	26 mai 2009	La situation en Somalie Rapport spécial sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/210)
6128	26 mai 2009	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6129	27 mai 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6130	28 mai 2009	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 13 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/246)
6131	28 mai 2009	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (du 14 au 21 mai 2009)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6132	29 mai 2009	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2009/248)
6133	29 mai 2009	La situation en Côte d'Ivoire
6134	4 juin 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 14 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2009/252) Lettre datée du 14 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2009/247)
6135	5 juin 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6136	5 juin 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6137	8 juin 2009	La situation en Sierra Leone Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2009/267)
6138	9 juin 2009	La situation au Burundi Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/270)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6139	11 juin 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6140	12 juin 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) La situation en Géorgie
6141	12 juin 2009	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée Lettre datée du 25 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/271)
6142	15 juin 2009	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6143	15 juin 2009	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général présenté en application des résolutions 1808 (2008), 1839 (2008) et 1866 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/254)
6144	17 juin 2009	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/300)
6145	18 juin 2009	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2009/284)
6146	19 juin 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
6147	22 juin 2009	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies dans ce pays (S/2009/309)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6148	23 juin 2009	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2009/295)
6149	23 juin 2009	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/302)
6150	23 juin 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6151	26 juin 2009	Protection des civils en période de conflit armé Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2009/277)
6152	26 juin 2009	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/302)
6153	29 juin 2009	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
6154	30 juin 2009	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/323)
6155	7 juillet 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 19 juin 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/333)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6156	7 juillet 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 Lettre datée du 19 juin 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/333) Lettre datée du 26 juin 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/334) Lettre datée du 7 juillet 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/336)
6157	7 juillet 2009	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)
6158	9 juillet 2009	La situation en Somalie
6159	10 juillet 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/335)
6160	10 juillet 2009	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)
6161	13 juillet 2009	La situation au Myanmar
6162	15 juillet 2009	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/323)
6163	16 juillet 2009	La situation en Sierra Leone
6164	17 juillet 2009	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6165	22 juillet 2009	Consolidation de la paix après les conflits Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304)
6166	23 juillet 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6167	23 juillet 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920) Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/351)
6168	23 juillet 2009	La situation en Côte d'Ivoire Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/344)
6169	24 juillet 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
6170	24 juillet 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/297) Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/352)
6171	27 juillet 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6172	28 juillet 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/359)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6173	29 juillet 2009	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/373)
6174	30 juillet 2009	La situation en Côte d'Ivoire Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/344)
6175	30 juillet 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/297) Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/352)

V
Rencontres entre le Conseil de sécurité
et les pays qui fournissent des contingents
tenues entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
5965	25 août 2008	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
5972	9 septembre 2008	Mission des Nations Unies au Libéria
5975	19 septembre 2008	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
5989	8 octobre 2008	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
5991	9 octobre 2008	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
6023	26 novembre 2008	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
6032	5 décembre 2008	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6035	10 décembre 2008	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement
6070	21 janvier 2009	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6081	10 février 2009	La situation en Géorgie
6109	22 avril 2009	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
6110	23 avril 2009	Mission des Nations Unies au Soudan
6126	22 mai 2009	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6129	27 mai 2009	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6140	12 juin 2009	La situation en Géorgie
6146	19 juin 2009	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement
6166	23 juillet 2009	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6169	24 juillet 2009	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

VI

Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Soixante-sixième session

21 et 22 octobre 2008

Soixante-septième session

28 et 29 avril 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Consultations/séances officieuses

9 septembre; 9 décembre 2008; 20 janvier; 24 mars; 21 juillet 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Séances officielles/plénières

20 octobre 2008 (38^e); 9 février 2009 (39^e)

Consultations/séances officieuses

8 et 15 septembre; 6, 13, 20, 22 et 28 octobre; 10, 17 et 24 novembre; 1^{er} et 17 décembre 2008;
19 janvier; 2 et 23 février; 9 et 30 mars; 27 avril; 4 et 12 mai; 1^{er}, 8, 19 et 29 juin; 13, 20
et 30 juillet 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Séances officielles/plénières

18 septembre (207^e); 20 octobre (208^e); 30 octobre (209^e); 13 novembre (210^e); 11 décembre
2008 (211^e); 22 janvier (212^e); 12 février (213^e); 26 février (214^e); 5 mars (215^e); 19 mars
(216^e); 30 avril (217^e); 7 mai (218^e); 18 juin (219^e); 9 juillet (220^e); 16 juillet 2009 (221^e)

Consultations/séances officieuses

3 octobre 2008; 22 janvier; 19, 21 et 28 mai; 16 juillet 2009

Réunions du Sous-Comité A

28 août; 20 novembre; 22 décembre 2008; 5 et 11 février; 12 mars; 1^{er} avril; 15 mai;
2 et 10 juin 2009

Réunions du Sous-Comité B

3 décembre 2008; 6 et 11 février; 12 mars; 2 avril; 29 mai; 11 et 25 juin 2009

Réunions du Sous-Comité C

20 janvier; 6 et 11 février; 13 mars; 3 avril; 11 mai; 12 et 26 juin; 14 et 27 juillet 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Consultations/séances officielles

31 octobre; 26 novembre; 5 et 12 décembre 2008; 9 janvier; 13 février; 1^{er} mai; 5 et 16 juin;
29 juillet 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Consultations/séances officielles

13 août; 10 décembre 2008; 30 janvier; 11 mars; 13 mai 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Séances officielles/plénières

27 août (23^e); 16 octobre 2008 (24^e)

Consultations/séances officielles (y compris les groupes de travail)

5, 12 et 14 août; 28 et 31 octobre; 10 novembre; 5 et 12 décembre 2008; 16, 20 et 28 janvier;
4, 9, 12 et 25 février; 27 avril; 27 mai; 3 et 23 juin 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Consultations/séances officielles

19 septembre; 8 octobre 2008; 15 janvier; 27 mars; 8 avril; 14 mai; 15 juillet 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Consultations/séances officielles

5 septembre; 10 octobre; 4 novembre; 2 et 12 décembre 2008; 27 janvier; 3 mars; 28 avril;
26 mai; 8 juillet 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Séances officielles

24 avril (2^e); 15 juillet (3^e); 16 juillet 2009 (4^e)

Consultations/séances officielles

15 et 20-24 avril; 19 juin; 1^{er}, 7, 9, 10, 13-16 et 30 juillet 2009

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Consultations/séances officielles

10 septembre; 15 octobre 2008

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

25 février; 29 avril; 9 et 19 juin; 17 juillet 2009

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

13 novembre; 1^{er} décembre 2008; 17 mars; 18 juin 2009

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

5 septembre; 14 novembre; 19 décembre 2008; 24 février; 1^{er} juillet 2009

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

17 septembre; 17 et 29 octobre; 24 novembre; 2 et 10 décembre 2008;
14 mai; 28 juillet 2009

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

28 août; 2, 4, 10 et 18 septembre; 15, 20 et 27-31 octobre; 5 et 18 novembre; 11 décembre
2008; 4, 11 et 25 février; 4, 12 et 18 mars; 15 et 23 avril; 6, 15 et 20 mai; 1^{er}, 4, 12, 22 et
24 juin; 1^{er}, 7 et 9 juillet 2009

VII

Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

A. Rapports annuels des comités

S/2008/806	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2009/94	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2008/848	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2009/79	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2009/236	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2008/832	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2008/829	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2008/840	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2008/830	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2008/839	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

B. Rapports annuels des groupes de travail

S/2008/836	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2008/849	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux
S/2009/378	Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés
S/2009/398	Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

VIII

Rapports des groupes d'experts et des instances de surveillance

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées : Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions		
S/2009/245	11 mai 2009	Résolution 1822 (2008)
Côte d'Ivoire : Groupe d'experts		
S/2008/598	8 octobre 2008	Résolution 1782 (2007)
S/2009/188	8 avril 2009	Résolution 1842 (2008)
République démocratique du Congo : Groupe d'experts		
S/2008/772	19 août 2008	Résolution 1807 (2008)
S/2008/773	10 décembre 2008	Résolution 1807 (2008)
S/2009/253	14 mai 2009	Résolution 1857 (2008)
Libéria : Groupe d'experts		
S/2008/785	12 décembre 2008	Résolution 1819 (2008)
S/2009/290	5 juin 2009	Résolution 1854 (2008)
Somalie : Groupe de contrôle		
S/2008/769	10 décembre 2008	Résolution 1811 (2008)
Soudan : Groupe d'experts		
S/2008/647	7 novembre 2008	Résolution 1779 (2007)

IX

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/782	12 décembre 2008	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan (21-28 novembre 2008)
S/2009/175	3 avril 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti (11-14 mars 2009)
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (14-21 mai 2009)

X Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin pendant la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Créé(e) par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP)	47 (1948)	Néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	50 (1948)	Néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	186 (1964)	1847 (2008) 1873 (2009)
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)	350 (1974)	1848 (2008) 1875 (2009)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	1832 (2008)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	1871 (2009)
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)*	858 (1993)	1839 (2008) 1866 (2009)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	Néant
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	1279 (1999)	1843 (2008) 1856 (2008)
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	1836 (2008)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	1865 (2009) 1880 (2009)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	1840 (2008)
Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)	1590 (2005)	1870 (2009)
Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD)	1769 (2007)	1881 (2009)
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)	1778 (2007)	1834 (2008) 1861 (2009)

* Mandat ayant pris fin le 15 juin 2009, en application de la résolution 1866 (2009).

XI Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

<i>Mission ou bureau</i>	<i>Créé(e) par la résolution</i>	<i>Décision(s) touchant le mandat adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)	1233 (1999)	1876 (2009)
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)	S/1999/1236	S/PRST/2009/5
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	S/2001/1129	Néant
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	1401 (2002)	1868 (2009)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	1500 (2003)	1830 (2008)
Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL)*	1620 (2005)	1829 (2008)
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)	1704 (2006)	1867 (2009)
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)	1719 (2006)	1858 (2008)
Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)	1740 (2007)	1864 (2009) 1879 (2009)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUSIL)	1829 (2008)	Néant
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	S/PRST/2009/5	
Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1876 (2009)	

* Mandat ayant pris fin le 30 septembre 2008, en application de la résolution 1793 (2007).

XII

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2008/522	4 août 2008	Le Fonds pour la consolidation de la paix
S/2008/532	7 août 2008	Les enfants et le conflit armé au Tchad
S/2008/531 et Corr.1	8 août 2008	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres
S/2008/553	15 août 2008	Dix-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2008/558	18 août 2008	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/586	27 août 2008	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2008/601 et Add.1	12 et 15 septembre 2008	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2008/612	22 septembre 2008	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2008/617	23 septembre 2008	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2008/622	25 septembre 2008	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2008/628	29 septembre 2008	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2008/631	3 octobre 2008	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2008/645	13 octobre 2008	Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2008/654	16 octobre 2008	Huitième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
S/2008/659	17 octobre 2008	Rapport sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/662	20 octobre 2008	Le Soudan
S/2008/670	24 octobre 2008	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix
S/2008/688	6 novembre 2008	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2008/693	10 novembre 2008	Les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo
S/2008/695	10 novembre 2008	Les enfants et le conflit armé en Afghanistan
S/2008/709	17 novembre 2008	La situation en Somalie
S/2008/715	18 novembre 2008	Huitième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2008/728 et Add.1	21 novembre et 2 décembre 2008	Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2008/692	24 novembre 2008	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2008/733	26 novembre 2008	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2008/734	26 novembre 2008	Troisième rapport présenté en application de la résolution 1757 (2007)
S/2008/737	26 novembre 2008	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (pour la période allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2008)
S/2008/744	28 novembre 2008	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2008/745	28 novembre 2008	Quatrième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
S/2008/751	2 décembre 2008	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2008/760 et Add.1	4 et 10 décembre 2008	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2008/761	4 décembre 2008	Vingt-septième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2008/781	12 décembre 2008	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2008/804	19 décembre 2008	Rapport présenté en application de la déclaration du Président du Conseil en date du 4 septembre 2008 (S/PRST/2008/33)
S/2009/1	2 janvier 2009	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix
S/2009/21	8 janvier 2009	Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2009/39	15 janvier 2009	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/59	30 janvier 2009	Premier rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
S/2009/60	30 janvier 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1863 (2009)
S/2009/61	30 janvier 2009	Le Soudan
S/2009/66	3 février 2009	Les enfants et le conflit armé en République centrafricaine
S/2009/69 et Corr.1	3 février 2009	Rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie), présenté en application de la résolution 1839 (2008)
S/2009/72	4 février 2009	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 9 juillet 2008 au 20 janvier 2009)
S/2009/83	10 février 2009	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2009/84	10 février 2009	Les enfants et le conflit armé au Soudan
S/2009/86	10 février 2009	Dix-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2009/105	19 février 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1856 (2008)
S/2009/102	20 février 2009	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)
S/2009/106	24 février 2009	Quatrième rapport présenté en application de la résolution 1757 (2007)
S/2009/119	3 mars 2009	Neuvième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2009/129	6 mars 2009	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2009/132	9 mars 2009	La situation en Somalie
S/2009/135	10 mars 2009	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2009/146	16 mars 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1846 (2008)
S/2009/149	17 mars 2009	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2009/158 et Corr.1	26 mars 2009	Les enfants et les conflits armés

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/160	27 mars 2009	Vingt-septième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2009/163	30 mars 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1862 (2009)
S/2009/169	31 mars 2009	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2009/189	8 avril 2009	Développement de la médiation et renforcement des activités d'appui y relatives
S/2009/190	8 avril 2009	Rapport de synthèse demandé dans une lettre datée du 26 mars 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/196	13 avril 2009	Vingtième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2009/200 et Corr.1	13 avril 2009	La situation concernant le Sahara occidental
S/2009/199	14 avril 2009	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2009/201	14 avril 2009	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2009/210	16 avril 2009	Rapport sur la Somalie présenté en application de la résolution 1863 (2009)
S/2009/211	17 avril 2009	Le Soudan
S/2009/218	24 avril 2009	Neuvième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2009/221	24 avril 2009	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix
S/2009/248	15 mai 2009	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2009/254	18 mai 2009	Rapport présenté en application des résolutions 1808 (2008), 1839 (2008) et 1866 (2009)
S/2009/261	20 mai 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1867 (2009)
S/2009/258	21 mai 2009	Aspects administratifs et budgétaires du dépôt des archives du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, et sur le siège du ou des mécanisme(s) appelés à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/267	22 mai 2009	Deuxième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
S/2009/270	22 mai 2009	Cinquième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
S/2009/277	29 mai 2009	Protection des civils en période de conflit armé
S/2009/278	1 ^{er} juin 2009	Les enfants et le conflit armé au Myanmar
S/2009/284	2 juin 2009	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)
S/2009/295	8 juin 2009	Rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009
S/2009/297	9 juin 2009	Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2009/299	10 juin 2009	Rapport spécial sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2009/300	10 juin 2009	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2009/302	10 juin 2009	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2009/304	11 juin 2009	La consolidation de la paix au lendemain d'un conflit
S/2009/309	12 juin 2009	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2009/332	19 juin 2009	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2009/323	23 juin 2009	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2009/325	25 juin 2009	Les enfants et le conflit armé au Sri Lanka
S/2009/330	29 juin 2009	Dixième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2009/335	30 juin 2009	Vingt-huitième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2009/344	7 juillet 2009	Vingt et unième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2009/351	13 juillet 2009	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/352	13 juillet 2009	Rapport sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2009/357	14 juillet 2009	Mission des Nations Unies au Soudan
S/2009/359	14 juillet 2009	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2009/362	15 juillet 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1820 (2008)
S/2009/373	20 juillet 2009	La situation en Somalie
S/2009/385	27 juillet 2009	Rapport présenté en application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008)
S/2009/391 et Add.1	28 juillet et 3 août 2009	Les élections au Soudan
S/2009/393	30 juillet 2009	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)

XIII
Exposés succincts du Secrétaire général
sur les questions dont le Conseil de sécurité
était saisi entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

S/2008/10/Add.31 à 52

S/2009/10 et Add.1 à 30

XIV

Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2008/571	22 août 2008	Présidents et vice-présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2008/678	30 octobre 2008	Adoption du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2008/795	18 décembre 2008	Prorogation du mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2008/847	31 décembre 2008	Documentation, méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité
S/2009/2	6 janvier 2009	Présidents et vice-présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2009/181	18 février 2009	Bureau du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2009/182	17 mars 2009	Bureau du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

XV
Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil
de sécurité établis par ceux qui en ont assuré
la présidence entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2008	Belgique	S/2008/596
Septembre 2008	Burkina Faso	S/2009/108
Octobre 2008	Chine	S/2008/696
Novembre 2008	Costa Rica	S/2009/96
Décembre 2008	Croatie	S/2009/328
Janvier 2009	France	S/2009/107
Février 2009	Japon	S/2009/138
Mars 2009	Jamahiriya arabe libyenne	S/2009/229
Avril 2009	Mexique	S/2009/353
Mai 2009	Fédération de Russie	S/2009/363
Juin 2009	Turquie	S/2009/412
Juillet 2009	Ouganda	S/2009/447

Deuxième partie

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Chapitre 1

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Séances du Conseil

5963 (20 août 2008); 5974 (18 septembre 2008); 5983 (26 septembre 2008); 5999 (22 octobre 2008); 6022 (25 novembre 2008); 6030 (3 décembre 2008); 6045 (16 décembre 2008); 6049 (18 décembre 2008); 6060 (31 décembre 2008), 6061 (6 et 7 janvier 2009); 6063 (8 janvier 2009); 6072 (21 janvier 2009); 6077 (27 janvier 2009); 6084 (18 février 2009); 6100 (25 mars 2009); 6107 (20 avril 2009); 6123 (11 mai 2009); 6150 (23 juin 2009); 6171 (27 juillet 2009)

Consultations plénières

20 août; 18 et 25 septembre; 22 octobre; 25 novembre; 3, 5, 13, 27 et 31 décembre 2008; 3, 7, 8, 13, 15, 21 et 27 janvier; 9, 13 et 18 février; 20 avril; 7 et 13 mai; 23 juin 2009

Résolutions adoptées

1850 (2008); 1860 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/14

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/612	22 septembre 2008	Résolution 62/83 de l'Assemblée générale

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/513	1 ^{er} août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/584	22 août 2008	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Indonésie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2008/615	22 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2008/623	25 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/625	26 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/629	29 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/667	20 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/689	5 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/717	17 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/735	24 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/736	25 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/753	2 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2008/754	2 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2008/755	3 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/765	5 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2008/768	5 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/794	11 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/790	12 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/807	22 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

S/2008/814	24 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/815	27 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2008/816	27 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/817	27 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/818	27 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2008/819	27 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/828	29 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/13	29 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2008/835	30 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/841	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/842	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2008/843	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2008/844	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/845	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/3	2 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/6	4 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2009/4	5 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/7	5 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2009/12	5 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2009/15	5 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2009/22	5 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2009/8	6 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/9	6 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/14	7 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2009/24	8 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/27	8 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2009/26	9 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/30	12 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/32	13 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2009/33	13 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2009/36	13 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2009/40	14 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

S/2009/50	23 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2009/65	2 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/73	4 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/74	5 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/95	5 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Pakistan
S/2009/98	18 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/113	25 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/131	2 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2009/123	3 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/125	3 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2009/130	6 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/153	23 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/157	25 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/194	8 avril 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/202	14 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/209	16 avril 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)

S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/228	30 avril 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/250	4 mai 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/240	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/244	12 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/265	19 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
S/2009/269	22 mai 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/338	2 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/345	8 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2009/380	22 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/517	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/518	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

B. La situation au Moyen-Orient

1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Séances du Conseil

6039 (12 décembre 2008); 6148 (23 juin 2009)

(voir aussi le chapitre 26.B de la deuxième partie)

Consultations plénières

10 décembre 2008; 19 juin 2009

Résolutions adoptées

1848 (2008); 1875 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/46; S/PRST/2009/18

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Créé

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment.)

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Résolution 350 (1974) Créée

Résolution 1848 (2008) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2009

Résolution 1875 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 30 décembre 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/737	26 novembre 2008	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1821 (2008)
S/2009/295	8 juin 2009	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1848 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/34	9 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/35	14 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/518	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Séance du Conseil

5967 (27 août 2008)

(voir aussi le chapitre 26.C de la deuxième partie)

Consultations plénières

20 et 26 août; 11 et 18 septembre; 22 et 30 octobre; 25 et 26 novembre 2008; 21 janvier; 18 février; 10 mars; 20 avril; 7 mai; 23 juin; 8 et 23 juillet 2009

Résolution adoptée

1832 (2008)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Créé

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions 425 (1978) Créée et 426 (1978)

Résolution 1832 (2008) Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/715	18 novembre 2008	Résolution 1701 (2006)
S/2009/119	3 mars 2009	Résolution 1701 (2006)
S/2009/330	29 juin 2009	Résolution 1701 (2006)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/516	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/517	1 ^{er} août 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/563	18 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/564	18 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/568	21 août 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/576	21 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/582	25 août 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/604	11 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/607	15 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/608	15 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/627	22 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/650	14 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/651	14 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/669	21 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/680	29 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2008/698	6 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/699	6 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/721	18 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/730	24 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2008/747	26 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/758	3 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/759	3 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/810	22 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/27	8 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2009/34	9 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/35	14 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/38	14 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2009/41	14 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/42	14 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/43	15 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

S/2009/45	20 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/75	5 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/76	5 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/91	11 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/97	13 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/110	20 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/141	12 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/142	12 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/155	19 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/183	6 avril 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/184	6 avril 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/191	7 avril 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/215	21 avril 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/227	4 mai 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2009/238	5 mai 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/239	5 mai 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/264	20 mai 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/268	20 mai 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/287	2 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/292	4 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/293	4 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/307	11 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/322	17 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/348	6 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/349	6 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/345	8 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/365	16 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

S/2009/375	20 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2009/379	22 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/518	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6008 (30 octobre 2008); 6120 (7 mai 2009)

Consultations plénières

21 août; 18 septembre; 22 et 30 octobre 2008; 21 janvier; 18 février; 20 avril; 7 mai; 23 juin; 8 juillet 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/654	16 octobre 2008	Résolution 1559 (2004)
S/2009/218	24 avril 2009	Résolution 1559 (2004)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/516	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/517	1 ^{er} août 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/578	22 août 2008	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Qatar
S/2008/680	29 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/227	4 mai 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2009/307	11 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/345	8 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/379	22 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6047 (17 décembre 2008); 6048 (17 décembre 2008)

Consultations plénières

21 août; 4 et 17 décembre 2008; 18 février; 3 et 10 mars 2009

Résolution adoptée

1852 (2008)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/734	26 novembre 2008	Résolution 1757 (2007)
S/2009/106	24 février 2009	Résolution 1757 (2007)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/752	2 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/764	4 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2008/824	18 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/825	29 décembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/157	25 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 2

La situation à Chypre

Séances du Conseil

5971 (4 septembre 2008); 6038 (12 décembre 2008); 6115 (30 avril 2009); 6132 (29 mai 2009)

(voir aussi le chapitre 26.A de la deuxième partie)

Consultations plénières

5 et 10 décembre 2008; 30 avril; 22 et 28 mai 2009

Résolutions adoptées

1847 (2008); 1873 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/34; S/PRST/2009/10

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Créée
Résolution 1847 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 15 juin 2009
Résolution 1873 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 15 décembre 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/744	28 novembre 2008	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1818 (2008)
S/2009/248	15 mai 2009	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1847 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/524	1 ^{er} août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Chypre
S/2008/552	13 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/704 et Corr.1	7 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2008/719	14 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2008/731	21 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/741	26 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/742	26 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2008/749	28 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/750	28 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2008/788	10 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2009/81	6 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2009/115	25 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2009/187	7 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2009/216	17 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2009/291	4 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2009/294	5 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2009/296	5 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Chypre
S/2009/313	17 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2009/321	19 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

Chapitre 3

La situation concernant le Sahara occidental

Séance du Conseil

6117 (30 avril 2009)

(voir aussi le chapitre 26.D de la deuxième partie)

Consultations plénières

20 novembre 2008; 22 et 30 avril 2009

Résolution adoptée

1871 (2009)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991)	Créée
Résolution 1871 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2010

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/200 et Corr.1	13 avril 2009	Résolution 1813 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/19	6 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/20	8 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/198	9 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Namibie
S/2009/197	10 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Maroc
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 4

La situation au Timor-Leste

Séances du Conseil

5958 (19 août 2008); 5959 (19 août 2008); 6085 (19 février 2009); 6086 (26 février 2009)

(voir aussi le chapitre 26.K de la deuxième partie)

Consultation plénière

19 août 2008

Résolution adoptée

1867 (2009)

Déclaration du Président

S/PRST/2008/29

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Résolution 1704 (2006)

Créée

Résolution 1867 (2009)

Mandat prorogé jusqu'au 26 février 2010

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/72	4 février 2009	Résolution 1802 (2008)
S/2009/261	20 mai 2009	Résolution 1867 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/261	20 mai 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
------------	-------------	--

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Séances du Conseil

6075 (23 janvier 2009); 6153 (29 juin 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/112	23 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2009/398	31 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

Chapitre 6

La situation au Libéria

Séances du Conseil

5985 (29 septembre 2008); 6051 (19 décembre 2008)

(voir aussi le chapitre 26.G de la deuxième partie)

Consultations plénières

9 et 19 septembre; 17 décembre 2008; 19 mars; 25 juin 2009

Résolutions adoptées

1836 (2008); 1854 (2008)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003)	Créée
Résolution 1836 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 30 septembre 2009

Rapports du Groupe d'experts sur le Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/785	12 décembre 2008	Résolution 1819 (2008)
S/2009/290	5 juin 2009	Résolution 1854 (2008)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/553	15 août 2008	Résolution 1777 (2007)
S/2009/86	10 février 2009	Résolution 1836 (2008)
S/2009/299	10 juin 2009	Résolution 1836 (2008)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/665	16 octobre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
------------	-----------------	--

La situation au Libéria

S/2008/666	20 octobre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/785	12 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2008/813	24 décembre 2008	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2009/47	20 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/109	24 février 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/182	17 mars 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/236	6 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/290	5 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)

Chapitre 7

La situation en Somalie

Séances du Conseil

5957 (19 août 2008); 5970 (4 septembre 2008); 5987 (7 octobre 2008); 6009 (30 octobre 2008); 6019 (20 novembre 2008); 6020 (20 novembre 2008); 6026 (2 décembre 2008); 6046 (16 décembre 2008); 6050 (19 décembre 2008); 6068 (16 janvier 2009); 6095 (20 mars 2009); 6124 (13 mai 2009); 6125 (15 mai 2009); 6127 (26 mai 2009); 6158 (9 juillet 2009); 6173 (29 juillet 2009)

Consultations plénières

18 et 26 août; 9 et 30 octobre; 20 novembre; 11 et 15 décembre 2008; 3, 9 et 12 février; 19 mars; 13, 15 et 22 mai; 19 juin; 29 juillet 2009

Résolutions adoptées

1831 (2008); 1838 (2008); 1844 (2008); 1846 (2008); 1851 (2008); 1853 (2008); 1863 (2009); 1872 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/33; S/PRST/2008/41; S/PRST/2009/15; S/PRST/2009/19

Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/769	10 décembre 2008	Résolution 1811 (2008)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/709	17 novembre 2008	S/PRST/2001/30 et résolution 1816 (2008)
S/2008/804	19 décembre 2008	S/PRST/2008/33
S/2009/60	30 janvier 2009	Résolution 1863 (2009)
S/2009/132	9 mars 2009	S/PRST/2001/30 et résolution 1863 (2009)
S/2009/146	16 mars 2009	Résolution 1846 (2008)
S/2009/210	16 avril 2009	Résolution 1863 (2009)
S/2009/373	20 juillet 2009	S/PRST/2001/30

Rapport des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/723	20 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2008/769	10 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2008/786	12 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/804	19 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/806	19 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992)
S/2008/813	24 décembre 2008	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2008/836	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/846	31 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/60	30 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/80	4 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2009/136	6 mars 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/172	31 mars 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/213	17 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2009/237	4 mai 2009	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Kenya
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/251	14 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Somalie
S/2009/256	19 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/260	20 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2009/312	16 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2009/376	20 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 8

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. La situation en Bosnie-Herzégovine

Séances du Conseil

6021 (20 novembre 2008); 6033 (5 décembre 2008); 6099 (25 mars 2009);
6130 (28 mai 2009)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Consultation plénière

20 novembre 2008

Résolutions adoptées

1845 (2008); 1869 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/705	13 novembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/732	25 novembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/838	30 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/44	14 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/246	13 mai 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/354	1 ^{er} juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6025 (26 novembre 2008); 6097 (23 mars 2009); 6144 (17 juin 2009)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Consultations plénières

6 août 2008; 23 mars; 16 avril 2009

Déclarations du Président

S/PRST/2008/44

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999) Créée

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/692	24 novembre 2008	Résolution 1244 (1999)
S/2009/149	17 mars 2009	Résolution 1244 (1999)
S/2009/300	10 juin 2009	Résolution 1244 (1999)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/549	11 août 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/600	10 septembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/638	2 octobre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/803	12 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Serbie
S/2009/208	1 ^{er} avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Séances du Conseil

5986 (29 septembre 2008); 6040 (12 décembre 2008); 6155 (7 juillet 2009)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Consultations plénières

22 septembre; 22 octobre; 11 et 17 décembre 2008

Résolutions adoptées

1837 (2008); 1849 (2008); 1877 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/515	4 août 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/555	13 août 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/621	24 septembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/729 et Add.1	21 novembre et 31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2008/767	5 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/774	11 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2008/849	19 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique
S/2009/208	1 ^{er} avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/252	14 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2009/333	19 juin 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/334	26 juin 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/336	7 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/386	22 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/387	27 juillet 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Chapitre 9

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

6052 (19 décembre 2008); 6156 (7 juillet 2009)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

Consultations plénières

22 octobre; 17 décembre 2008

Résolutions adoptées

1855 (2008); 1878 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/514	4 août 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/726	21 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2008/799	18 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/849	19 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique
S/2009/247	14 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2009/333	19 juin 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes
de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire
commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes
ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994**

S/2009/334	26 juin 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/336	7 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/403	31 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/404	4 août 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Chapitre 10

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

6041 (12 décembre 2008); 6053 (19 décembre 2008); 6134 (4 juin 2009)

(voir aussi les chapitres 8 et 9 de la deuxième partie)

Consultations plénières

22 octobre; 17 décembre 2008

Déclarations du Président

S/PRST/2008/47

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/258	21 mai 2009	S/PRST/2008/47

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/514	4 août 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/515	4 août 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/726	21 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves
du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**
**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations
graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés
de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994**

S/2008/729 et Add.1	21 novembre et 31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2008/849	19 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Belgique
S/2009/247	14 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2009/252	14 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2009/333	19 juin 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/334	26 juin 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/336	7 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Chapitre 11

La situation en Géorgie

Séances du Conseil

5951 (8 août 2008); 5952 (8 août 2008); 5953 (10 août 2008); 5954 (11 août 2008); 5961 (19 août 2008); 5969 (28 août 2008); 5992 (9 octobre 2008); 6082 (13 février 2009); 6143 (15 juin 2009)

(voir le chapitre 26.E de la deuxième partie)

Consultations plénières

7 au 11, 19 au 21 et 28 août; 9 septembre; 8, 9 et 27 octobre 2008; 10 et 13 février; 27 mai; 15 juin 2009

Résolutions adoptées

1839 (2008); 1866 (2009)

Projet de résolution examiné en séance officielle et non adopté

S/2009/310 (6143^e séance, 15 juin 2009)

Communiqué officiel

S/PV.5954

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Résolution 858 (1993)	Créée
Résolution 1839 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 15 février 2009
Résolution 1866 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 15 juin 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/631	3 octobre 2008	Résolution 1808 (2008)
S/2009/69 et Corr.1	3 février 2009	Résolution 1839 (2008)
S/2009/254	18 mai 2009	Résolutions 1808 (2008), 1839 (2008) et 1866 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/518	30 juillet 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/519	1 ^{er} août 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en Géorgie

S/2008/533	7 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/534	7 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/535	7 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/536	8 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/537	9 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/541	9 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/542	9 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/543	9 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/544	9 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/538	10 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2008/540	11 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/545	11 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/546	11 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ukraine
S/2008/551	13 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/557	15 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/562	16 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2008/561	19 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/573	20 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/574	21 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/587	27 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/614	19 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan
S/2008/637	6 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/668	20 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2008/674	24 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/725	20 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2008/727	20 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/48	22 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/127	3 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/208	1 ^{er} avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/305	10 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/306	10 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

La situation en Géorgie

S/2009/308	11 juin 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/342	6 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/371	17 juillet 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

Chapitre 12

La question concernant Haïti

Séance du Conseil

5990 (8 octobre 2008); 5993 (14 octobre 2008); 6101 (6 avril 2009)

(voir aussi les chapitres 26.I et 30 de la deuxième partie)

Consultations plénières

28 septembre; 8 octobre 2008; 27 janvier; 18 février 2009

Résolution adoptée

1840 (2008)

Déclaration du Président

S/PRST/2009/4

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004)

Créée

Résolution 1840 (2008)

Mandat prorogé jusqu'au 15 octobre 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/586	27 août 2008	Résolution 1780 (2007)
S/2009/129	6 mars 2009	Résolution 1840 (2008)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/175	3 avril 2009	Mission en Haïti, du 11 au 14 mars 2009

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/640	2 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Uruguay
S/2009/139	10 mars 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/164	26 mars 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/165	30 mars 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/204	10 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Mexique

Chapitre 13

La situation au Burundi

Séances du Conseil

5966 (26 août 2008); 6037 (11 décembre 2008); 6057 (22 décembre 2008); 6138 (9 juin 2009)

(voir aussi les chapitres 16 et 33 de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 août; 11 et 19 décembre 2008; 9 juin 2009

Résolution adoptée

1858 (2008)

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

Résolution 1719 (2006)

Créé

Résolution 1858 (2008)

Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/745	28 novembre 2008	Résolution 1791 (2007)
S/2009/270	22 mai 2009	Résolution 1858 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/167	25 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et la Présidente de la formation Burundi
S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 14

La situation en Afghanistan

Séances du Conseil

5977 (22 septembre 2008); 5994 (14 octobre 2008); 6094 (19 mars 2009); 6098 (23 mars 2009) 6154 (30 juin 2009); 6162 (15 juillet 2009)

(voir aussi les chapitres 19 et 30 de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 août; 22 septembre 2008; 9 février; 19 juin 2009

Résolutions adoptées

1833 (2008); 1868 (2009)

Déclaration du Président

S/PRST/2009/21

Missions politiques créées, en cours ou achevées

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution 1401 (2002) Créée

Résolution 1868 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 23 mars 2010

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/617	23 septembre 2008	Résolution 62/6 de l'Assemblée générale et résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité
S/2009/135	10 mars 2009	Résolution 63/18 de l'Assemblée générale et résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité
S/2009/323	23 juin 2009	Résolution 63/18 de l'Assemblée générale et résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/782	12 décembre 2008	Mission en Afghanistan, du 21 au 28 novembre 2008

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/597	9 septembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/603	12 septembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2008/614	19 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan
S/2008/708	14 novembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/770	9 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/177	31 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/192	6 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
S/2009/235	6 mai 2009	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Afghanistan
S/2009/273	21 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/275	27 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/283	2 juin 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/342	6 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2009/372	17 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 15

La situation en Sierra Leone

Séances du Conseil

5948 (4 août 2008); 6080 (9 février 2009); 6137 (8 juin 2009); 6163 (16 juillet 2009)
(voir aussi le chapitre 33 de la deuxième partie)

Résolution adoptée

1829 (2008)

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

Résolution 1620 (2005) Créé

Résolution 1793 (2007) Mandat prenant fin le 30 septembre 2008

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Résolution 1829 (2008) Créé

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/59	30 janvier 2009	Résolution 1829 (2008)
S/2009/267	22 mai 2009	Résolution 1829 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/850	15 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone
S/2009/17	5 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/18	8 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/94	11 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2009/220	9 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone
S/2009/326	20 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone
S/2009/397	30 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)

Chapitre 16

La situation dans la région des Grands Lacs

Séances du Conseil

6058 (22 décembre 2008); 6067 (15 janvier 2009)

(voir aussi les chapitres 13, 17, 18 et 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11 et 26 novembre; 15, 17 et 19 décembre 2008; 15, 16 et 28 janvier; 17 février; 9 et 23 avril; 15 juillet 2009

Déclaration du Président

S/PRST/2008/48

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/772	19 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2008/641	8 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/644	10 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/646	13 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/649	14 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/652	15 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/684	3 novembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2008/686	4 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/685	5 novembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/701	10 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/724	20 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/773	10 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2008/791	15 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/826	23 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/827	29 décembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/151	18 mars 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/253	14 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2009/281	26 mai 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/282	29 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 17

La situation concernant la République démocratique du Congo

Séances du Conseil

5998 (21 octobre 2008); 6006 (29 octobre 2008); 6018 (20 novembre 2008); 6024 (26 novembre 2008); 6055 (22 décembre 2008); 6056 (22 décembre 2008); 6083 (17 février 2009); 6104 (9 avril 2009); 6159 (10 juillet 2009)

(voir aussi les chapitres 16, 19 et 26.F de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 août; 12 septembre; 3, 22, 28 et 29 octobre; 11 et 26 novembre; 15, 17 et 19 décembre 2008; 16 et 28 janvier; 9 et 17 février; 9 avril; 28 mai; 10 juillet 2009

Résolutions adoptées

1843 (2008); 1856 (2008); 1857 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/38; S/PRST/2008/40

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Résolution 1279 (1999)	Créée
Résolution 1843 (2008)	Mandat modifié
Résolution 1856 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2009

Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/772	19 août 2008	Résolution 1807 (2008)
S/2008/773	10 décembre 2008	Résolution 1807 (2008)
S/2009/253	14 mai 2009	Résolution 1857 (2008)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/728 et Add.1	21 novembre et 2 décembre 2008	Résolution 1794 (2007) et S/PRST/2008/38
S/2009/105	19 février 2009	Résolution 1856 (2008)
S/2009/160	27 mars 2009	Résolution 1856 (2008)
S/2009/335	30 juin 2009	Résolution 1856 (2008)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/526	6 août 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/772	19 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2008/591	2 septembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/592	3 septembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/641	8 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/644	10 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/646	13 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/649	14 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/652	15 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/681	31 octobre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/682	31 octobre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/703	31 octobre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/684	3 novembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/686	4 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2008/685	5 novembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2008/701	10 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/724	20 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/773	10 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2008/791	15 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2008/832	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2009/52	27 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/93	13 février 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/105	19 février 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/151	18 mars 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/253	14 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 18

La situation en République centrafricaine

Séances du Conseil

6027 (2 décembre 2008); 6091 (10 mars 2009); 6102 (7 avril 2009); 6147 (22 juin 2009)

(voir aussi les chapitres 16, 19, 33 et 42 de la deuxième partie)

Consultations plénières

2 décembre 2008; 16 janvier; 10 mars; 22 juin 2009

Déclaration du Président

S/PRST/2009/5

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

S/1999/1236 Créé

S/PRST/2009/5 Mandat devant prendre fin à la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

S/PRST/2009/5 Créé

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/733	26 novembre 2008	S/PRST/2001/25
S/2009/309	12 juin 2009	S/PRST/2001/25 et S/PRST/2009/5

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/809	23 décembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/128	3 mars 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/214	21 avril 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/279	26 mai 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en République centrafricaine

S/2009/280	29 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon

Chapitre 19

Les enfants et les conflits armés

Séance du Conseil

6114 (29 avril 2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/9

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>	<i>Pays concerné</i>
S/2008/532	7 août 2008	Résolution 1612 (2005)	Tchad
S/2008/693	10 novembre 2008	Résolution 1612 (2005)	République démocratique du Congo
S/2008/695	10 novembre 2008	Résolution 1612 (2005)	Afghanistan
S/2009/66	3 février 2009	Résolution 1612 (2005)	République centrafricaine
S/2009/84	10 février 2009	Résolution 1612 (2005)	Soudan
S/2009/158 et Corr.1	26 mars 2009	S/PRST/2008/6	
S/2009/278	1 ^{er} juin 2009	Résolution 1612 (2005)	Myanmar
S/2009/325	25 juin 2009	Résolution 1612 (2005)	Sri Lanka

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/50	23 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2009/378	20 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique

Chapitre 20

La situation en Guinée-Bissau

Séances du Conseil

5988 (7 octobre 2008); 5995 (15 octobre 2008); 6089 (3 mars 2009); 6103 (8 avril 2009); 6105 (9 avril 2009); 6149 (23 juin 2009); 6152 (26 juin 2009)

(voir aussi les chapitres 33 et 37 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11 décembre 2008; 3 mars; 8 et 9 avril; 9 et 23 juin 2009

Résolutions adoptées

1876 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/37; S/PRST/2009/2; S/PRST/2009/6

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Résolution 1233 (1999) Créé

Résolution 1876 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2009

Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau

Résolution 1876 (2009) Créé

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/628	29 septembre 2008	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)
S/2008/751	2 décembre 2008	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)
S/2009/169	31 mars 2009	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)
S/2009/302	10 juin 2009	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/740	26 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2008/762	5 décembre 2008	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et la Présidente de la formation Guinée-Bissau

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2008/777	10 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/778	22 décembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/55	27 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/56	30 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/120	3 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal
S/2009/298	9 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Portugal

Chapitre 21

Protection des civils en période de conflit armé

Séances du Conseil

6066 (14 janvier 2009); 6151 (26 juin 2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/1

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/277	29 mai 2009	S/PRST/2008/18

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/636	2 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suisse
S/2008/836	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2009/31	13 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2009/324	16 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine

Chapitre 22

Les femmes et la paix et la sécurité

Séance du Conseil

6005 (29 octobre 2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/39

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/622	25 septembre 2008	S/PRST/2007/40
S/2009/362	15 juillet 2009	Résolution 1820 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/655	15 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Chine
------------	-----------------	---

Chapitre 23

Exposé du Président de la Cour internationale de Justice

Séance du Conseil

6002 (28 octobre 2008)

Communiqué officiel

S/PV.6002

Chapitre 24

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Séance du Conseil

6062 (8 janvier 2009)

Chapitre 25

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Séances du Conseil

5982 (26 septembre 2008); 6088 (27 février 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/594 4 septembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par la
représentante de la Finlande

Chapitre 26

Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Séances du Conseil

6032 (5 décembre 2008); 6126 (22 mai 2009)

(voir aussi le chapitre 2 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6032; S/PV.6126

B. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Séances du Conseil

6035 (10 décembre 2008); 6146 (19 juin 2009)

(voir aussi le chapitre 1.B.1 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6035; S/PV.6146

C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Séance du Conseil

5965 (25 août 2008)

(voir aussi le chapitre 1.B.2 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5965

D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Séance du Conseil

6109 (22 avril 2009)

(voir aussi le chapitre 3 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.6109

**E. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie/
La situation en Géorgie**

Séances du Conseil

5991 (9 octobre 2008); 6081 (10 février 2009); 6140 (12 juin 2009)
(voir aussi le chapitre 11 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5991; S/PV.6081; S/PV.6140

**F. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République
démocratique du Congo**

Séance du Conseil

6023 (26 novembre 2008)
(voir aussi le chapitre 17 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.6023

G. Mission des Nations Unies au Libéria

Séance du Conseil

5972 (9 septembre 2008)
(voir aussi le chapitre 6 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5972

H. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

6070 (21 janvier 2009); 6166 (23 juillet 2009)
(voir aussi le chapitre 29 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.6070; S/PV.6166

I. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Séance du Conseil

5989 (8 octobre 2008)
(voir aussi le chapitre 12 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5989

J. Mission des Nations Unies au Soudan

Séance du Conseil

6110 (23 avril 2009)

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.6110

K. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Séance du Conseil

6129 (27 mai 2009)

(voir aussi le chapitre 4 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.6129

L. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Séance du Conseil

6169 (24 juillet 2009)

(voir aussi le chapitre 32 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.6169

**M. Mission des Nations Unies en République centrafricaine
et au Tchad**

Séance du Conseil

5975 (19 septembre 2008)

(voir aussi le chapitre 42 de la deuxième partie)

Communiqué officiel

S/PV.5975

Chapitre 27

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Séances du Conseil

5962 (19 août 2008); 5964 (21 août 2008); 5978 (22 septembre 2008);
6034 (9 décembre 2008); 6164 (17 juillet 2009)

(voir aussi les chapitres 28 et 31 de la deuxième partie)

Consultations plénières

19 et 21 août; 17, 22 et 27 septembre 2008; 20 février; 11 juin; 17 juillet 2009

Déclarations du Président

S/PRST/2008/31; S/PRST/2008/32; S/PRST/2008/35; S/PRST/2008/45;
S/PRST/2009/22

Rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/245	11 mai 2009	Résolution 1822 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/567	14 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2008/585	15 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Panama
S/2008/575	20 août 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2008/614	19 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan
S/2008/632	2 octobre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/675	23 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/711	13 novembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/712	17 novembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

S/2008/738	26 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Croatie
S/2008/775	9 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/811	23 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/833	29 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines
S/2008/848	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2009/53	27 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/54	29 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/71	3 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2009/114	19 février 2009	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Nouvelle-Zélande
S/2009/133	9 mars 2009	Cinquième rapport des Bahamas*
S/2009/134	9 mars 2009	Rapport établi par Madagascar en application de la résolution 1624 (2005)
S/2009/179	26 mars 2009	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le représentant de la République de Corée
S/2009/177	31 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/192	6 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie

* Les rapports des États ont été transmis au Président du Conseil de sécurité par lettre émanant du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/219	22 avril 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/237	4 mai 2009	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Kenya
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/245	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2009/289	4 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/389	27 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Chapitre 28

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6015 (12 novembre 2008); 6043 (15 décembre 2008); 6128 (26 mai 2009)

(voir aussi les chapitres 27 et 31 de la deuxième partie)

Chapitre 29

La situation en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

6001 (27 octobre 2008); 6004 (29 octobre 2008); 6014 (7 novembre 2008); 6071 (21 janvier 2009); 6076 (27 janvier 2009); 6113 (28 avril 2009); 6133 (29 mai 2009); 6168 (23 juillet 2009); 6174 (30 juillet 2009)

(voir aussi les chapitres 26.H et 37 de la deuxième partie)

Consultations plénières

27 octobre; 7 novembre 2008; 21 janvier; 28 avril; 25 juin; 23 juillet 2009

Résolutions adoptées

1842 (2008); 1865 (2009); 1880 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/42; S/PRST/2009/16

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004)	Créée
Résolution 1865 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2009
Résolution 1880 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2010

Rapports du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/598	8 octobre 2008	Résolution 1782 (2007)
S/2009/188	8 avril 2009	Résolution 1842 (2008)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/645	13 octobre 2008	Résolution 1826 (2008)
S/2009/21	8 janvier 2009	Résolution 1826 (2008)
S/2009/196	13 avril 2009	Résolution 1865 (2009)
S/2009/344	7 juillet 2009	Résolution 1865 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/598	8 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2008/694	11 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2008/793	16 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/834	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2008/829	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2009/5	5 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/101	19 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2009/188	8 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2009/257	19 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso

Chapitre 30

Mission du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

6031 (4 décembre 2008); 6093 (19 mars 2009); 6131 (28 mai 2009)

Consultations plénières

6 août 2008; 27 janvier; 18 février 2009

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2008/782	12 décembre 2008	Mission en Afghanistan, du 21 au 28 novembre 2008
S/2009/175	3 avril 2009	Mission en Haïti, du 11 au 14 mars 2009
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/708	14 novembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/139	10 mars 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Chapitre 31

Non-prolifération des armes de destruction massive*

Séance du Conseil

5955 (18 août 2008)

(voir également les chapitres 27 et 28 de la deuxième partie et le chapitre 8 de la cinquième partie)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/567	14 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2008/585	15 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Panama
S/2008/775	9 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2008/820	26 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/821	26 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2009/62	30 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2009/63	30 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2009/114	19 février 2009	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Nouvelle-Zélande
S/2009/124	2 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2009/170	27 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2009/171	27 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

* La résolution 1540 (2004) a été adoptée au titre de cette question.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)

S/2009/192	6 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
S/2009/237	4 mai 2009	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Kenya
S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 32

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Séances du Conseil

5956 (18 août 2008); 5996 (15 octobre 2008); 6003 (28 octobre 2008); 6010 (5 novembre 2008); 6028 (3 décembre 2008); 6054 (19 décembre 2008); 6079 (5 février 2009); 6096 (20 mars 2009); 6112 (27 avril 2009); 6116 (30 avril 2009); 6135 (5 juin 2009); 6136 (5 juin 2009); 6139 (11 juin 2009); 6170 (24 juillet 2009); 6175 (30 juillet 2009)

(voir aussi les chapitres 16, 19, 26.J, 26.L, 36 et 42 de la deuxième partie)

Consultations plénières

18 et 26 août; 11 septembre; 3 et 28 octobre; 5 novembre; 10 et 19 décembre 2008; 16 et 28 janvier; 3, 5, 9, 10, 12 et 17 février; 10, 17, 19 et 26 mars; 23, 24, 27 et 30 avril; 11 et 19 juin; 17 juillet 2009

Résolutions adoptées

1841 (2008); 1870 (2009); 1881 (2009)

Communiqué officiel

S/PV.6136

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Soudan

Résolution 1590 (2005) Créée

Résolution 1870 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2010

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Résolution 1769 (2007) Créée

Résolution 1881 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2010

Rapport du Groupe d'experts sur le Soudan

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/647	7 novembre 2008	Résolution 1779 (2007)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/558	18 août 2008	Résolution 1769 (2007)
S/2008/659	17 octobre 2008	Résolution 1828 (2008)
S/2008/662	20 octobre 2008	Résolution 1590 (2005)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/781	12 décembre 2008	Résolution 1828 (2008)
S/2009/61	30 janvier 2009	Résolution 1590 (2005)
S/2009/83	10 février 2009	Résolution 1828 (2008)
S/2009/201	14 avril 2009	Résolution 1828 (2008)
S/2009/211	17 avril 2009	Résolution 1590 (2005)
S/2009/297	9 juin 2009	Résolution 1828 (2008)
S/2009/352	13 juillet 2009	Résolution 1828 (2008)
S/2009/357	14 juillet 2009	Résolutions 1590 (2005) et 1870 (2009)
S/2009/391 et Add.1	28 juillet et 3 août 2009	Résolutions 1769 (2007) et 1870 (2009)

Rapport des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/525	5 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Sénégal
S/2008/559	18 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2008/571	22 août 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/644	10 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/646	13 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/656	15 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2008/647	7 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2008/713	13 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2008/714	17 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/724	20 novembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2008/739	25 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2008/743	26 novembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/813	24 décembre 2008	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2008/836	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2008/840	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
S/2009/64	29 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République-Unie de Tanzanie
S/2009/99	10 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2009/100	18 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2009/104	19 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/117	25 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de Cuba, d'Oman, de l'Ouganda et du Sénégal
S/2009/144	6 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2009/148	16 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/162	25 mars 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/173	1 ^{er} avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)**

S/2009/207	15 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/214	21 avril 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/259	20 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon
S/2009/318	19 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/356	14 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/368	15 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/374	16 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/382	22 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/383	24 juillet 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/388	24 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 33

Consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

5997 (21 octobre 2008); 6165 (22 juillet 2009)

Consultation plénière

27 février 2009

Déclaration du Président

S/PRST/2009/23

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/522	4 août 2008	Résolution 60/287 de l'Assemblée générale
S/2009/304	11 juin 2009	S/PRST/2008/16

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/620	19 septembre 2008	Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Secrétaire général
S/2008/762	5 décembre 2008	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et la Présidente de la formation Guinée-Bissau
S/2008/850	15 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone
S/2008/836	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2009/168	6 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/167	25 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et la Présidente de la formation Burundi
S/2009/220	9 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone
S/2009/326	20 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président de la formation Sierra Leone
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 34

La situation concernant l'Iraq

Séances du Conseil

5949 (6 août 2008); 5950 (7 août 2008); 6016 (14 novembre 2008); 6059 (22 décembre 2008); 6087 (26 février 2009); 6145 (18 juin 2009)

(voir également le chapitre 3 de la cinquième partie)

Consultations plénières

3 et 9 février; 16 avril 2009

Résolutions adoptées

1830 (2008); 1859 (2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/17

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003)	Créée
Résolution 1830 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 7 août 2009

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/688	6 novembre 2008	Résolution 1830 (2008)
S/2009/102	20 février 2009	Résolution 1830 (2008)
S/2009/284	2 juin 2009	Résolution 1830 (2008)
S/2009/385	27 juillet 2009	Résolution 1859 (2008)
S/2009/393	30 juillet 2009	Résolution 1830 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/510	4 août 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/523	4 août 2008	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq
S/2008/530	6 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/566	18 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/588	26 août 2008	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Costa Rica

La situation concernant l'Iraq

S/2008/676	28 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2008/687	5 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/706	14 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/722	19 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Pologne
S/2008/783	12 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/784	16 décembre 2008	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/79	3 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2009/116	26 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/143	10 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2009/178	24 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/226	30 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2009/230	1 ^{er} mai 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/314	18 juin 2009	Note du Secrétaire général
S/2009/346	6 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/347	8 juillet 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/395	30 juillet 2009	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq

Chapitre 35

Non-prolifération

Séances du Conseil

5973 (11 septembre 2008); 5984 (27 septembre 2008); 6036 (10 décembre 2008); 6090 (10 mars 2009); 6142 (15 juin 2009)

(voir également le chapitre 8 de la cinquième partie)

Consultations plénières

26 et 27 septembre 2008

Résolution adoptée

1835 (2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/520	1 ^{er} août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2008/554	15 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/643	10 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/776	10 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/839	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2009/116	26 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/137	10 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/174	1 ^{er} avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/192	6 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
S/2009/202	14 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes

Non-prolifération

S/2009/311	15 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie

Chapitre 36

La situation au Tchad et au Soudan

Séance du Conseil

6029 (3 décembre 2008)

(voir aussi les chapitres 32 et 42 de la deuxième partie)

Chapitre 37

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Séances du Conseil

6073 (21 janvier 2009); 6157 (7 juillet 2009); 6160 (10 juillet 2009)

Consultations plénières

21 janvier; 7 et 10 juillet 2009

Déclarations du Président

S/PRST/2009/20

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

S/2001/1129 Créé

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/39	15 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754)
S/2009/332	19 juin 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754)

Chapitre 38

La situation au Myanmar

Séance du Conseil

6161 (13 juillet 2009)

(voir aussi le chapitre 19 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11 septembre 2008; 21 janvier; 20 février, 22 mai 2009

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
------------	-----------------	---

Chapitre 39

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Séances du Conseil

6106 (13 avril 2009); 6141 (12 juin 2009)

Consultations plénières

3 octobre 2008; 12 février; 5, 8 et 11 avril; 13 et 25 mai; 10 juin; 6 et 10 juillet 2009

Résolutions adoptées

1874 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/7

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/547	11 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2008/571	22 août 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/830	31 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2009/176	4 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Japon
S/2009/186	6 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République de Corée
S/2009/192	6 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
S/2009/205	14 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2009/222	24 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2009/271	25 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Japon
S/2009/274	26 mai 2009	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Mongolie

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

S/2009/315	18 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2009/316	19 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Japon
S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2009/364	16 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2009/372	17 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan

Chapitre 40

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général*

Séances du Conseil

6013 (7 novembre 2008); 6069 (16 janvier 2009); 6074 (23 janvier 2009);
6119 (5 mai 2009); 6167 (23 juillet 2009)

Consultations plénières

7 novembre 2008; 16 et 21 janvier; 20 juillet 2009

Résolutions adoptées

1864 (2009); 1879 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/12

Missions et bureaux d'assistance créés, dont le mandat est en cours ou a pris fin

Mission des Nations Unies au Népal

Résolution 1740 (2007)	Créée
Résolution 1864 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 23 juillet 2009
Résolution 1879 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 23 janvier 2010

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/670	24 octobre 2008	Résolution 1825 (2008)
S/2009/1	2 janvier 2009	Résolution 1825 (2008)
S/2009/221	24 avril 2009	Résolution 1864 (2009)
S/2009/351	13 juillet 2009	Résolution 1864 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/837	30 décembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/57	27 janvier 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/58	30 janvier 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/360	14 juillet 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

* S/2006/920.

Chapitre 41

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

A. Médiation et règlement des différends

Séances du Conseil

5979 (23 septembre 2008); 6108 (21 avril 2009)

Consultation plénière

20 avril 2009

Déclarations du Président

S/PRST/2008/36; S/PRST/2009/8

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/189	8 avril 2009	S/PRST/2008/36

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/590	3 septembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Burkina Faso
------------	------------------	---

B. Renforcer la sécurité collective grâce à la réglementation et la réduction générales des armements

Séance du Conseil

6017 (19 novembre 2008)

Déclarations du Président

S/PRST/2008/43

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/697	10 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Costa Rica
------------	------------------	---

C. Respect du droit international humanitaire

Séance du Conseil

6078 (29 janvier 2009)

Communiqué officiel

S/PV.6078

Chapitre 42

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Séances du Conseil

5976 (19 septembre 2008); 5980 (24 septembre 2008); 5981 (24 septembre 2008); 6042 (12 décembre 2008); 6064 (14 janvier 2009); 6111 (24 avril 2009); 6121 (8 mai 2009); 6122 (8 mai 2009); 6172 (28 juillet 2009)

(voir aussi les chapitres 18, 19, 26.M, 32 et 36 de la deuxième partie)

Consultations plénières

19 septembre; 12 décembre 2008; 13 février; 17 mars; 24 avril; 7 et 8 mai 2009

Résolutions adoptées

1834 (2008); 1861 (2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/13

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Résolution 1778 (2007)	Créée
Résolution 1834 (2008)	Mandat prorogé jusqu'au 15 mars 2009
Résolution 1861 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 15 mars 2010

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/601 et Add.1	12 et 15 septembre 2008	Résolution 1778 (2007)
S/2008/760 et Add.1	4 et 10 décembre 2008	Résolution 1834 (2008)
S/2009/199	14 avril 2009	Résolution 1861 (2009)
S/2009/359	14 juillet 2009	Résolution 1861 (2009)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/525	5 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Sénégal
S/2008/679	28 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2009/121	27 février 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/122	3 mars 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/214	21 avril 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/231	5 mai 2009	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Tchad
S/2009/232	6 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2009/242	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/249	12 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2009/255	16 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon
S/2009/317	18 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/355	13 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/369	16 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Chapitre 43

Paix et sécurité en Afrique

A. Questions générales

Séances du Conseil

6092 (18 mars 2009); 6118 (5 mai 2009)

Déclarations du Président

S/PRST/2009/3; S/PRST/2009/11

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2008/531 et Corr.1	8 août 2008	Résolution 1809 (2008)

Rapports des missions du Conseil de sécurité

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Mission</i>
S/2009/303	11 juin 2009	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (du 14 au 21 mai 2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/795	18 décembre 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/813	24 décembre 2008	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2008/836	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2009/181	18 février 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

B. Djibouti et Érythrée

Séances du Conseil

6000 (23 octobre 2008); 6065 (14 janvier 2009)

(voir également le chapitre 6 de la cinquième partie)

Consultations plénières

17 septembre 2008; 7 avril; 21 juillet 2009

Résolutions adoptées

1862 (2009)

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/163	30 mars 2009	Résolution 1862 (2009)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/602	11 septembre 2008	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2008/605	16 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/635	3 octobre 2008	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de Djibouti
S/2008/673	24 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Érythrée
S/2008/690	4 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/700	10 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/766	4 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2009/28	12 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/163	30 mars 2009	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2009/180	6 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/217	23 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2009/319	19 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2009/376	20 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

C. Zimbabwe

Séance du Conseil

6044 (15 décembre 2008)

Consultations plénières

19 septembre; 20 novembre 2008; 9 février 2009

Communiqué officiel

S/PV.6044

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
------------	-----------------	---

D. Mauritanie

Séance du Conseil

5960 (19 août 2008)

Consultations plénières

18 août 2008; 9 février 2009

Déclarations du Président

S/PRST/2008/30

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2009/85	10 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes

Troisième partie

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Chapitre 1

Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité

A. Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)

Séance du Conseil

5968 (27 août 2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/528	4 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Belgique
S/2008/589	29 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines

B. Questions générales

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/10/Add.31 à 52	15 août 2008-5 janvier 2009	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen : additifs
S/2008/571	22 août 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/589	29 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines
S/2008/625	26 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2008/795	18 décembre 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2008/847	31 décembre 2008	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/87	2 janvier 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2009/2	6 janvier 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/168	6 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/10 et Add.1 à 30	26 janvier-3 août 2009	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen et additifs

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)

S/2009/70	26 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2009/78	6 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/89	9 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2009/90	12 février 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/92	12 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2009/181	18 février 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/118	26 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2009/145	11 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/182	17 mars 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/193	8 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2009/206	14 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

Chapitre 2

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Séance du Conseil

6007 (30 octobre 2008)

Communication reçue du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/678 30 octobre 2008 Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 3

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Séance du Conseil

6011 (6 novembre 2008); 6012 (6 novembre 2008)

Communications reçues du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009

S/2008/502	30 juillet 2008	Mémorandum du Secrétaire général
S/2008/503 et Add.1 et 2	30 juillet, 31 octobre et 3 novembre 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/504	31 juillet 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/619	23 septembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Espagne

Quatrième partie

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major

Au cours de la période considérée, le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur. Le Comité a tenu 26 réunions au total et est resté prêt à assumer les fonctions qui lui sont attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.

Conformément à la demande faite au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale au paragraphe 178 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), le Comité d'état-major a examiné sa composition, son mandat et ses méthodes de travail. Ces discussions se poursuivent.

Cinquième partie

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

Chapitre 1

Communications concernant la question indo-pakistanaise

S/2008/663	16 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/664	20 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/233	5 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/234	7 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa

S/2008/577	21 août 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2008/593	3 septembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2008/609	17 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/145	11 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/195	9 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/206	14 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

Chapitre 3

Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2008/509	4 août 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/510	4 août 2008	Note du Secrétaire général
S/2008/658	23 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2008/761	4 décembre 2008	Vingt-septième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2009/143	10 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2009/178	24 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2009/190	8 avril 2009	Rapport de synthèse demandé dans une lettre datée du 26 mars 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/203	14 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/226	30 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2009/262	21 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/263	22 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/350	8 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2009/370	16 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 4

Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

S/2008/668	20 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2008/683	31 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2008/702	10 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2008/812	22 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2008/823	26 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2009/51	23 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2009/103	17 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2009/156	23 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2009/343	6 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 5

Communications concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine

S/2008/691	6 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine
S/2008/707	13 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Grèce
S/2008/718	17 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine
S/2008/746	27 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Grèce
S/2008/763	3 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine
S/2009/82	6 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Grèce
S/2009/150	14 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine
S/2009/285	2 juin 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Grèce
S/2009/381	23 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine

Chapitre 6

Communications concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

S/2008/630	2 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/673	24 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Érythrée
S/2008/690	4 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/700	10 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2008/766	4 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2009/28	12 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/312	16 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/319	19 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 7

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2008/756	3 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/757	9 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/39	15 janvier 2009	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2009/332	19 juin 2009	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Chapitre 8

Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive

S/2008/614	19 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan
S/2008/643	10 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/192	6 avril 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/315	18 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2009/316	19 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Japon
S/2009/342	6 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/358	13 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Italie
S/2009/372	17 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/518	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 9

Communications par lesquelles le Pakistan demandait l'établissement d'une commission d'enquête sur l'assassinat de Mohtarma Benazir Bhutto, ancienne Premier Ministre du Pakistan

S/2009/67	2 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/68	3 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 10

Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité

S/2008/589	29 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines
S/2008/625	26 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/372	17 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/518	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 11

Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

S/2009/288	3 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Gabon
------------	-------------	--

Chapitre 12

Communication concernant la Communauté des Caraïbes

S/2009/185	3 avril 2009	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	--------------	--

Chapitre 13

Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective

S/2009/126	26 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/342	6 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

Chapitre 14

Communications concernant la Ligue des États arabes

S/2009/212	26 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/241	11 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

Chapitre 15

Communications concernant le Mouvement des pays non alignés

S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/518	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 16

Communications concernant l'Organisation de Shanghai pour la coopération

S/2008/614	19 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan
S/2009/177	31 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/372	17 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ouzbékistan

Chapitre 17

Communication concernant la Journée internationale de Nelson Mandela

S/2009/516	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
------------	-----------------	---

Chapitre 18

Communications reçues du Kazakhstan

S/2008/677	28 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2009/341	6 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan

Chapitre 19

Communications concernant les relations entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan

S/2009/275	27 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 20

Communications concernant les relations entre le Cambodge et la Thaïlande

S/2008/565	19 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Thaïlande
S/2008/569	20 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cambodge
S/2008/595	5 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Thaïlande
S/2008/606	15 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cambodge
S/2008/611	19 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Thaïlande

S/2008/653	15 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cambodge
S/2008/657	16 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Thaïlande
S/2008/660	17 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Cambodge
S/2008/661	17 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Thaïlande

Chapitre 21

Communications concernant les relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique

S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/515	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 22

Communication concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique

S/2008/547	11 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
------------	--------------	--

Chapitre 23

Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël

S/2008/599	9 septembre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/91	11 février 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/202	14 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 24

Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique

S/2008/706	14 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/311	15 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 25

Communications concernant les relations entre la République arabe syrienne et les États-Unis d'Amérique

S/2008/676	28 octobre 2008	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/212	16 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 26

Communications concernant la Guinée

S/2009/140	11 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2009/402	28 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée

Chapitre 27

Communications concernant le Honduras

S/2009/329	28 juin 2009	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Honduras
S/2009/514	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

Chapitre 28

Communication concernant Madagascar

S/2009/166

20 mars 2009

Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité
par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne

Sixième partie

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Chapitre 1

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Créée par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, la Commission d'indemnisation des Nations Unies est chargée d'examiner des réclamations et de verser des indemnités en réparation de pertes subies en conséquence directe de l'invasion et de l'occupation illégales du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Les réclamations qui ont été reconnues fondées donnent droit au versement d'indemnités prélevées sur le Fonds d'indemnisation des Nations Unies, qui est alimenté par un pourcentage du revenu des exportations de pétrole et de produits pétroliers irakiens. Initialement fixé à 30 % en application de la résolution 705 (1991) du Conseil de sécurité, ce taux est actuellement de 5 %, conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil qui établit que 5 % de l'ensemble des produits de toutes les ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel irakiens seront versés au Fonds d'indemnisation. À compter du second semestre de 2007, le secrétariat de la Commission a été réduit, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa cinquante-huitième session, de maintenir le Fonds d'indemnisation sous le contrôle du Conseil d'administration, avec l'appui d'un secrétariat restreint.

Au cours de la période considérée, le Conseil d'administration de la Commission a tenu deux sessions ordinaires (soixante-sixième et soixante-septième) et un certain nombre de séances officieuses, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission, y compris le versement d'indemnités aux requérants dont la réclamation a abouti, et le suivi de projets relatifs à l'environnement financés par des indemnités versées au titre de réclamations de la catégorie F4.

Depuis l'achèvement de la phase de traitement des réclamations, en juin 2005, et au cours de la période considérée, la Commission, secondée par un secrétariat restreint, a concentré ses travaux sur le versement des indemnités dues aux bénéficiaires et le programme de

suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, qui a été établi par le Conseil d'administration dans sa décision 258 adoptée à sa cinquante-huitième session, en 2005, pour suivre la mise en œuvre de divers projets relatifs à l'environnement. S'agissant du programme, le secrétariat de la Commission a poursuivi sa collaboration avec les gouvernements requérants participants (Arabie saoudite, Jordanie, Koweït et République islamique d'Iran) et le Gouvernement irakien pour contrôler l'exécution des projets découlant de la décision 258, notamment en facilitant la mise en place de projets et la collaboration des spécialistes indépendants avec le coordonnateur national de chaque pays. De plus, par sa décision 266, adoptée en avril 2009, le Conseil d'administration a établi une structure pour la gestion des fonds des cinq projets d'un coût supérieur à 50 millions de dollars soumis à un plan d'exécution en plusieurs phases conformément à la décision 258. Pendant la période considérée, la Commission a mis à la disposition des gouvernements un montant total de 2 251 023 408 dollars à verser aux requérants dont la réclamation avait abouti. Ces versements ont été effectués conformément à la décision 256 (2005), adoptée par le Conseil d'administration à sa cinquante-huitième session, concernant le mécanisme de règlement et la priorité de paiement des indemnités restant dues. En application de cette décision, les requérants qui doivent encore percevoir un montant supérieur à 500 millions de dollars reçoivent un montant maximum de 2 millions de dollars par trimestre, tandis que les requérants qui doivent encore percevoir un montant inférieur à 500 millions de dollars et ceux qui doivent percevoir des indemnités au titre de réclamations de la catégorie F4 (remise en état de l'environnement), reçoivent des séries de versements de 2 millions de dollars, jusqu'à épuisement des fonds disponibles dans le Fonds d'indemnisation. À l'heure actuelle, 10 indemnités restent à verser au Gouvernement koweïtien sous réserve de la disponibilité des fonds, une d'entre elles relève du programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, les neuf autres, qui représentent un montant total de 24 milliards de dollars, dépendant de consultations entre l'Iraq et le Koweït sous les auspices de la Commission. Cette dernière a fixé à 52 383 356 716 dollars le montant

total de l'indemnisation à verser aux particuliers, sociétés et gouvernements requérants. Au 31 juillet 2009, la Commission avait mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales un montant de 27 624 607 655 dollars pour indemniser les requérants dont la réclamation avait abouti.

Chapitre 2

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Le Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application de l'embargo général et complet sur les armes imposé à la Somalie aux termes de la résolution 733 (1992), modifiée ultérieurement par les résolutions 1356 (2001) et 1425 (2002), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007), 1846 (2008) et 1851 (2008).

En application du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), le Comité est également chargé de désigner, conformément aux critères énoncés dans la résolution, les individus et entités visés par une interdiction de voyager, un gel des avoirs ou un embargo sur les armes ciblé conformément aux paragraphes 1, 3 et 7 de la résolution, et de veiller à l'application de ces mesures.

Le Comité est épaulé par un Groupe de contrôle dont le mandat a été prorogé et élargi en application des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 1853 (2008).

En 2008, le Bureau du Comité était présidé par Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud), les représentants de la Croatie et de la Jamahiriya arabe libyenne assurant la vice-présidence. En 2009, Claude Heller (Mexique) a exercé les fonctions de Président, les représentants de la Croatie et de la Jamahiriya arabe libyenne continuant d'assurer la vice-présidence.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni cinq fois en consultations officieuses.

Au cours des consultations officieuses qu'il a tenues le 9 septembre 2008, le Comité a entendu un compte rendu à mi-parcours présenté par le Groupe de contrôle sur la Somalie. Le 23 septembre, le Comité a adressé des lettres à plusieurs États Membres et à une organisation régionale pour s'assurer de la suite donnée

aux demandes de renseignement formulées par le Groupe de contrôle.

Lors de consultations officieuses tenues le 9 décembre, le Comité a entendu un exposé du Groupe de contrôle sur son rapport final (S/2008/769) et examiné les observations et recommandations formulées dans le rapport. Le 11 décembre, le Président a présenté aux membres du Conseil un compte rendu du rapport final et des débats du Comité à ce sujet. Le 19 décembre, le Comité a adressé à tous les États Membres une note verbale pour appeler leur attention sur la recommandation relative au traçage des armes figurant au paragraphe 269 du rapport du Groupe de contrôle et sur les mécanismes connexes existants, et sur la nécessité de respecter les dispositions relatives aux dérogations à l'embargo sur les armes énoncées aux paragraphes 11 et 12 de la résolution 1772 (2007).

Le 19 décembre, le Comité a adopté son rapport annuel pour 2008 (S/2008/806).

Le 20 janvier 2009, le Comité a examiné divers aspects de ses travaux à la lumière de la résolution 1844 (2008), par laquelle des tâches supplémentaires avaient été confiées au Comité.

Lors des consultations informelles qu'il a tenues le 24 mars, le Comité a rencontré les membres du Groupe de contrôle sur la Somalie, reconstitué en application de la résolution 1853 (2008), et entendu un exposé de son coordonnateur. Il a également examiné son prochain programme de travail. Comme convenu lors de cette réunion et en application de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), le Président a fait une brève déclaration sur les travaux du Comité à l'occasion de consultations avec le Conseil de sécurité tenues le 9 avril.

Le 17 février, le Comité a approuvé une note verbale adressée à tous les États Membres pour appeler leur attention sur diverses dispositions de la résolution 1844 (2008). Le 11 mai, le Comité a adopté des directives harmonisées et révisées régissant la conduite de ses travaux en application des dispositions pertinentes de la résolution 1844 (2008). Ces directives sont disponibles sur le site Web du Comité, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/751/index.shtml>.

Au cours de la période considérée, le Comité a approuvé quatre demandes de dérogation à l'embargo concernant du matériel militaire non létal visé au paragraphe 3 de la résolution 1356 (2001) et sept demandes de dérogations à l'embargo sur les armes présentées en application de l'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 1772 (2007). Une demande de dérogation à l'embargo sur les armes présentée en application de l'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 1772 (2007) n'a pas été approuvée par le Comité; à cet égard, le 18 juin, le Président a adressé une lettre au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Le 21 juillet, le Comité a tenu des consultations informelles avec le Groupe de contrôle pour examiner l'état du projet de liste d'individus et d'entités visés par l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 1853 (2008). Le 29 juillet, le Président du Comité a présenté un rapport au Conseil de sécurité en application de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008).

Chapitre 3

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

L'activité judiciaire est restée intense au cours de la période considérée. Du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009, la Chambre d'appel a rendu au total trois jugements mettant en cause quatre accusés, ce qui porte à 86 le nombre d'affaires entièrement achevées. Les Chambres de première instance ont rendu trois jugements concernant neuf accusés et, au plus fort de leurs activités, mené huit procès de front dans les trois salles d'audience du Tribunal, en exploitant les créneaux horaires libres.

Actuellement, 142 accusés sont jugés en appel et 21 autres en première instance. Les affaires concernant quatre accusés sont au stade de la mise en état. Malheureusement, deux autres accusés demeurent introuvables, leur fuite obstinée entravant la mise en œuvre de la Stratégie de fin de mandat du Tribunal.

Le Tribunal a amélioré son efficacité en engageant diverses réformes de nature procédurale visant à accélérer le déroulement des procès, tout en respectant pleinement le droit de l'accusé à une procédure régulière. Il est constamment à la recherche de nouvelles mesures à l'effet d'améliorer la conduite des procès et de protéger le droit qu'a l'accusé d'être jugé dans un délai raisonnable. Dans cette optique, les groupes de travail chargés d'accélérer les procès en première instance et en appel ont été reconstitués en 2008 pour évaluer l'efficacité des mesures prises et pour réfléchir aux autres moyens de rationaliser le déroulement des procès en première instance et en appel. Face à l'augmentation du nombre d'affaires d'outrage, un groupe de travail a été créé pour analyser les règles procédurales et substantielles applicables à ces affaires et recommander des solutions permettant d'accélérer leur règlement. Le rapport et les recommandations du groupe de travail devraient être publiés prochainement.

Le Tribunal a également bénéficié de l'adoption de la résolution 1800 (2008), par laquelle le Conseil autorise la nomination de quatre juges *ad litem* supplémentaires pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008. Le Tribunal a ainsi pu ouvrir de nouveaux procès et tirer pleinement parti de ses juges permanents. Par sa résolution 1837 (2008), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2009 le mandat des juges de première instance et des juges *ad litem*, et jusqu'au 31 décembre 2010 celui des juges d'appel siégeant au Tribunal. Une nouvelle prorogation est nécessaire pour que le Tribunal puisse achever ses travaux. Le Conseil de sécurité a présenté une proposition conjointe du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ayant trait à la stratégie d'achèvement des travaux aux fins du transfert de juges de première instance à la Chambre d'appel qui tendait à ce que le Tribunal achève l'essentiel de ses travaux en 2013.

Le Bureau du Procureur a pris un certain nombre de mesures pour réduire le temps qu'il faut aux accusés pour défendre leur cause dans les procès en cours ou à venir, en ayant recours aux preuves écrites plutôt qu'à l'audition de témoins, en demandant aux Chambres de première instance de dresser le constat judiciaire de faits, et en s'efforçant d'écourter le temps qui sépare la mise en état du procès.

La Stratégie de fin de mandat du Tribunal étant une stratégie destinée à permettre aux tribunaux nationaux de l'ex-Yougoslavie de poursuivre ses activités, le Tribunal a accueilli un certain nombre de visites de travail, de séminaires, de programmes de formation et de conférences, à l'intention des professionnels de la justice de la région.

Le Bureau du Procureur a en outre renforcé sa coopération avec les parquets nationaux, par un échange d'informations et de compétences. Le projet mené conjointement par la Commission européenne et le Tribunal, qui permet à des procureurs de liaison et à des stagiaires de la région de travailler au sein du Bureau du Procureur, témoigne de cette volonté. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a continué de transmettre des dossiers d'enquête à la Bosnie-Herzégovine, notamment les dossiers concernant cinq affaires (mettant en cause 16 accusés et couvrant 5 municipalités). Dans cet esprit de partenariat, le Tribunal a lancé un certain nombre de projets pour veiller à ce que ses méthodes, ses pratiques, son savoir-faire et sa jurisprudence soient entièrement accessibles aux futurs tribunaux internationaux.

En collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Tribunal a élaboré et distribué aux autorités locales et aux acteurs non gouvernementaux de la région un manuel consacré à ses meilleures pratiques, des procédures d'enquête à l'exécution des peines. Avec le concours de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Tribunal évalue l'impact de ses activités de sensibilisation et de ses programmes de formation.

En application de l'article 75 H) du Règlement de procédure et de preuve, plusieurs juges et plaideurs d'autres juridictions ont demandé au Tribunal de leur communiquer des documents d'accès restreint, utiles à des procédures pendantes devant des tribunaux nationaux. Le Tribunal a accédé à ces demandes. Cette nouvelle règle vise à aider d'autres juridictions à juger les affaires de crimes de guerre devant leurs propres tribunaux.

Le Tribunal continue de répondre sans retard aux demandes d'informations que lui adresse le Bureau des affaires juridiques concernant la mise en place de la structure chargée des fonctions résiduelles alors que sa mission touche à sa fin.

Chapitre 4

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Depuis le 1^{er} août 2008, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a maintenu sa productivité à un niveau élevé, tout en garantissant l'équité des procès et le respect des droits des accusés. À la suite de l'arrestation de trois fugitifs au cours de la période couverte par notre dernier rapport, le Bureau du Procureur a intensifié ses efforts en vue de l'arrestation des 13 fugitifs restants et dont un bon nombre se trouve dans les zones de conflit de la région des Grands Lacs. Des efforts ont également été déployés en vue d'obtenir une coopération plus efficace de la part des États Membres. La recherche se poursuit en vue de l'arrestation de fugitifs de haut rang tels que Félicien Kabuga, Protais Mpiranya et d'autres accusés dont le procès est prévu à Arusha. Le Bureau du Procureur continue de répondre à des demandes d'entraide judiciaire reçues de juridictions nationales qui mènent des enquêtes aux fins de poursuite ou d'extradition de Rwandais en fuite dont les noms figurent sur la liste des personnes recherchées par INTERPOL.

Au cours de la période considérée, le Procureur a continué à finaliser la préparation des affaires concernant les accusés encore en fuite en vue du transfert de 9 des 13 fugitifs à des juridictions nationales pour leur procès. Le Tribunal a également continué d'aider les autorités rwandaises à mettre en place les dispositifs juridiques nécessaires pour satisfaire aux conditions arrêtées par la Chambre d'appel en matière de renvoi d'affaires. Le Procureur espère que dans le courant de l'année, le Rwanda parviendra à déployer les efforts suffisants pour lui permettre de déposer de nouvelles demandes visant à renvoyer des dossiers de fugitifs au Rwanda aux fins de jugement.

En ce qui concerne les quatre fugitifs dont les procès doivent en principe se tenir au Tribunal, le Procureur a introduit une demande de modification du Règlement de procédure et de preuve permettant de prendre des dépositions spéciales afin de préserver des éléments de preuve connus de témoins potentiels qui pourraient, au moment où les fugitifs seront finalement jugés, ne pas être en mesure de comparaître.

Huit jugements concernant 11 accusés ont été rendus en première instance, dont un jugement pour une affaire d'outrage à magistrat. De plus, la présentation des éléments de preuve a pris fin dans six procès concernant 17 personnes. Toutes ces affaires en sont désormais à la phase de rédaction du jugement. Des procès sont en cours contre six personnes, dans cinq affaires.

Au niveau de la procédure d'appel, outre de nombreuses décisions interlocutoires sur des demandes en révision ou réexamen et des ordonnances ou décisions de mise en état en appel, deux arrêts concernant des affaires visant chacune un accusé ont été rendus durant la période considérée, ce qui porte à 27 le nombre total de personnes dont le procès en appel a été achevé. Sept procédures d'appel sont actuellement pendantes.

Dans tous les procès dont le Tribunal est actuellement saisi – à l'exception de l'affaire *Karemara et consorts* –, le prononcé du jugement est attendu d'ici à la fin de 2010.

Le Greffe a continué de veiller au bon fonctionnement de la justice en apportant son concours aux autres organes du Tribunal, et à la défense, et en sollicitant le soutien d'États ou d'organisations internationales, notamment afin d'assurer la comparution et la sécurité des témoins et d'obtenir des fonds pour les activités qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

Au cours de la période considérée, trois prisonniers ont été libérés après avoir purgé leur peine. Un détenu a été acquitté. Neuf prisonniers ont été transférés au Mali et neuf autres au Bénin pour y purger le reste de leur peine. Une personne acquittée a pu être réinstallée dans un État Membre, tandis que deux autres personnes acquittées restent sous la protection du Tribunal.

Dans le cadre de la stratégie de fin de mandat du Tribunal, le Greffe a mené les activités suivantes : intensification de toutes les activités de

communication, notamment l'inauguration de 10 centres d'information à travers le Rwanda et l'organisation de programmes de renforcement des capacités des autorités judiciaires rwandaises; examen du rapport du groupe d'experts sur les questions d'archivage; poursuite de l'appui actif à la mise en état des affaires.

Le Tribunal continue de tout mettre en œuvre pour satisfaire aux exigences de sa stratégie de fin de mandat. Toutefois, les 10 nouvelles affaires dont le Tribunal est saisi, dont un nouveau procès, dont l'examen doit commencer en 2009, ont nécessité quelques modifications aux projections concernant l'achèvement des travaux. Par sa résolution 1878 (2009), le Conseil de sécurité a donc décidé, à la demande du Tribunal, de proroger jusqu'à la fin de 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges du Tribunal. Les services des juges de la Chambre d'appel seront nécessaires au-delà de 2010. Les efforts que le Tribunal déploie pour terminer tous les procès en première instance ont été appuyés par l'adoption de la résolution 1855 (2008), par laquelle le Conseil a autorisé une augmentation du nombre de juges *ad litem* siégeant au Tribunal et permis en outre que des formations de juges soient entièrement composées de juges *ad litem*. Trois nouveaux juges *ad litem* ont rejoint le Tribunal au cours des premiers mois de 2009.

Chapitre 5

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone est chargé de suivre l'application des mesures imposées par la résolution 1171 (1998), à savoir un embargo sur les armes contre les forces non gouvernementales en Sierra Leone et une interdiction de voyager frappant les membres de l'ancienne junte militaire et du Front révolutionnaire uni, identifiés par le Comité.

En 2008, le Bureau du Comité était composé de Le Luong Minh (Viet Nam), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de la Jamahiriya arabe libyenne et du Panama. Pour 2009, Le Luong Minh (Viet Nam) continue d'assurer la

présidence, les vice-présidents étant les représentants de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Turquie.

Le Comité n'a tenu aucune consultation officielle ni séance officielle au cours de la période considérée.

Il a reçu deux notifications en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 1171 (2008).

Le 13 février 2009, le Comité a adopté son rapport au Conseil pour l'année 2008 (S/2009/94).

Chapitre 6

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) est chargé de suivre l'application des sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités appartenant ou associées à Al-Qaida ou aux Taliban, énoncées dans les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000), 1390 (2002), 1452 (2002), 1455 (2003), 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006) et 1822 (2008).

En 2008, le Bureau du Comité était composé de Jan Grauls (Belgique), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants du Burkina Faso et de la Fédération de Russie. Depuis janvier 2009, Thomas Mayr-Harting (Autriche) assure la présidence, les vice-présidents étant les représentants du Burkina Faso et de la Fédération de Russie. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu deux séances officielles et 27 séances officieuses.

Conformément aux paragraphes 28 et 29 de la résolution 1822 (2008), à la fin de 2008, le Comité a procédé à une révision minutieuse de ses directives afin de les aligner sur les nouvelles dispositions de la résolution. Plusieurs sections des directives ont été remaniées et des modifications de fond ont été introduites, en particulier dans les sections portant sur la Liste récapitulative (sect. 5), sur les inscriptions (sect. 6), sur les radiations (sect. 7) et sur les mises à jour (sect. 8). En outre, deux nouvelles sections ont été élaborées : la section 9, qui décrit la procédure à suivre

pour réviser la Liste récapitulative conformément aux paragraphes 22, 25 et 26 de la résolution 1822 (2008), et la section 11, qui précise la procédure à suivre pour examiner les demandes de dérogation aux mesures d'interdiction de voyager. Le 9 décembre 2008, le Comité a approuvé les directives révisées.

Il a également mis à jour tous les dossiers de renseignement et les informations générales disponibles sur le site Web pour tenir compte des dispositions de la résolution 1822 (2008).

Conformément au paragraphe 25 de la résolution 1822 (2008), le Comité a commencé une révision complète de tous les noms qui figuraient sur la Liste récapitulative le 30 juin 2008. Au 31 juillet 2009, il avait entamé la révision de 287 noms en diffusant ces noms auprès des États à l'origine des inscriptions et des États de nationalité et de résidence. Les 201 autres noms seront transmis aux États concernés en deux lots, en août et novembre 2009, respectivement.

Le Comité a également commencé à publier sur son site Web des résumés des motifs ayant présidé à l'inscription de chaque nom sur la Liste récapitulative, conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008). Au 31 juillet, le Comité avait approuvé la publication sur son site Web de 117 résumés des motifs. Ces résumés sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1267/narrative.shtml>.

Conformément aux résolutions 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006) et 1822 (2008), le Président a effectué, durant la période considérée, une visite dans un certain nombre de pays. Du 23 au 25 juin 2009, il s'est rendu en Fédération de Russie pour participer à la huitième réunion des chefs des services spéciaux, services de sécurité et organismes d'application des lois, tenue à Irkutsk. À son retour, le Président a pu communiquer au Comité des informations utiles concernant l'application des mesures de sanction.

Le 11 mai 2009, le Président a transmis au Président du Conseil de sécurité le neuvième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, créée en application de la résolution 1526 (2004) (S/2009/245). Le Comité a l'intention de rendre compte au Conseil de sécurité de sa position au sujet du rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions en août 2009.

En application de la résolution 1822 (2008), le Président a présenté son compte rendu oral semestriel

les 12 novembre 2008 et 26 mai 2009, en même temps que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004). À ces occasions, le Conseil a été informé des travaux du Comité et de l'Équipe de surveillance, ainsi que des mesures d'application des sanctions prises par les États.

Au cours de la période considérée, deux États ont présenté leur rapport sur l'application des mesures de sanction conformément à la résolution 1455 (2003), ce qui porte à 156 le nombre total de rapports présentés. De plus, un État a soumis la liste de contrôle prévue par la résolution 1617 (2005), ce qui porte à 61 le nombre de listes de contrôle présentées.

L'Équipe de surveillance a effectué plusieurs visites dans diverses régions afin d'aborder la question de l'application des sanctions avec les États et les organisations internationales. Elle a également tenu des réunions périodiques avec des experts de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et avec le groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004) en vue de recenser les domaines de convergence et de recoupement et de favoriser une coopération concrète entre les trois comités, notamment dans le domaine de l'établissement des rapports.

Le 31 décembre 2008, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport de 2008 sur les travaux du Comité (S/2008/848).

Les 11 décembre 2008 et 1^{er} juillet 2009, le Président a tenu des séances publiques d'information au cours desquelles il a informé les États Membres des faits nouveaux ayant trait aux activités du Comité.

Le 20 octobre, le Comité a rencontré le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Martin Scheinin. Le 9 février 2009, le Comité a reçu une délégation algérienne de haut niveau, qui a fait, de sa propre initiative, un exposé des efforts déployés pour appliquer les sanctions, conformément au paragraphe 30 de la résolution 1822 (2008).

Au cours de la période considérée, le Comité a ajouté les noms de 24 personnes à la section Al-Qaida de la Liste récapitulative. Le Comité a mis à jour les informations figurant dans 71 entrées concernant des personnes associées à Al-Qaida, 23 personnes associées

aux Taliban et 41 entités associées à Al-Qaida. À deux occasions, deux entrées concernant une même entité associée à Al-Qaida ont été fusionnées en une seule entrée. La Liste récapitulative peut être consultée sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/committees/1267/consolist.shtml>.

Au cours de la période considérée, le Comité a supprimé les noms de cinq personnes à la section Al-Qaida de la Liste récapitulative. Il a reçu du point focal établi en application de la résolution 1730 (2006) sept demandes de radiation (dont des demandes présentées pour la deuxième et la troisième fois, respectivement, concernant deux personnes). Après avoir examiné les demandes les concernant, le Comité a décidé de radier une personne de la liste et d'y maintenir quatre autres personnes. Les deux autres demandes étaient encore en cours d'examen à la fin de la période considérée. Les noms des personnes, groupes, entreprises et entités qui ont été radiés de la Liste récapitulative en application d'une décision du Comité sont publiés à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sc/committees/1267/docs/De-listed.htm>.

Le Comité a également continué de rendre son site Web plus convivial en simplifiant sa structure et en intégrant un plan du site.

Il a en outre poursuivi sa coopération avec INTERPOL. À la demande du Comité, INTERPOL publie des Notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité concernant les personnes et les entités inscrites sur la Liste récapitulative. La publication de notices spéciales visant des entités, qui fait partie des activités de coopération en cours entre INTERPOL et l'ONU, sert notamment à aider les États Membres à appliquer les sanctions pertinentes. Ces notices spéciales sont ainsi distribuées aux 187 pays membres d'INTERPOL afin de signaler aux organes chargés de faire respecter la loi que les avoirs des personnes et entités visées sont gelés et qu'il leur est interdit de voyager et de se procurer des armes. Au 31 juillet 2009, 342 notices spéciales concernant des personnes et des entités avaient été publiées sur le site Web d'INTERPOL. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.interpol.int/Public/NoticesUN/Default.asp>.

Le Comité a continué d'examiner les notifications et demandes présentées au titre de la résolution 1452 (2002), conformément aux directives régissant son travail. Il a également approuvé une demande de dérogation à l'interdiction de voyager prévue à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 1822 (2008).

Chapitre 7

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, connu sous le nom de Comité contre le terrorisme, est chargé de surveiller l'application de ladite résolution. Il est aidé en cela par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, créée en application de la résolution 1535 (2004) pour une période initiale se terminant le 31 décembre 2007. Par sa résolution 1805 (2008), le Conseil a décidé que la Direction exécutive conserverait le statut de mission politique spéciale, agissant sous la direction générale du Comité, pour une période se terminant le 31 décembre 2010.

En 2008 et 2009, le Bureau du Comité était présidé par Neven Jurica (Croatie), les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Viet Nam en étaient les vice-présidents, chacun assurant la présidence d'un des trois sous-comités du Comité. Le 22 avril 2009, le Président a désigné Jean-Maurice Ripert (France) pour agir en ses lieux et place, comme le prévoit l'alinéa c) du paragraphe 2 des directives régissant la conduite des travaux du Comité.

Durant la période considérée, le Comité a tenu 15 séances officielles, 6 séances officieuses et 28 séances de sous-comités.

La résolution 1373 (2001) établit un programme complet d'activités antiterroristes comportant notamment des mesures visant à traduire en justice les terroristes, ainsi que ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent. Elle fait aussi obligation à tous les États de coopérer dans des domaines très divers touchant à la lutte antiterroriste. Tous sont tenus de faire rapport au Comité sur la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001). Au 31 juillet 2009, le nombre total de rapports présentés au Comité par les États Membres et d'autres entités s'élevait à 711. Le Comité a également reçu 100 rapports d'États Membres présentés en application de la résolution 1624 (2005) depuis l'adoption de la résolution.

Au cours de la période considérée, le Comité a présenté au Conseil de sécurité trois programmes de travail semestriels, qui ont porté sur les périodes de juillet à décembre 2008 (S/2008/471), de janvier à juin

2009 (S/2009/71) et de juillet à décembre 2009 (S/2009/389).

Dans le cadre du contrôle et de la promotion de l'application de la résolution 1373 (2001), le Comité a continué de s'efforcer d'adopter une démarche spécifique pour chaque État, en analysant les progrès accomplis dans l'application de la résolution et en cherchant des moyens d'améliorer l'efficacité de ses interventions, notamment en facilitant l'octroi d'une assistance technique.

Le Comité a continué d'établir les évaluations préliminaires de l'application pour servir d'outil d'analyse que l'on a voulu systématique, équilibré, transparent et efficace, afin de déterminer la portée de l'application par les États de la résolution 1373 (2001). Au 31 juillet 2009, 190 États Membres avaient reçu leur évaluation préliminaire, accompagnée d'une invitation à formuler d'autres observations pertinentes ou à fournir des informations actualisées dans un délai donné.

À sa 209^e séance, le 20 novembre 2008, le Comité a approuvé un document de réflexion élaboré par la Direction exécutive dans lequel étaient présentées les procédures à suivre pour établir la synthèse sur la manière dont chaque État Membre applique la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Ce bilan des progrès accomplis vise les États dont les évaluations préliminaires ont été mises à jour pour tenir compte de la suite qu'ils avaient donnée à leurs évaluations ou d'autres communications avec le Comité, ainsi que les États pour lesquels aucune information ou quasiment aucune n'était disponible. L'objectif stratégique d'un tel exercice est d'améliorer le dialogue entre le Comité et chaque État et de donner à ces derniers davantage de moyens pour lutter contre le terrorisme et pour participer à la coopération internationale.

Au cours de la période considérée, le Comité a ainsi approuvé les évaluations préliminaires actualisées de 29 États, accompagnées de lettres invitant l'État destinataire à fournir des données mises à jour, notamment sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution, en vue du prochain bilan prévu dans un délai de 15 mois.

Au cours de cet exercice, le Comité a également décidé d'inviter les représentants permanents des États à rencontrer, dans le cadre de réunions informelles, les membres des sous-comités pour examiner l'évaluation

préliminaire qui les intéresse, les problèmes rencontrés eu égard à la fourniture d'informations au Comité, l'application des résolutions pertinentes du Conseil et les moyens de renforcer davantage le dialogue entre le Comité et chacun des États qu'ils représentent. Au cours de la période considérée, les membres des sous-comités ont rencontré les représentants permanents ou les représentants désignés de 17 États.

À sa 213^e séance, le Comité a entendu un exposé sur le guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001), que la Direction exécutive met au point en s'inspirant des travaux de ses cinq groupes techniques transversaux. Ce guide fixe les conditions et les mesures relatives à la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et contribue à la cohérence et à l'impartialité des travaux du Comité.

Le Comité a continué, par l'intermédiaire de sa direction exécutive, d'effectuer des visites dans les États Membres, avec leur accord, afin d'engager des discussions approfondies sur l'application de la résolution 1373 (2001) conformément à la résolution 1535 (2004). Au cours de la période considérée, les membres du Comité se sont rendus dans les pays suivants: Australie, Bangladesh, Belgique, Burkina Faso, Danemark, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Luxembourg, Madagascar, Mali, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pays-Bas, Panama, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Singapour.

Le Comité a continué de s'attacher à approfondir ses contacts et sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les a encouragées et aidées à se doter des moyens nécessaires pour aider leurs membres à appliquer la résolution 1373 (2001). Le 24 février 2009, le Comité a approuvé, conformément à la procédure d'approbation tacite, le rapport de synthèse sur l'application du plan d'action adopté à sa cinquième réunion spéciale avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, tenue à Nairobi du 29 au 31 octobre 2007.

Au cours de la période considérée, le Comité a entendu des exposés du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, du Secrétaire général adjoint de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour les affaires politiques et la politique de sécurité, du Groupe de travail de la réunion des chefs des services spéciaux, services de sécurité et organismes d'application des lois, du Chef

du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter du mandat que lui a assigné la résolution 1624 (2005), c'est-à-dire de faire porter son dialogue avec les États Membres sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution, et d'œuvrer avec eux au renforcement des capacités, notamment en encourageant les bonnes pratiques et en favorisant l'échange d'informations. À sa 214^e séance, le Comité a approuvé un document de réflexion sur la résolution 1624 (2005) élaboré par la Direction exécutive.

À ses séances informelles des 19, 21 et 28 mai 2009, conformément au paragraphe 2 de la résolution 1805 (2008), le Comité s'est penché sur l'examen intérimaire des travaux de sa direction exécutive, examen qui a été ultérieurement approuvé par le Comité et publié comme document du Conseil le 4 juin 2009 (S/2009/289).

Les trois comités du Conseil de sécurité chargés de la lutte antiterroriste ont continué de coordonner leurs exposés périodiques au Conseil, comme ceux présentés les 12 novembre 2008 et 26 mai 2009.

Le site Web du Comité est tenu par sa Direction exécutive et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/docs/sc/committees/1373/index.shtml>.

Chapitre 8

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé par le Conseil de sécurité de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme indiqué au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et entités visées sont notamment le Gouvernement iraquien précédent ou des organes, entreprises ou institutions publiques qui avaient quitté l'Iraq à la date d'adoption de la résolution, ainsi que d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien ou des membres de leur famille proche, y compris les

entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2008, le Bureau du Comité était composé de son président, Michel Kafando (Burkina Faso), la Belgique assurant la vice-présidence. Le Burkina Faso a continué d'assurer la présidence en 2009, le Vice-Président étant le représentant du Japon.

Bien qu'il n'ait pas tenu de réunions durant la période considérée, le Comité a examiné plusieurs questions portées à son attention, concernant notamment les listes de personnes et d'entités qu'il avait établies en application de la résolution 1483 (2003), qui peuvent être consultées sur son site Web à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1518/index.shtml>.

Le 3 février 2009, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport de 2008 sur les travaux du Comité (S/2009/79).

Chapitre 9

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application des mesures imposées par cette même résolution et par la résolution 1532 (2004), dont les suivantes sont actuellement en vigueur : embargo sur les armes imposé par la résolution 1521 (2003) et modifié ultérieurement par les résolutions 1683 (2006) et 1731 (2006); interdiction de voyager imposée par la résolution 1521 (2003); et gel des avoirs imposé par la résolution 1532 (2004). Les membres du Conseil ont conclu, lors de consultations officieuses tenues le 20 octobre 2006 sur l'examen des sanctions, qu'il n'y avait pas lieu de rétablir l'interdiction de l'importation du bois d'œuvre libérien, arrivée à expiration le 20 juin 2006. Par sa résolution 1753 (2007), le Conseil a décidé de lever les mesures relatives aux diamants.

Par sa résolution 1854 (2008), le Conseil a décidé de reconduire pour une nouvelle période de 12 mois les mesures concernant les armes imposées par le paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003) et modifiées par les paragraphes 1 et 2 de la résolution 1683 (2006)

et par l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 1731 (2006), et celles concernant les voyages imposées par le paragraphe 4 de la résolution 1521 (2003). Il a également décidé de proroger le mandat de l'actuel Groupe d'experts, créé en application du paragraphe 1 de la résolution 1819 (2008), pour une nouvelle période prenant fin le 20 décembre 2009.

En 2008, le Bureau du Comité était composé de Giadalla Azuz Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) qui assurait la présidence et de deux vice-présidents, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Indonésie. En 2009, Abdurrahman Mohamed Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) assurait la présidence et les représentants de l'Ouganda et de la Turquie la vice-présidence.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu 10 consultations officieuses, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions.

Il a reçu au total, au cours de la même période, 13 demandes de radiation (11 formulées par des personnes, 1 par une entité et 1 par une personne et 8 entités), que lui a adressées le point focal chargé de recevoir les demandes de radiation, créé en application de la résolution 1730 (2006). Le Comité a radié trois personnes de la liste. Les noms de neuf autres personnes, dont deux avaient présenté des demandes précédemment, et de neuf entités figuraient encore sur la ou les listes du Comité après que ce dernier ait fini d'examiner les demandes les concernant. S'agissant d'une demande de radiation reçue au cours de la période précédente, et dont l'examen n'était pas encore achevé, le nom de la personne concernée est resté sur les listes du Comité à l'issue de son examen au cours de la période considérée.

Les plus récentes versions de ces listes peuvent être consultées sur la page Web du Comité, à l'adresse : <http://www.un.org/french/sc/committees/1521/index.shtml>.

Le Comité a aussi examiné 10 demandes de dérogation à l'interdiction de voyager, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 1521 (2003), dont quatre ont été agréées.

Il a examiné et approuvé deux demandes présentées conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 1532 (2004), concernant l'autorisation de débloquer des fonds jusqu'alors gelés pour couvrir

les dépenses extraordinaires d'une entité inscrite sur la liste relative au gel des avoirs.

Le Comité a approuvé quatre demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, présentées conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003), afin de permettre l'équipement et la formation des forces armées et de la police libériennes, et conformément au paragraphe 3 de la résolution 1683 (2006), concernant des quantités limitées d'armes et de munitions destinées aux membres des forces de police et de sécurité du Gouvernement libérien qui ont été contrôlés et formés depuis le début de la Mission des Nations Unies au Libéria. Il a également reçu une demande en application de la résolution 1683 (2006) concernant le transfert d'armes et de munitions du Service de sécurité spécial à la Police nationale libérienne aux fins de la formation d'une unité d'appui de la police. L'examen de cette demande n'est pas encore achevé.

Le 6 mai 2009, le Comité a adopté son rapport au Conseil pour l'année 2008 (S/2009/236).

Lors de consultations officieuses, le 31 octobre 2008, le Comité a examiné un bilan informel établi par le Groupe d'experts. Il a également examiné deux demandes de radiation de la liste, transmises par le point focal. Le 26 novembre, il a en outre examiné deux autres demandes de radiation, transmises par le point focal.

Lors des consultations officieuses du 5 décembre 2008, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur le rapport qu'il avait présenté en application de la résolution 1819 (2008) (S/2008/785). Le 12 décembre, le Comité a une nouvelle fois examiné le rapport et les recommandations du Groupe d'experts. Le 17 décembre, dans le cadre de l'examen du régime de sanctions par le Conseil de sécurité, le Président du Comité a présenté au Conseil les principales conclusions du rapport et rendu compte du débat et des recommandations du Comité à ce sujet.

Lors des consultations officieuses du 9 janvier 2009, il a en outre examiné une demande de radiation, transmise par le point focal.

Aux consultations officieuses du 5 juin, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours qu'il avait présenté en application de la résolution 1854 (2008) (S/2009/290). Le 16 juin, le Comité a poursuivi l'examen du rapport du Groupe d'experts et de ses recommandations. Le 25 juin, le

Vice-Président a présenté un exposé au Conseil sur les principales conclusions qui figuraient dans le rapport et sur l'examen du rapport et des recommandations par le Comité.

Lors des consultations officieuses du 29 juillet, le Comité a examiné un projet de directives révisées pour la conduite de ses travaux, qui n'a pas encore été approuvé.

Chapitre 10

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été établi par le Conseil de sécurité le 12 mars 2004 pour superviser et évaluer l'application de l'embargo sur les armes initialement imposé par les dispositions du paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et pour accomplir les tâches énoncées au paragraphe 15 de la résolution 1807 (2008) et au paragraphe 6 de la résolution 1857 (2008). Le régime de sanctions a par la suite été prorogé et modifié par les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008) et 1857 (2008), par lesquelles le Conseil a notamment imposé à des personnes et entités désignées par le Comité des sanctions ciblées d'ordre financier et relatives aux déplacements.

Le Comité est épaulé par un Groupe d'experts chargé de contrôler l'application du régime de sanctions en concentrant ses activités dans le Nord et le Sud-Kivu et en Ituri. Le Groupe d'experts a été créé par la résolution 1533 (2004); son mandat a par la suite été prorogé et modifié par les résolutions 1552 (2004), 1596 (2005), 1616 (2005), 1654 (2006), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008) et 1857 (2008).

Par sa résolution 1807 (2008), le Conseil a restreint l'applicabilité de l'embargo sur les armes, précédemment imposé au paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et au paragraphe 1 de la résolution 1596 (2005), à toutes les personnes et entités non gouvernementales menant des activités sur le territoire de la République démocratique du Congo, et décidé que les mesures concernant les armes et la formation technique ne s'appliquaient plus au

Gouvernement de la République démocratique du Congo. Parallèlement, au paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), le Conseil a rappelé que tous les États devaient notifier au Comité tout envoi d'armes ou de matériels connexes en République démocratique du Congo et toute fourniture d'assistance, de conseils ou de formation ayant un rapport avec la conduite d'activités militaires dans le pays. Par sa résolution 1857 (2008), le Conseil a décidé de reconduire le régime de sanctions et de proroger le mandat du Groupe d'experts, tel qu'énoncé dans sa résolution 1807 (2008) pour une nouvelle période prenant fin le 30 novembre 2009, tout en modifiant une nouvelle fois les critères d'application des sanctions ciblées relatives aux déplacements et aux ressources financières.

En 2008, le Bureau du Comité se composait de R. M. Marty M. Natalegawa (Indonésie), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants du Costa Rica et du Viet Nam. Le 31 décembre 2008, le Président a fait tenir le rapport annuel du Comité au Président du Conseil de sécurité (S/2008/832).

En 2009, Baki İlkin (Turquie) assurait la présidence du Comité et les représentants du Costa Rica et du Viet Nam la vice-présidence. Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu cinq consultations officielles.

Le 13 août 2008, le Comité a examiné le rapport intérimaire établi par le Groupe d'experts en application de l'alinéa d) du paragraphe 18 de la résolution 1807 (2008) et les recommandations y figurant. Le 26 août, lors de consultations officielles, le Président a rendu compte au Conseil du débat et des recommandations du Comité à ce sujet. Le 10 décembre, le Comité a examiné le rapport final établi par le Groupe d'experts et les recommandations y figurant. Il a également examiné une annexe confidentielle que le Groupe d'experts avait établie en application de l'alinéa f) du paragraphe 18 de la résolution 1807 (2008). Les rapports intérimaire et final du Groupe d'experts ont été publiés simultanément comme documents du Conseil le 12 décembre (S/2008/772 et S/2008/773). Le 17 décembre, lors de consultations officielles, le Président a rendu compte au Conseil du débat et des recommandations du Comité à ce sujet.

Le 31 décembre, le Président a fait tenir au Conseil de sécurité le rapport du Comité dans lequel

celui-ci rendait compte des activités qu'il avait menées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 (S/2008/832).

Lors de consultations officielles tenues le 30 janvier 2009, le Comité a examiné son programme de travail et les dispositions pertinentes de la résolution 1857 (2008), par laquelle son mandat avait été prorogé. Le Comité a également examiné les mesures à prendre pour donner suite au rapport final du Groupe d'experts (S/2008/773).

Le 11 mars, le Comité a eu un échange de vues avec le Groupe d'experts rétabli en application de la résolution 1857 (2008).

Le 13 mai, le Comité a examiné le rapport intérimaire établi par le Groupe d'experts en application du paragraphe 8 de la résolution 1857 (2008) et les recommandations y figurant. Le rapport intérimaire du Groupe a été publié le 18 mai (S/2009/253). Le 28 mai, lors de consultations officielles, le Président a rendu compte au Conseil du débat et des recommandations du Comité à ce sujet.

Le 3 mars, conformément au mandat qui lui a été confié s'agissant de la désignation des personnes et entités visées par les mesures initialement établies aux paragraphes 11 et 13 de la résolution 1596 (2005), le Comité a désigné quatre personnes supplémentaires, toutes membres d'un des groupes armés non gouvernementaux qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo (Callixte Mbarushimana, Stanislas Nzeyimana, Pacifique Ntawunguka et Léopold Mujambere). Au cours de la période considérée, le Comité a également mis à jour la liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés par les paragraphes 13 et 15 de la résolution 1596 (2005), tels que prorogés par les dispositions des paragraphes 9, 11 et 14 de la résolution 1807 (2008), sur la base des renseignements fournis par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo rétabli en application des résolutions 1771 (2007) et 1807 (2008) et par le Représentant permanent des Pays-Bas.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu six notifications concernant la fourniture d'une formation et d'une assistance techniques au Gouvernement de la République démocratique du Congo ou la livraison de matériel militaire non légal destiné à un usage humanitaire et de protection, présentées conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008).

En application de l'alinéa d) du paragraphe 15 de la résolution 1807 (2008), le Comité a informé le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUC de chaque notification reçue en application du paragraphe 5 de la résolution.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a reçu aucune demande de dérogation concernant le gel des avoirs, ni aucune demande de radiation de la liste de la part du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006).

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1857 (2008), par lequel le Conseil a engagé tous les États, en particulier ceux de la région, à contribuer à l'application des mesures résultant de la résolution, à coopérer pleinement avec le Comité dans l'exécution de son mandat et à lui faire rapport, dans un délai de 45 jours suivant l'adoption de la résolution, sur les dispositions qu'ils auraient prises pour appliquer les mesures découlant des paragraphes 1 à 5 de la résolution, le Comité a reçu des réponses de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Chine, de la France, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Serbie, de la Suède et de la Suisse.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1521/index.shtml>.

Chapitre 11

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a été établi par le Conseil de sécurité le 28 avril 2004 pour une période de deux ans au maximum et chargé de lui faire rapport, pour examen, sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil a prorogé le mandat du Comité pour une période de deux ans, par sa résolution 1673 (2006), puis pour une période de trois ans, se terminant le 25 avril 2011, par sa résolution 1810 (2008).

En 2008 et 2009, le Comité était présidé par Jorge Urbina (Costa Rica). La vice-présidence était assurée, en 2008, par les représentants de la Croatie, de l'Indonésie, et du Royaume-Uni et, en 2009, par les représentants de la Croatie, du Mexique et du Royaume-Uni. Chaque vice-président a présidé l'un des trois sous-comités du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu deux séances officielles et neuf séances officieuses. Il a continué de bénéficier de l'appui de huit experts pour mener ses travaux.

Le 25 août 2008, le Comité a approuvé une note verbale invitant les États Membres à nommer des experts chargés de l'aider à s'acquitter de son mandat. Le 19 décembre, il a également approuvé le recrutement de trois nouveaux experts pour remplacer trois experts sortants (voir S/2008/820).

Le 29 décembre, le Président du Comité a fait savoir au Président du Conseil de sécurité que le Comité, agissant conformément au paragraphe 13 de la résolution 1810 (2008), avait commencé à examiner les possibilités qui s'offraient pour développer et utiliser plus efficacement les mécanismes de financement existants aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir S/2008/821). Le 17 mars 2009, le Comité a adopté un document établi par le Président intitulé « Examen des possibilités concernant les mécanismes de financement aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité » (S/2009/171).

Le 2 mars 2009, agissant conformément au paragraphe 9 de la résolution 1810 (2008), le Comité a adopté son programme de travail pour la période du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010 (S/2009/124), qui avait été établi par un groupe de travail créé par le Comité à cette fin. Dans son programme de travail, le Comité a notamment mis en place à titre expérimental plusieurs groupes de travail chargés de surveiller les progrès accomplis dans les domaines ci-après : a) suivi et mise en œuvre dans les pays; b) assistance; c) coopération avec les organisations internationales, y compris les comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001); et d) transparence et relations avec les médias. Au cours de la période considérée, le groupe de travail chargé de l'assistance ne s'est pas réuni, les trois autres groupes de travail se sont réunis chacun une fois.

Le 30 janvier, le Comité a créé un groupe de travail chargé d'examiner les modalités d'un examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), conformément au paragraphe 8 de la résolution 1810 (2008) (voir S/2009/63). Le 1^{er} avril, le Comité a adopté un rapport sur les modalités d'un examen complet de l'état de mise en œuvre, conformément au paragraphe 8 de la résolution 1810 (2008) (S/2009/170).

Au cours de la période considérée, les experts du Comité ont continué d'actualiser les tableaux à l'intention des États Membres en prenant en considération les renseignements complémentaires que ces derniers lui avaient fournis au sujet des efforts déployés pour appliquer la résolution 1540 (2004).

Le Président du Comité a participé aux exposés à l'intention du Conseil présentés conjointement par les comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004), les 12 novembre 2008 et 26 mai 2009.

Dans le cadre des activités d'information, les membres et les experts du Comité ont continué de participer à plusieurs séminaires, ateliers et conférences, au cours desquels ils ont expliqué aux participants en quoi consistaient le travail du Comité et les dispositions énoncées dans la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de mobiliser davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre de ce texte. Avec l'appui des États Membres intéressés et du Bureau des affaires de désarmement, le Comité a également organisé plusieurs ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'application de la résolution 1540 (2004).

Le Comité a entendu, à sa 23^e séance, un exposé du Chef du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et, à sa 24^e séance, des exposés du Président des réunions consacrées en 2008 à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et du Chef de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention.

Le site Web du Comité est tenu à jour par le Bureau des affaires de désarmement et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/1540/>.

Chapitre 12

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions comprenant l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs qu'impose cette résolution et qui a été prorogé et étendu par la résolution 1643 (2005), par laquelle le Conseil de

sécurité a décidé que tous les États devaient prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation sur leur territoire de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire.

Par sa résolution 1842 (2008), le Conseil a prorogé jusqu'au 31 octobre 2009 le régime de sanctions imposé par les résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005). Il a également prorogé jusqu'au 31 octobre 2009 le mandat du Groupe d'experts, tel qu'établi au paragraphe 7 de la résolution 1727 (2006).

En 2008, le Bureau du Comité se composait d'un président, Jan Grauls (Belgique), et de deux vice-présidents, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Italie. En 2009, la présidence est assurée par Claude Heller (Mexique) et la vice-présidence par les représentants de l'Autriche et de l'Ouganda.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu sept consultations officielles.

Le 31 décembre 2008, le Président a fait tenir au Conseil de sécurité le rapport du Comité dans lequel celui-ci rendait compte des activités qu'il avait menées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 (S/2008/829).

Au cours des consultations officielles qu'il a tenues le 8 octobre 2008, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 10 de la résolution 1782 (2007), et les mesures qu'il était susceptible de prendre. Le 9 octobre, ce rapport a été publié comme document du Conseil (S/2008/598), et le 27 octobre, lors de consultations officielles, le Président du Comité a rendu compte au Conseil de l'examen que le Comité avait fait du rapport et des recommandations y figurant. Le 14 novembre, le Comité a adressé à tous les États Membres une note verbale, dans laquelle il appelait leur attention sur les paragraphes 7, 9 et 11 de la résolution 1572 (2004), sur le paragraphe 6 de la résolution 1643 (2005) et sur les paragraphes pertinents du rapport final du Groupe d'experts.

Lors des consultations officielles du 15 janvier 2009, le Comité a eu un échange de vues avec le Groupe d'experts avant le déploiement du Groupe sur le terrain. Le 8 avril, le Comité a examiné le rapport de mi-mandat que le Groupe d'experts avait établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1842 (2008), qui a par la suite été publié comme document du Conseil (S/2009/188). Le 1^{er} mai, le Comité a adressé à tous les États Membres une note

verbale, dans laquelle il appelait leur attention sur les paragraphes 7, 9 et 11 de la résolution 1572 (2004) et sur le paragraphe 6 de la résolution 1643 (2005), dont les dispositions sont réaffirmées au paragraphe 1 de la résolution 1842 (2008), et sur les paragraphes pertinents du rapport de mi-mandat du Groupe d'experts.

Lors des consultations officielles du 14 mai, le Comité a examiné une lettre dans laquelle le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire demandait la radiation d'une des personnes visées par les sanctions. Dans une lettre datée du 29 mai, le Président a indiqué au Représentant permanent de la Côte d'Ivoire que le Comité ne pouvait accéder à la demande de radiation.

Lors des consultations officielles des 19 septembre et 8 octobre 2008, et des 14 janvier, 27 mars, 8 avril et 15 juillet 2009, le Comité a entendu un exposé du Département des opérations de maintien de la paix sur les rapports mensuels portant sur le suivi de l'embargo sur les médias et sur les armes établis par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). En outre, pendant les consultations qu'il a tenues les 19 septembre 2008 et 15 janvier, 27 mars et 15 juillet 2009, le Comité a également examiné les rapports trimestriels de l'ONUCI sur la situation des droits de l'homme.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1572/index.shtml>.

Chapitre 13

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de contrôler l'application d'un embargo sur les armes imposé à tous les individus et entités non gouvernementales, y compris les Janjaouid, opérant dans les États du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest, qui a été étendu par la suite à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tout autre belligérant dans les États du Soudan susmentionnés. Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés par la résolution 1591 (2005) et, entre autres choses, de désigner les individus

justiciables de ces mesures, conformément aux critères énoncés dans cette résolution. Par sa résolution 1672 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États appliqueraient ces mesures aux quatre personnes nommées dans la résolution. La liste des personnes visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs peut être consultée sur le site Web du Comité, à l'adresse : <http://www.un.org/french/sc/committees/1591/index.shtml>.

Du 1^{er} au 21 août 2008, le Bureau du Comité se composait d'un président, Marcello Spatafora (Italie), et de deux vice-présidents, les représentants de la Croatie et du Panama. Du 22 août au 31 décembre 2008, Giulio Terzi di Sant'Agata (Italie) a assuré la présidence. En 2009, la présidence était assurée par Thomas Mayr-Harting (Autriche) et la vice-présidence par les représentants de la Croatie et du Mexique.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu 10 consultations officielles, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions.

Le 14 août 2008, le Groupe d'experts sur le Soudan, dont le mandat avait été prorogé par la résolution 1779 (2007), a remis au Comité un deuxième rapport actualisé sur ses activités. Le 2 septembre, donnant suite à une demande d'aide contenue dans le rapport, le Président a adressé à 16 États des lettres appelant leur attention sur les demandes d'information restées sans suite.

Lors de consultations officielles tenues le 5 septembre, le Comité a examiné son programme de travail futur. Le 15 septembre, il a reçu une lettre du Représentant permanent du Soudan dans laquelle celui-ci traitait des questions abordées lors de sa rencontre avec le Président.

Lors de consultations officielles tenues le 10 octobre, le Groupe d'experts a fait au Comité un exposé oral et visuel du rapport final et les membres du Comité ont examiné avec les experts les conclusions et recommandations qui y figuraient. Les membres du Comité ont en outre examiné de près chaque recommandation lors de consultations officielles tenues le 4 novembre 2008; ils sont convenus de donner suite à certaines recommandations ou certains éléments contenus dans celles-ci. Le 20 novembre, le Président a adressé une lettre au Gouvernement soudanais concernant divers aspects du régime de sanctions. Il a reçu réponse à sa lettre le 22 décembre.

Le Président a également adressé une lettre au fonctionnaire compétent du Secrétariat concernant diverses questions ayant trait au contrôle du respect de l'embargo sur les armes. Il a reçu réponse à sa lettre le 10 décembre.

S'appuyant sur une proposition qu'il avait lui-même formulée et avec l'approbation des membres, le Président a adressé, le 20 novembre, une lettre au Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, dans laquelle il a mis l'accent sur une étude de cas présentée dans le rapport final du Groupe d'experts.

Lors des consultations officielles tenues le 2 décembre, les membres du Comité sont convenus que le Président contacterait les Représentants permanents du Soudan et du Tchad pour leur indiquer que le Comité souhaitait entendre leurs vues sur le rapport final du Groupe d'experts. Ils ont par ailleurs examiné une lettre par laquelle une organisation non gouvernementale indiquait qu'elle souhaitait fournir des informations au Comité. Ce dernier a entendu un exposé sur la question lors des consultations officielles qui ont eu lieu le 12 décembre.

Le 23 décembre, le Comité a adopté son rapport annuel pour 2008 (S/2008/840).

Lors de consultations officielles tenues le 27 janvier 2009, le Comité a entendu un exposé à mi-parcours présenté par le Groupe d'experts dont le mandat avait été prorogé par le Conseil dans sa résolution 1841 (2008). Lors de consultations officielles tenues le 3 mars, le Comité a examiné un rapport d'activité présenté par le Groupe d'experts. Ce dernier n'avait pas pu se rendre au Soudan, initialement parce que le Gouvernement soudanais avait refusé l'octroi d'un visa à un expert en armement, puis en raison des conditions de sécurité. Le Président a également tenu le Comité informé de ses derniers contacts bilatéraux avec les Représentants permanents du Soudan et du Tchad.

Lors de consultations officielles tenues le 28 avril, le Comité a eu un échange de vues avec le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour sur des questions ayant trait aux activités du Comité, en particulier le rôle que joue l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans le contrôle de l'embargo sur les armes.

Lors de consultations officielles tenues le 26 mai, le Comité a examiné le rapport à mi-parcours

présenté par le Groupe d'experts. Avec l'assentiment des membres, le 2 juin, le Président a transmis aux fonctionnaires compétents du Secrétariat les deux recommandations figurant dans le rapport : la première au sujet du partage de l'information entre les opérations de maintien de la paix concernées et le Groupe d'experts, la seconde ayant trait à l'habilitation de sécurité des membres du Groupe. Il a reçu réponse à sa lettre le 8 juin. Le Président a également tenu le Comité informé de ses derniers contacts bilatéraux avec le Représentant permanent du Soudan.

Lors de consultations officielles tenues le 8 juillet, le Comité a débattu d'un rapport oral intérimaire présenté par le Groupe d'experts. Le 30 juillet, donnant suite à une demande d'aide émanant du Groupe d'experts, le Président a adressé à un État une lettre appelant son attention sur les demandes d'information et d'assistance restées sans suite.

Les 11 septembre et 10 décembre 2008 et les 10 mars et 19 juin 2009, le Président du Comité a fait tenir au Conseil de sécurité les rapports périodiques demandés à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), exposant les activités menées et, le cas échéant, les contacts bilatéraux entretenus par le Comité au cours des 90 jours précédents.

Chapitre 14

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)

Le Comité créé par la résolution 1636 (2005) est chargé de remplir les tâches décrites au paragraphe 3 de ladite résolution et dans son annexe, afin d'appuyer l'enquête menée sur l'attentat à l'explosif perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, qui avait coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais, Rafiq Hariri, et à 22 autres personnes.

En 2008 et 2009, le Bureau du Comité était présidé par Michel Kafando (Burkina Faso). En 2008, les représentants de la Belgique et du Viet Nam assuraient la vice-présidence, fonction exercée en 2009 par les représentants de l'Autriche et du Viet Nam.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu aucune consultation ni séance, et il n'a pas établi de rapport annuel.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1636/index.shtml>.

Chapitre 15

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée par ladite résolution. Par sa résolution 1874 (2009), le Conseil a imposé des mesures supplémentaires, consistant notamment à étendre l'embargo sur les armes à la fourniture, à la vente ou au transfert à la République populaire démocratique de Corée de toute arme et technologie connexe, à l'exception des armes légères et de petit calibre et matériels connexes fournis par les États à la République populaire démocratique de Corée dans le cadre d'un régime de notification. Par sa résolution 1874 (2009), le Conseil a également étendu les mesures financières aux opérations financières et à la formation, aux conseils, aux services ou à l'assistance techniques liés à ces armes et matériels. Il a invité les États Membres à empêcher la fourniture de services financiers ou le transfert d'actifs ou de ressources financières (notamment en gelant ces ressources), et à ne pas accorder à la République populaire démocratique de Corée d'aide financière publique au commerce international si une telle aide financière était susceptible de contribuer à ses programmes ou activités en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive.

Il a demandé au Comité de désigner les entités, les marchandises et les individus visés, afin d'adapter les mesures imposées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

Toujours dans sa résolution 1874 (2009), le Conseil a demandé que les chargements à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée soient inspectés conformément aux conditions et circonstances établies dans la résolution. Il a également intégré des dispositions autorisant, dans des circonstances précises, la saisie et la destruction d'articles recensés lors d'une inspection et dont la fourniture à la République populaire démocratique de Corée est interdite, et interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires de la République populaire démocratique de Corée.

En 2008, le Bureau du Comité était présidé par Marcello Spatafora (Italie) jusqu'au 22 août, puis par

Giulio Terzi di Sant'Agata (Italie). Les représentants du Costa Rica et de la Jamahiriya arabe libyenne assuraient la vice-présidence. En 2009, Baki İlkin (Turquie) a pris la présidence, les vice-présidents demeurant inchangés.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu trois séances officielles et 18 consultations officieuses pour examiner divers aspects du régime de sanctions.

Lors de consultations officieuses tenues les 15 et 20 à 24 Avril 2009, comme suite à la déclaration du Président du Conseil en date du 13 avril 2009 (S/PRST/2009/7), les membres du Comité se sont réunis pour examiner des propositions tendant à désigner des marchandises et entités supplémentaires auxquelles appliquer les mesures imposées au paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) (à savoir l'embargo sur les articles susceptibles de contribuer aux programmes en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive, et le gel des avoirs), ainsi que le rapport du Comité au Conseil. Lors d'une séance officielle tenue le 24 avril, le Comité a adopté une décision par laquelle il a considéré que les articles énumérés dans le document S/2009/205 étaient soumis à l'embargo et a désigné trois entités visées par le gel des avoirs. Il a également adopté son rapport au Conseil (S/2009/222). Le 12 mai, le Comité a approuvé la diffusion d'une note verbale à l'intention de tous les États Membres les informant de sa décision.

Lors de consultations officieuses tenues le 19 juin, conformément à certains paragraphes de la résolution 1874 (2009), les membres du Comité ont examiné le texte d'une note verbale à l'intention de tous les États Membres, appelant leur attention sur : a) les rapports sur l'application de la résolution demandés par le Conseil et le fait qu'il appartient au Comité de recevoir et examiner ces rapports (par. 22 et 25); b) la désignation des entités, des marchandises et des individus visés et la demande faite au Comité de rendre compte au Conseil (par. 24); c) le programme de travail (par. 25); d) la création d'un groupe d'experts (par. 26). Le 29 juin, le Comité a approuvé la note verbale. Lors de consultations officieuses tenues les 1^{er}, 6, 7, 9, 10 et 13 à 15 juillet, les membres du Comité ont poursuivi l'examen de ces trois derniers points.

Lors d'une séance officielle tenue le 15 juillet, le Comité a adopté son programme de travail couvrant le

respect des dispositions de ces textes, les investigations, l'information, le dialogue, l'assistance et la coopération, pour la période du 15 juillet 2009 au 15 juillet 2010, qui a été transmis le même jour au Conseil de sécurité, en application du paragraphe 25 de la résolution 1874 (2009).

Conformément au paragraphe 24 de la résolution 1874 (2009), le 16 juillet, le Comité a transmis au Conseil de sécurité son rapport (S/2009/364), dans lequel il lui faisait part de sa décision de désigner des entités, marchandises et individus supplémentaires visées par les dispositions des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Le même jour, le Comité a diffusé une note verbale à l'intention de tous les États Membres les informant de sa décision.

Le 30 juillet, le Comité a poursuivi l'examen de la désignation d'entités, de marchandises et d'individus, et entendu un exposé de l'Envoyé spécial des États-Unis pour l'application de la résolution 1874 (2009).

Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006), le Président a présenté au Conseil des rapports périodiques sur ses activités, le 3 octobre 2008 et les 12 février et 13 mai 2009. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu trois rapports présentés par des États Membres en application du paragraphe 11 de la résolution 1718 (2006) et 21 rapports présentés par des États Membres en application du paragraphe 22 de la résolution 1874 (2009).

Chapitre 16

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) concernant la République islamique d'Iran. Il s'agit notamment d'un embargo concernant les activités nucléaires et les vecteurs d'armes nucléaires, d'une interdiction faite à la République islamique d'Iran d'exporter des armes et du matériel connexe, et de mesures ciblées, à savoir un gel des avoirs, une interdiction de voyager et une obligation de notifier leurs déplacements imposés à certaines personnes et entités.

De plus, dans sa résolution 1737 (2006), le Conseil a engagé tous les États à empêcher que des ressortissants iraniens reçoivent un enseignement ou une formation spécialisés dans des disciplines qui favoriseraient les activités nucléaires de la République islamique d'Iran, posant un risque de prolifération et la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires.

Dans sa résolution 1747 (2007), le Conseil a engagé tous les États à faire preuve de vigilance et de retenue concernant la fourniture d'armes lourdes et de services connexes à la République islamique d'Iran, et prié tous les États et toutes les institutions financières internationales de ne pas souscrire de nouveaux engagements aux fins de l'octroi de subventions, d'une assistance financière et de prêts assortis de conditions libérales au Gouvernement de la République islamique d'Iran, si ce n'était à des fins humanitaires et de développement.

Dans sa résolution 1803 (2008), le Conseil a demandé à tous les États de faire preuve de vigilance dans les domaines de l'appui financier public aux échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et des activités bancaires avec ce pays, en particulier en ce qui concerne la Banque Melli et la Banque Saderat, et de faire inspecter dans leurs aéroports et ports maritimes les chargements à destination et en provenance de la République islamique d'Iran des aéronefs et navires que possédaient ou contrôlaient deux sociétés iraniennes, pour autant qu'il existe des motifs raisonnables de penser que tel aéronef ou navire transportait des biens prohibés par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) ou 1803 (2008). En cas d'inspection de ce type, le Conseil exige de tous les États qu'ils lui soumettent dans les cinq jours ouvrables un rapport écrit sur l'inspection.

En 2008, Johan C. Verbeke (Belgique) a assuré la présidence jusqu'au 4 juin, date à laquelle Jan Grauls (Belgique) a pris sa suite. Les représentants du Burkina Faso et du Costa Rica assuraient la vice-présidence. En 2009, Yukio Takasu (Japon) a pris la présidence, les vice-présidents demeurant inchangés.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu deux consultations officieuses. Lors de consultations officieuses tenues le 10 septembre 2008, le Comité a entendu un exposé d'un de ses membres sur les efforts qu'il avait entrepris pour appliquer les dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1803 (2008). Dans ce paragraphe, le Conseil a demandé à tous les États de

faire preuve de vigilance s'agissant des activités menées par les institutions financières sises sur leur territoire avec toutes les banques domiciliées en République islamique d'Iran, en particulier la Banque Melli et la Banque Saderat, ainsi qu'avec leurs succursales et leurs agences à l'étranger, afin d'éviter que ces activités concourent à des activités posant un risque de prolifération ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires.

Lors de consultations officieuses tenues le 15 octobre, le Comité a entendu un exposé d'un de ses membres sur les mesures qu'il avait prises pour appliquer les dispositions des paragraphes 3 et 4 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 8 de la résolution 1803 (2008). Ces dispositions interdisent le transfert à la République islamique d'Iran de tous articles et technologies susceptibles de contribuer aux activités liées à l'enrichissement, au retraitement ou à l'eau lourde, ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires, ainsi que le transfert de tous autres articles dont l'État concerné a déterminé qu'ils contribueraient aux activités liées à d'autres problèmes considérés comme préoccupants ou en suspens par l'AIEA. Durant ces consultations, le Comité a également entendu un exposé d'un État au sujet d'un projet, relevant des dispositions relatives à la coopération offerte par l'AIEA énoncées au paragraphe 16 de la résolution 1737 (2006), qui vise à renforcer l'efficacité du contrôle réglementaire de la sécurité de la centrale nucléaire de Bushehr (République islamique d'Iran).

Le 23 décembre, le Comité a adopté son rapport annuel pour 2008 (S/2008/839).

Le 3 février 2009, le Comité a reçu une lettre d'un État Membre demandant des conseils concernant les inspections de marchandises sur un navire battant son pavillon à bord duquel avait été trouvé du matériel pouvant être utilisé pour la fabrication d'armes. Le Comité a répondu à cette lettre le 6 février en affirmant que le transfert du matériel en question constituait une violation de l'interdiction d'exporter des armes et du matériel connexe imposée à la République islamique d'Iran, telle qu'établie au paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). L'État Membre a communiqué des informations complémentaires au sujet du matériel concerné les 12 février, 27 mars et 26 mai; le Comité a répondu le 24 février. Le 9 mars, le Comité a envoyé une lettre à chacun des deux États Membres concernés en les invitant à fournir dans un délai de 10 jours ouvrables tout complément d'information pertinent au

sujet de ce transfert. Le Comité a par la suite reçu une réponse d'un de ces deux États, mais elle ne fournissait pas les éléments d'information demandés. Le Comité a donc envoyé, le 1^{er} mai, à chacun des deux États une deuxième lettre dans laquelle il réitérait sa demande.

Au cours de la période considérée, conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006), le Comité a été saisi de deux notifications dans lesquelles des États concernés signifiaient leur intention de toucher un paiement ou d'autoriser le déblocage à cette fin de fonds dus au titre de contrats passés avant l'inscription de certaines entités sur la liste. De plus, s'agissant du paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006), le Comité a reçu cinq notifications concernant la fourniture d'articles en vue de leur utilisation dans la centrale nucléaire de Bushehr.

Le Comité a répondu à quatre communications écrites dans lesquelles des États Membres demandaient des éclaircissements au sujet de certains aspects du régime de sanctions. S'agissant des rapports établis par les États sur l'application de toutes les mesures pertinentes énoncées dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008), à la fin de la période considérée, le Comité avait reçu 91 rapports en application de la résolution 1737 (2006), 78 rapports en application de la résolution 1747 (2007) et 66 rapports en application de la résolution 1803 (2008).

Le Président du Comité a présenté quatre rapports périodiques au Conseil en application de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006), les 11 septembre et 10 décembre 2008, et les 10 mars et 15 juin 2009.

Chapitre 17

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu cinq réunions en 2009, avec la participation des principaux pays fournisseurs de contingents et de forces de police, pays bailleurs de fonds et autres parties prenantes, y compris des organisations régionales. Il a examiné la question des divergences entre les mandats et leur exécution. Le Président du Groupe de travail a présenté au Président du Conseil de sécurité le rapport périodique sur les activités du Groupe (S/2009/398) le 31 juillet.

Chapitre 18

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a continué de s'acquitter du mandat qui lui a été confié en sa qualité d'organe subsidiaire du Conseil, aux termes de la déclaration présidentielle du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil reconnaissait notamment la nécessité de mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et envisageait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans ladite déclaration et de renforcer la coordination du Conseil avec le Conseil économique et social.

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail était présidé par Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud) en 2008 et, en 2009, par Francis K. Butagira (Ouganda), puis Ruhakana Rugunda (Ouganda), qui assure actuellement la présidence.

Dans une note datée du 18 décembre 2008 (S/2008/795), le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le mandat du Groupe de travail était prorogé pour une période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2009.

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu quatre réunions. Le Président du Groupe de travail a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur les activités du Groupe de travail à la 6043^e séance du Conseil, tenue le 15 décembre 2008.

Le 1^{er} décembre 2008, le Groupe de travail a tenu une réunion interactive sur la responsabilité de protéger, qui a rassemblé les membres du Conseil et les représentants de plusieurs organisations non gouvernementales. Le Président du Groupe de travail a fait observer que la réunion se tenait pour deux raisons: premièrement, le Secrétaire général devait présenter son rapport sur la responsabilité de protéger à l'Assemblée générale au début de 2009, et celle-ci tiendrait ensuite un débat sur ce rapport. La réunion du Groupe de travail devait contribuer à ce débat. Deuxièmement, le concept de responsabilité de protéger relevait du mandat du Groupe de travail, d'autant que la prévention des conflits était un aspect essentiel de la responsabilité de protéger. À cet égard,

le Président a déploré la lenteur avec laquelle ce concept était mis en pratique.

Dans le document de réflexion qu'il avait élaboré à l'occasion de la réunion, le Président affirmait que, face à l'augmentation vertigineuse des coûts liés à l'intervention militaire et sachant que la prévention pouvait sauver des vies et préserver l'infrastructure nécessaire au développement, la nécessité de la prévention des conflits était incontestable. En vue d'intégrer la prévention des conflits dans tous les aspects de la responsabilité de protéger et pour passer de la théorie à la pratique, il était indispensable de résoudre plusieurs problèmes. Le premier avait trait au seuil applicable à l'intervention préventive. Il faudrait, à mesure que surviennent de nouvelles situations nécessitant une intervention préventive de la communauté internationale, que se dégage un large consensus au sujet du calendrier et des modalités de l'intervention. Deuxièmement, il fallait adopter une position commune reconnaissant que la responsabilité de protéger ne se limitait pas à l'intervention militaire. Troisièmement, il fallait faire en sorte que la responsabilité de protéger soit considérée par le plus grand nombre non pas comme une menace pesant sur les plus petits États, mais comme un impératif moral visant à réduire les souffrances partout dans le monde. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales seraient ainsi incités à mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la protection. Enfin, il fallait instaurer une interface simple entre État souverain et communauté internationale au moment de déterminer la nécessité d'une intervention préventive.

Le 18 juin 2009, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner et adopter officiellement son programme de travail pour 2009. Il a également entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, sur la situation en Afrique de l'Ouest, les conséquences de l'intensification du trafic de stupéfiants et les risques de relance des hostilités dans les pays de la région sortant d'un conflit. M. Djinnit a appelé l'attention sur les principaux facteurs liés au trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest, notamment le fait que les réseaux internationaux de trafiquants profitaient des faiblesses des États de la région, notamment des frontières poreuses et du manque de moyens en matière de maintien de l'ordre. Tout en insistant sur les liens entre la propagation du trafic de stupéfiants dans la sous-région et le risque de reprise des conflits, il a mis en garde sur le fait que si on ne

s'attaquait pas efficacement et immédiatement au problème, la subite montée du trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest risquait de nuire à la gouvernance démocratique dans la région, de favoriser le développement des organisations criminelles et des réseaux de terroristes, et de menacer encore davantage la paix, la sécurité et le développement de l'ensemble du continent. Se félicitant de la récente adoption du plan opérationnel du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Représentant spécial a constaté que, aux fins de l'exécution de ce plan, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL, avait établi un partenariat pour lancer un programme conjoint dans quatre pays pilotes (la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone) visant à donner davantage de moyens aux services de police nationale et de maintien de l'ordre. Il a souligné que l'appui de la communauté internationale serait indispensable pour transformer les objectifs des programmes intégrés nationaux en mécanismes opérationnels. Il a également souligné combien il importait que le Conseil continue d'aider les pays de la sous-région à relever ces défis. Les membres du Groupe de travail ont accueilli avec satisfaction l'exposé complet que le Représentant spécial avait soumis en temps utile et souligné combien il importait de lever la menace que posait le trafic de stupéfiants dans la région.

Chapitre 19

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

Le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés est chargé par le Conseil de sécurité d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé au paragraphe 3 de la résolution 1612 (2005), les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de cette résolution et toutes autres informations qui lui seraient communiquées.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information s'attache à surveiller les six violations graves ci-après : le meurtre ou la mutilation d'enfants, le recrutement ou l'utilisation d'enfants soldats, les attaques contre des écoles ou des

hôpitaux, le viol et les autres violences sexuelles à l'encontre d'enfants, l'enlèvement d'enfants et le refus de laisser des enfants bénéficier de l'aide humanitaire.

Le Groupe de travail est en particulier chargé des tâches ci-après : a) recommander au Conseil des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit; et b) demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution 1612 (2005).

Au cours de la période considérée, en application de la résolution 1612 (2005), le Président du Groupe de travail a présenté au Conseil un rapport sur les faits nouveaux intervenus pendant la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (S/2009/378).

Le Groupe de travail a tenu cinq séances officielles.

S'appuyant sur les rapports que le Secrétaire général avait établis dans le cadre du mécanisme de contrôle et d'établissement de rapports susmentionné, le Groupe de travail a examiné la situation des enfants dans sept situations de conflit armé, à savoir : au Tchad (S/2008/532), en République démocratique du Congo (S/2008/693), en Afghanistan (S/2008/695), en République centrafricaine (S/2009/66), au Soudan (S/2009/84), au Myanmar (S/2009/278) et à Sri Lanka (S/2009/325).

Il a également adopté des conclusions sur la situation des enfants dans les conflits armés aux Philippines (S/AC.51/2008/10), à Sri Lanka (S/AC.51/2008/11), au Népal (S/AC.51/2008/12), en Ouganda (S/AC.51/2008/13), en Somalie (S/AC.51/2008/14), au Tchad (S/AC.51/2008/15), en Afghanistan (S/AC.51/2009/1), en République centrafricaine (S/AC.51/2009/2) et en République démocratique du Congo (S/AC.51/2009/3).

Chapitre 20

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

Pendant la période à l'examen, le Groupe de travail a tenu huit séances officieuses, au cours

desquelles il a examiné diverses questions liées à la documentation et à la procédure du Conseil de sécurité.

La présidence du Groupe de travail était assurée par Ricardo Alberto Arias (Panama) en 2008 et par Yukio Takasu (Japon) en 2009.

Le 31 décembre 2008, à l'issue d'un débat et avec l'assentiment des membres du Groupe de travail, le Conseil de sécurité a approuvé une note de son président (S/2008/847) qui visait à renforcer l'efficacité et la transparence de ses travaux. Conformément à cette note et tout en réaffirmant sa volonté de mettre en œuvre toutes les mesures précédemment convenues, notamment celles figurant dans la note de son président en date du 19 juillet 2006 (S/2006/507), le Conseil a décidé d'adopter un nouveau format pour les exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

L'exposé succinct révisé a été publié le 30 janvier 2009 sous la cote S/2009/10. Le Groupe de travail s'est réuni le 14 mai 2009 en vue d'adopter son programme de travail et d'examiner le document de réflexion de son président sur la mise en œuvre de la note en question par le Président du Conseil de sécurité (S/2006/507).

Le 28 juillet, une réunion des membres du Groupe de travail et des représentants du groupe des cinq petits États (Costa Rica, Jordanie, Liechtenstein, Singapour et Suisse) a été convoquée pour donner suite à une demande présentée par la Suisse au nom du groupe des cinq petits États, dans une lettre datée du 30 avril 2009, afin de débattre des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Tous les renseignements pertinents concernant les activités du Groupe de travail ont été publiés en ligne, dans toutes les langues officielles, sur son site Web, à l'adresse : <http://www.un.org/french/sc/wgdocs/>.

Chapitre 21

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

Le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux, créé à titre informel en 2000, est chargé d'étudier les questions concernant les tribunaux créés ou appuyés par l'ONU, en particulier les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le

Rwanda. Il est composé de conseillers juridiques des missions des États membres du Conseil de sécurité et épaulé par le Bureau des affaires juridiques. Jusqu'en 2007 sa présidence était assurée par roulement mensuel, suivant le principe de la présidence tournante du Conseil, et il se réunissait uniquement en fonction des besoins. À la fin de 2007, compte tenu de la lourdeur des tâches relatives aux questions en suspens et aux stratégies de fin de mandat des Tribunaux, le Groupe de travail a décidé d'œuvrer sous la présidence d'une seule délégation et de se réunir régulièrement.

La présidence du Groupe de travail était assurée par la Belgique en 2008 et par l'Autriche en 2009. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu 34 séances (15 en 2008 et 19 en 2009).

Les débats du Groupe de travail s'appuyaient notamment sur un document (révisé en septembre 2007) élaboré conjointement par les Tribunaux et sur un rapport du Comité consultatif sur les archives présenté (en septembre 2008) par le juge Richard Goldstone. Le Groupe de travail s'est entretenu plusieurs fois par vidéoconférence avec les responsables des Tribunaux et a tenu plusieurs réunions officielles avec les pays hôtes des deux Tribunaux, le Rwanda et les pays de l'ex-Yougoslavie. Les membres du Groupe de travail ont également eu des échanges de vues officiels avec le Président, le Greffier et les membres du Comité de gestion du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Du 26 septembre au 3 octobre 2008, le Groupe de travail s'est rendu aux Tribunaux de La Haye et d'Arusha et a participé, à Bruxelles, à un séminaire sur « l'héritage des Tribunaux pénaux internationaux ».

D'août à décembre 2008, après avoir tenu des discussions à caractère général au cours du premier semestre, le Groupe de travail s'est intéressé à des éléments de projet de résolution du Conseil de sécurité proposés par le Président avec le concours du Bureau des affaires juridiques. Ce projet a fait l'objet de deux lectures et de trois versions successives. Certains éléments du projet de résolution ont rencontré l'adhésion des membres mais il subsistait des divergences majeures, si bien que le texte n'a pas été arrêté avant la fin de 2008.

Le 19 décembre, à l'issue de débats et avec l'assentiment des membres du Groupe de travail, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/47), dans laquelle il indiquait être conscient de la nécessité de charger un mécanisme

spécial de remplir certaines des fonctions essentielles des Tribunaux après leur fermeture, notamment la conduite des procès de grands fugitifs. Le Conseil a remercié le Groupe de travail de ce qu'il avait accompli jusqu'alors aux fins de la création du mécanisme et lui a demandé de poursuivre ses travaux dans ce sens. Afin de faciliter la suite des travaux du Groupe de travail, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du choix à effectuer parmi les lieux d'implantation possibles des archives des Tribunaux et du siège du ou des mécanisme(s) en question (S/2009/258).

Le même jour, après l'avoir soumise à l'examen des membres du Groupe de travail, le Représentant permanent de la Belgique a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/849) dans laquelle il présentait de manière détaillée les activités du Groupe de travail en 2008.

Au cours du premier semestre de 2009, sous le mandat du nouveau Président autrichien, le Groupe de travail s'est réuni quasiment une fois par semaine pour débattre de la création du ou des mécanisme(s). Il a poursuivi ses travaux en entreprenant un examen approfondi des huit fonctions résiduelles identifiées par les Tribunaux comme étant essentielles et qui devront être maintenues après l'achèvement de leurs travaux : le jugement des fugitifs; les poursuites pour outrage au Tribunal; la protection des témoins; le renvoi d'affaires à des juridictions nationales, y compris l'annulation d'ordonnances relatives à ces renvois; le contrôle de l'exécution des peines; l'appui aux juridictions nationales; et l'entretien des archives. Il a également abordé la question de la date ou des dates de lancement de ce ou ces mécanisme(s), ainsi que de sa ou ses structures. Il s'agissait notamment de savoir s'il devait y avoir un ou deux mécanisme(s), ou un mécanisme avec deux divisions, et de la possibilité de situer au

même endroit les archives des Tribunaux et le ou les mécanisme(s). Ces discussions s'appuyaient sur les documents officiels que le Président avait rédigés avec la contribution des Tribunaux et avec l'aide du Bureau des affaires juridiques.

En juillet 2009, le Groupe de travail a tenu une première série de discussions sur les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du dépôt des archives et sur le siège du ou des mécanisme(s) appelés à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux (S/2009/258), afin de reprendre les négociations sur un nouveau projet de résolution du Conseil en vue de créer le ou les mécanisme(s) au cours du second semestre de l'année.

Les 12 décembre 2008 et 4 juin 2009, lors des séances publiques semestrielles du Conseil de sécurité tenues pour entendre des exposés sur les stratégies de fin de mandat des Tribunaux, les représentants de la Belgique et de l'Autriche ont, en leur qualité de Président du Groupe, informé le Conseil des progrès accomplis par le Groupe de travail.

Aux fins de l'exécution des stratégies de fin de mandat, le Groupe de travail a également examiné diverses demandes présentées par les présidents des Tribunaux tendant notamment à prolonger le mandat des juges et à leur ménager ainsi plus de souplesse dans les affectations de dossiers, l'élargissement de la Chambre d'appel grâce au redéploiement des juges de première instance et, comme mesure temporaire, la nomination de juges *ad litem* supplémentaires. À l'issue de négociations et avec l'assentiment de ses membres, le Groupe a présenté au Conseil de sécurité des recommandations aux fins de l'adoption des résolutions connexes. Le Conseil de sécurité a ainsi adopté les résolutions 1837 (2008), 1849 (2008), 1855 (2008), 1877 (2009) et 1878 (2009).

Appendices

I **Liste des membres du Conseil de sécurité** **en 2008 et 2009**

2008	Afrique du Sud	2009	Autriche
	Belgique		Burkina Faso
	Burkina Faso		Chine
	Chine		Costa Rica
	Costa Rica		Croatie
	Croatie		États-Unis d'Amérique
	États-Unis d'Amérique		Fédération de Russie
	Fédération de Russie		France
	France		Jamahiriya arabe libyenne
	Indonésie		Japon
	Italie		Mexique
	Jamahiriya arabe libyenne		Ouganda
	Panama		Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Turquie
	Viet Nam		Viet Nam

II Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009.

Afrique du Sud*

M^{me} Nkosazana C. Dlamini Zuma^a
(Ministre des affaires étrangères)

M. Dumisani Shadrack Kumalo

M. Baso Sangqu

M. Abdul Samad Minty

M^{me} Bongiwe Qwabe

M. Sabelo Sivuyile Maqungo

M. Zaheer Laher

M. Wayne Malgas

M. Johann Paschalis

M^{me} Lulama Rulumeni

M. Petrus Siphon Seakamela

M. Cedrick Crowley

M^{me} Moné Dye

Autriche**

M. Michael Spindelegger^b
(Ministre fédéral des affaires européennes et internationales)

M. Thomas Mayr-Harting

M. Christian Ebner

M. Nikolaus Lutterotti

M. Konrad Bühler

M. Jürgen Heissel

M^{me} Gabriele Juen

M^{me} Barbara Kaudel

M^{me} Valerie Kyrle

* Pays dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2008.

** Pays dont le mandat a commencé le 1^{er} janvier 2009.

M^{me} Hannah Liko

M^{me} Ulrike Nguyen

M. Christoph Wieland

Belgique*

M. Karel de Gucht^c
(Ministre des affaires étrangères)

M. Jan Grauls

M. Olivier Belle

M. Karl Dhaene

M. Bart Lammens

M^{me} Delphine Delieux

M. Pierre Cartuyvels

M. William Roelants de Stappers

M. Christophe Payot

M. Axel Kenes

M. Peter Van Kemske

M^{me} Christine Detaille

Burkina Faso

M. Blaise Compaoré^d
(Président du Burkina Faso)

M. Bedouma Alain Yoda^c
(Ministre des affaires étrangères)

M. Michel Kafando

M. Paul Robert Tiendrébéogo

M. Bonaventure Koudougou

M. Antoine Somdah

M. Ibsen Sifana Koné

M. Saïdou Zongo

M. Léopold Bonkougou

M^{me} Mariam Fofana

Chine

M. He Yafei^f
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Wang Guangya

M. Zhang Yesui

M. Liu Zhenmin

M. La Yifan

M. Li Kexin

M. Long Zhou

M. Du Xiacong

M. Kang Yong

M^{me} Chen Peijie

Costa Rica

M. Óscar Arias Sánchez^g
(Président du Costa Rica)

M. Bruno Stagno Ugarte^h
(Ministre des affaires étrangères)

M. Jorge Urbina

M. Saúl Weisleder

M. Jorge Ballestero

M. Jairo Hernández

M. Christian Guillermet

M^{me} Ana Patricia Villalobos

M^{me} Magda Rojas

M^{me} Manuela Ureña

M^{me} Marcela Calderón

M^{me} Marcela Zamora

M. Randall González

M^{me} Alejandra Solano

M^{me} Carolina Sevilla

M. Mauricio Artiñano

M^{me} Alejandra Valderrama

Croatie

M. Stjepan Mesićⁱ
(Président de la Croatie)

M. Ivo Sanader^j
(Premier Ministre)

M. Gordan Jandroković^k
(Ministre des affaires étrangères)

M. Davor Božinović^l
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères)

M. Neven Jurica

M. Ranko Vilović

M. Vice Skračić

M^{me} Jasminka Dinić

M^{me} Irena Čačić

M. Toma Galli

M. Mato Škrabalo

M^{me} Kristina Lahovski

M. Mario Škunca

M. Ivan Mutavdžić

M^{me} Korana Došen

M^{me} Ivana Kožar

États-Unis d'Amérique

M^{me} Condoleezza Rice^m
(Secrétaire d'État)

M. Zalmay Khalilzad

M^{me} Susan Riceⁿ

M. Alejandro D. Wolff

M^{me} Jackie Wolcott Sanders

M. Jeffrey DeLaurentis

M^{me} Carolyn L. Willson

M. T. Kirk McBride

M. R. Clarke Cooper

M. Bruce C. Raskhow

M^{me} Rosemary A. DiCarlo

M^{me} Ellen Germain

M. Thomas Vance McMahan

M. Salman S. Ahmed

M^{me} Mary E. McLeod

Fédération de Russie

M. Sergey V. Lavrov^o
(Ministre des affaires étrangères)

M. Alexander Yakovenko^p
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Mikhail Margelov^q
(Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie
pour le Soudan et Président de la Commission des affaires étrangères
du Conseil de la Fédération et de l'Assemblée fédérale)

M. Vitaly I. Churkin

M. Igor N. Shcherbak

M. Konstantin K. Dolgov

M. Nikolay V. Chulkov

M. Ilya I. Rogachev

M. Vadim S. Smirnov

M. Pavel R. Knyazev

M. Gleb F. Desyatnikov

M. Dmitry V. Feoktistov

M. Oleg I. Kravchenko

M. Denis Y. Paletskiy

M. Andrei V. Demin

M. Grigory E. Lukyantsev

M. Gennady V. Kuzmin

M. Vladimir P. Salov

M. Vladimir Y. Zheglov

M. Andrey M. Lisovoy

M. Andrei A. Artasov

M. Vladimir K. Safronkov

M. Albert V. Sitnikov

M. Oleg A. Demekhin

M. Boris V. Chernenko

France

M. Bernard Kouchner^f
(Ministre des affaires étrangères et européennes)

M^{me} Rama Yade^s
(Secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme)

M. Jean-Maurice Ripert

M. Jean-Pierre Lacroix

M. Nicolas de Rivière

M. Hubert Renié

M. Nicolas Kassianides

M. Jean-Baptiste Faivre

Indonésie*

M. Hassan Wirajuda^t
(Ministre des affaires étrangères)

M. R. M. Marty M. Natalegawa

M^{me} Adiyatwidi Adiwoso Asmady

M. Hasan Kleib

M. Rachmat Budiman

M. Yayan G. H. Mulyana

M. Sidharto Reza Suryo-di-Puro

M. Abdul Kadir Jailani

M. Odo R. M. Manuhutu

M. Rolliansyah Soemirat

M. Muhammad Anshor

M. Witjaksono Adji

M. Daniel T. S. Simanjuntak

M^{me} Adhyanti S. W. Suryana

M. I. Putu Yuli Adnyana

M. Triyogo Jatmiko

Italie*

M. Franco Frattinin^t
(Ministre des affaires étrangères)

M. Giulio Terzi di Sant'Agata

M. Aldo Mantovani

M. Francesco Azzarello

M. Amedeo Trambajolo

M. Massimo Riccardo

Jamahiriya arabe libyenne

M. Giadalla A. Ettalhi

M. Abdurrahman Mohamed Shalgham

M. Ibrahim O. A. Dabbashi

M. Attia Omar Mubarak

M. Abdelrazag E. Gouider

M. Mohamed A. A. Alahraf

M. Mohamed F. F. Elkreksi

M. Mohamed ElShakshuki

M. Ahmed H. M. Gebreel

M. Abdurrahman A. H. Elgannas

M. Esam A. M. Ganbour

M. Emad M. B. Ben-Shaban

M. Sofian A. A. Belkheir

Japon**

M. Shintaro Ito^u
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères)

M. Yukio Takasu

M. Norihiro Okuda

M. Shigeki Sumi

M. Akio Miyajima

M. Takashi Ashiki

M. Tetsuya Kimura

M. Tomohiro Mikanagi

M. Yutaka Arima

M. Naoki Kumagai

M. Jun Miura

Mexique**

M^{me} Patricia Espinosa Cantellano^v
(Ministre des affaires étrangères)

M. Claude Heller

M. Juan Manuel Gómez Robledo

M. Pablo Macedo

M^{me} Socorro Rovirosa

M. Guillermo Alejandro Puente Ordorica

M. Fernando González Saiffé

M. Victor Manuel Sánchez Colin

M. Marco Antonio Morales Barba

M. Alejandro Rodiles Bretón

M. Enrique Ochoa Martínez

M. Alejandro Alday González

M. Roberto Armando de León Huerta

M. Noel González Segura

M. David Alejandro Olvera Ayes

M. Carlos Gabriel Ruiz-Massieu Aguirre

M. Rodrigo Pintado Collet

M. Raúl Vargas Juárez

Ouganda**

M. Sam Kutesa^w
(Ministre des affaires étrangères)

M. Francis K. Butagira

M. Ruhakana Rugunda

M. Patrick S. Mugoya

M^{me} Rhoda Kaisho-Sinani

M. Isaac Biruma Sebulime

M. Benedict Lukwiya

M. Arthur Kafeero

M. Denis Manana

M. Elly Kamahungye

M. Fred Tolit

M. John Leonard Mugerwa

M. George Maiteki Baitera
M. Duncan Laki Muhumuza
M. Stephen Nkayivu Ssenabulya
M^{me} Margaret Awino Kafeero
M. Nasanairi Kamudoli

Panama*

M. Martín Torrijos^x
(Président du Panama)
M. Samuel Lewis Navarro^y
(Vice-Président et Ministre des affaires étrangères)
M. Ricardo Alberto Arias
M. Giancarlo Soler Torrijos
M. Nils Castro
M. Alfredo Suescum
M^{me} Angélica Jácome
M. Andrés de Vengoechea

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. David Miliband, M.P^z
(Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth)
Lord Malloch-Brown, K.C.M.G., P.C^{aa}
(Ministre chargé de l'Afrique, de l'Asie et de l'Organisation des Nations Unies)
Sir John Sawers
M^{me} Karen Pierce
M. Philip John Parham
M. Paul Johnston
M. Ian Collard
M. Justin McKenzie Smith
M^{me} Samantha Job
M. David Whineray
M. Nicholas Williams
Lieutenant-colonel Nick Slinger
M^{me} Ann Thompson
M. Michael Hoare
M. Gareth Bayley

M. Chanaka Wickremasinghe

M. Richard Etherington

M^{me} Catherine Adams

M. Philip Saltonstall

M^{me} Harriet Cross

M^{me} Nicola Freedman

M^{me} Philippa Steele

M^{me} Jonna Jeurlink

M. David Quarrey

M. James Roscoe

Turquie**

M. Ali Babacan^{bb}
(Ministre des affaires étrangères)

M. Ahmet Davutoğlu^{cc}
(Ministre des affaires étrangères)

M. Baki İlkin

M. Fazlı Çorman

M. Hüseyin Müftüoğlu

M. Zeki Levent Gümrükçü

M^{me} Gülin Dinç

M. Can Dizdar

M. Selçuk Ünal

M^{me} Zeynep Kiziltan

M. Timur Söylemez

M^{me} Çağla Tansu Seçkin

M. Aziz Sevi

M. Aydan Karamanoğlu

M. İsmail Çobanoğlu

M. Ramis Şen

M^{me} Emriye Bağdagül Ormancı

M^{me} Burcu Keriman Erdoğan

M. İlknur Bademli Angel

Viet Nam

M. Le Luong Minh^{dd}

M. Hoang Chi Trung

M. Bui The Giang

M^{me} Nguyen Thi Thanh Ha

M. Dang Hoang Giang

Notes

^a A participé aux 5979^e et 5983^e séances, les 23 et 26 septembre 2008.

^b A participé aux 6061^e et 6123^e séances, les 6 janvier et 11 mai 2009.

^c A participé aux 5979^e, 5980^e, 5983^e, 6024^e et 6055^e séances, les 23, 24 et 26 septembre, 26 novembre et 22 décembre 2008.

^d A présidé la 5979^e séance, le 23 septembre 2008.

^e A présidé les 5979^e, 5980^e, 5982^e et 5983^e séances, les 23, 24 et 26 septembre 2008, et participé à la 6123^e séance, le 11 mai 2009.

^f A participé aux 6045^e séance et 6046^e séances, le 16 décembre 2008.

^g A présidé la 6017^e séance, le 19 novembre 2008.

^h A participé aux 5983^e et 6123^e séances, le 25 septembre 2008 et le 11 mai 2009.

ⁱ A présidé la 6034^e séance, le 9 décembre 2008.

^j A participé aux 5979^e et 6134^e séances, le 23 septembre 2008 et le 4 juin 2009, et présidé les 6044^e (privée), 6045^e et 6046^e séances, les 15 et 16 décembre 2008.

^k A participé à la 5983^e séance, le 26 septembre 2008.

^l A participé à la 6123^e séance, le 11 mai 2009.

^m A participé aux 5983^e, 6044^e (privée), 6045^e, 6046^e, 6061^e et 6063^e séances, les 26 septembre et 15 et 16 décembre 2008 et les 6 et 8 janvier 2009.

ⁿ A participé en sa qualité de membre du Cabinet du Président Obama à la 6123^e séance, le 11 mai 2009.

^o A participé aux 6045^e et 6046^e séances, le 16 décembre 2008, et présidé la 6123^e séance, le 11 mai 2009.

^p A participé aux 5979^e, 6061^e et 6063^e séances, le 23 septembre 2008 et les 6, 7 et 8 janvier 2009.

^q A participé à la 6170^e séance, le 24 juillet 2009.

^r A participé aux 5979^e, 5980^e, 5983^e et 6123^e séances, les 23, 24 et 26 septembre 2008 et 11 mai 2009, et présidé les 6061^e et 6063^e séances, les 6 et 8 janvier 2009.

^s A participé à la 5982^e séance, le 26 septembre 2008.

^t A participé aux 5979^e et 5983^e séances, les 23 et 26 septembre 2008.

^u A participé aux 6160^e et 6123^e séances, les 13 avril et 11 mai 2009.

^v A présidé la 6114^e séance, le 29 avril 2009.

^w A présidé la 6165^e séance, le 22 juillet 2009.

^x A participé à la 5979^e séance, le 23 septembre 2008.

^y A participé à la 6017^e séance, le 19 novembre 2008.

^z A participé aux 5983^e, 6044^e (privée), 6045^e, 6046^e, 6061^e, 6063^e et 6123^e séances, les 26 septembre et 15 et 16 décembre 2008 et 6 et 8 janvier 2009.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009)

- ^{aa} A participé aux 5979^e et 6165^e séances, les 23 septembre 2008 et 22 juillet 2009.
- ^{bb} A participé aux 6061^e et 6063^e séances, les 6 et 8 janvier 2009.
- ^{cc} A participé à la 6123^e séance, le 11 mai 2009, et présidé les 6134^e et 6145^e séances, les 4 et 18 juin 2009.
- ^{dd} A participé en sa qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam aux 6061^e et 6123^e séances, les 6 janvier et 11 mai 2009.

III Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de Président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009 :

Belgique

M. Jan Grauls 1^{er}-31 août 2008

Burkina Faso

M. Michel Kafando. 1^{er}-30 septembre 2008^a

Chine

M. Zhang Yesui 1^{er}-31 octobre 2008

Costa Rica

M. Jorge Urbina 1^{er}-30 novembre 2008^b

Croatie

M. Neven Jurica. 1^{er}-31 décembre 2008^c

France

M. Jean-Maurice Ripert 1^{er}-31 janvier 2009^d

Japon

M. Yukio Takasu. 1^{er}-28 février 2009

Jamahiriya arabe libyenne

M. Abdurrahman Mohamed Shalgham 1^{er}-31 mars 2009

Mexique

M. Claude Heller 1^{er}-30 avril 2009^e

Fédération de Russie

M. Vitaly I. Churkin 1^{er}-31 mai 2009^f

Turquie

M. Baki İlkin 1^{er}-30 juin 2009^g

Ouganda

M. Ruhakana Rugunda. 1^{er}-31 juillet 2009^h

^a M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, a présidé la 5979^e séance, le 23 septembre 2008, et M. Bedouma Alain Yoda, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, les 5979^e, 5980^e, 5982^e et 5983^e séances, les 23, 24 et 26 septembre 2008.

^b M. Óscar Arias Sánchez, Président du Costa Rica, a présidé la 6017^e séance, le 19 novembre 2008.

^c M. Stjepan Mesić, Président de la Croatie, a présidé la 6034^e séance, le 9 décembre 2008, et M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la Croatie, les 6044^e (privée), 6045^e et 6046^e séances, les 15 et 16 décembre 2008.

^d M. Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères et européennes de la France, a présidé les 6061^e et 6063^e séances, les 6 et 8 janvier 2009.

^e M^{me} Patricia Espinosa Cantellano, Ministre des affaires étrangères du Mexique, a présidé la 6114^e séance, le 29 avril 2009.

^f M. Sergey V. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a présidé la 6123^e séance, le 11 mai 2009.

^g M. Ahmet Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères de la Turquie, a présidé les 6134^e et 6145^e séances, les 4 et 18 juin 2009.

^h M. Sam Kutesa, Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, a présidé la 6165^e séance, le 22 juillet 2009.

IV Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2009

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

S/2009/250 4 mai 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

S/2009/34 9 janvier 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/35 14 janvier 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

S/2008/516 30 juillet 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/517 1^{er} août 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2008/568 21 août 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/582 25 août 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/34 9 janvier 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/35 14 janvier 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

S/2008/516 30 juillet 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/517 1^{er} août 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

S/2008/752 2 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/824 18 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/825 29 décembre 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant le Sahara occidental

- S/2009/19 6 janvier 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/20 8 janvier 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation au Timor-Leste

- S/2009/261 20 mai 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Libéria

- S/2008/665 16 octobre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2008/666 20 octobre 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
- S/2008/813 24 décembre 2008 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/47 20 janvier 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/109 24 février 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/243 12 mai 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Somalie

- S/2008/804 19 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2008/813 24 décembre 2008 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2008/846 31 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/60 30 janvier 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/136 6 mars 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/172 31 mars 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/243 12 mai 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2008/705	13 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/732	25 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/838	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/44	14 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/246	13 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/354	1 ^{er} juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

S/2008/549	11 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/600	10 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/638	2 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

S/2008/555	13 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/621	24 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/767	5 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/333	19 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/334	26 juin 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/336	7 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/386	22 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/387 27 juillet 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2008/799 18 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/333 19 juin 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/334 26 juin 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/336 7 juillet 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/403 31 juillet 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/404 4 août 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2009/333 19 juin 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/334 26 juin 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/336 7 juillet 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Géorgie

S/2008/518 30 juillet 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/519 1^{er} août 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La question concernant Haïti

S/2009/139 10 mars 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2009/164 26 mars 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/165 30 mars 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Afghanistan

S/2008/597 9 septembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/603 12 septembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/708 14 novembre 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2008/770 9 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/283 2 juin 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Sierra Leone

S/2009/17 5 janvier 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/18 8 janvier 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation dans la région des Grands Lacs

S/2008/684 3 novembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/685 5 novembre 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2008/826 23 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/827 29 décembre 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2009/151 18 mars 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/243 12 mai 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2009/281 26 mai 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/282 29 mai 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2008/526	6 août 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/591	2 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/592	3 septembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/681	31 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/682	31 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2008/703	31 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/684	3 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/685	5 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/52	27 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/93	13 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/105	19 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/151	18 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en République centrafricaine

S/2008/809	23 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/128	3 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/214	21 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/279	26 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/280	29 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Guinée-Bissau

S/2008/777	10 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/778	22 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/55	27 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/56	30 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

S/2008/632	2 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/711	13 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/712	17 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/54	29 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/219	22 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Côte d'Ivoire

S/2008/793	16 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/5	5 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Mission du Conseil de sécurité

S/2008/708	14 novembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/139	10 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Non-prolifération des armes de destruction massive

S/2008/820	26 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	------------------	---

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2008/743	26 novembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/813	24 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/214	21 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/382	22 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/383	24 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Consolidation de la paix après les conflits

S/2008/620	19 septembre 2008	Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Secrétaire général
S/2009/168	6 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant l'Iraq

S/2008/783	12 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/784	16 décembre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/230	1 ^{er} mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/346	6 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/347	8 juillet 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général*

S/2008/837	30 décembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/57	27 janvier 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

* S/2006/920.

S/2009/58	30 janvier 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/360	14 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

S/2009/121	27 février 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/122	3 mars 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/214	21 avril 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Paix et sécurité en Afrique

Questions générales

S/2008/813	24 décembre 2008	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/243	12 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Djibouti et Érythrée

S/2008/602	11 septembre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/163	30 mars 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La question indo-pakistanaise

S/2008/663	16 octobre 2008	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2008/664	20 octobre 2008	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/233	5 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/234	7 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2009/262	21 mai 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/263	22 mai 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

S/2008/630 2 octobre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2008/756 3 décembre 2008 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2008/757 9 décembre 2008 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Demande du Pakistan concernant la création d'une commission d'enquête sur l'assassinat de Mohtarma Benazir Bhutto, ancienne Premier Ministre du Pakistan

S/2009/67 2 février 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/68 3 février 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La Communauté des Caraïbes

S/2009/185 3 avril 2009 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Documentation, méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité

S/2009/168 6 janvier 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

